

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES



**LA LIBRE CIRCULATION DE LA MAIN-D'OEUVRE
ET LES MARCHES DU TRAVAIL
DANS LA CEE — 1970**

JUIN 1970

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES



LA LIBRE CIRCULATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE
ET LES MARCHES DU TRAVAIL
DANS LA CEE — 1970

JUIN 1970

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
I. Apports effectifs de travailleurs non nationaux en 1969 par rapport aux prévisions	3
II. Evolution des entrées de main-d'oeuvre par pays d'origine et par groupes de professions	7
III. Immigration "spontanée" et immigration "assistée"	23
IV. Emploi par priorité des travailleurs ressortissants des Etats membres	26
V. Prévisions relatives aux ressources de main-d'oeuvre et aux besoins de main-d'oeuvre non nationale	35
A. Pays disposant de réserves de main-d'oeuvre	35
B. Pays demandeurs de main-d'oeuvre	38
VI. Conclusions	47

ANNEXES

I. Liste des principales professions déficitaires	2 à 23
II. Liste des principales professions excédentaires	26 à 28
III. Statistiques	3 à 66

INTRODUCTION

Sixième rapport sur "La libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la CEE", le présent rapport est le second établi par la Commission en étroite collaboration avec les ministères des affaires sociales et du travail des Etats membres en application du règlement (CEE) n° 1612/68 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté (1).

Il entend analyser les marchés du travail dans la Communauté du point de vue des apports de main-d'oeuvre non nationale tant communautaire qu'extra-communautaire. Cette analyse est complétée par une confrontation entre les prévisions pour 1970 des besoins en main-d'oeuvre étrangère des économies nationales et les estimations des ressources de main-d'oeuvre italienne qui seraient disponibles pour un emploi dans un autre pays de la Communauté.

Sur la base de ces données, Etats membres et Commission doivent décider des mesures qu'il convient de prendre pour réaliser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande sur les marchés du travail notamment en examinant les possibilités de pourvoir, par priorité, les emplois vacants par des travailleurs des Etats membres.

Après avoir, dans un premier chapitre, procédé à une brève comparaison entre les prévisions faites fin 1968 et les apports effectifs de travailleurs non nationaux intervenus en 1969, le rapport examine, au chapitre II, tant au niveau de la Communauté que pour chaque Etat membre, l'évolution des entrées de main-d'oeuvre étrangère par pays d'origine et par groupes de professions.

Un bref chapitre est consacré à la migration spontanée et à la migration assistée.

(1) Cf. : Règlement (CEE) n° 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968, JO n° L 257 du 19 octobre 1968.

Le quatrième chapitre s'attache à déterminer le degré d'application en 1969 de la règle de la priorité à l'emploi.

Les estimations et prévisions pour 1970 fournies par les services nationaux ou établies par les services de la Commission font l'objet du chapitre V, tandis que le dernier chapitre entend, dans quelques brèves considérations, tirer de l'ensemble du rapport quelques conclusions d'ordre général.

Les informations statistiques utilisées dans le rapport et ayant été fournies par les services nationaux de main-d'oeuvre, ainsi que la liste des principales professions déficitaires et excédentaires sont rassemblées dans trois annexes au rapport.

Les réserves formulées antérieurement quant aux statistiques, en particulier en ce qui concerne leur comparabilité (1) restent valables.

En outre, le problème du relevé statistique des mouvements de main-d'oeuvre communautaire que les deux derniers rapports avaient souligné de façon particulière (2) n'a pas été résolu.

Il en résulte que, malgré les efforts déployés par la plupart des Etats membres afin d'être renseignés sur ces mouvements, pour un des Etats de la Communauté, toute donnée à ce sujet fait défaut.

(1) et (2) : Cf. : "La libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la CEE" - 1967, page 6
1968, page 6
1969, page 5

I. Apports effectifs de travailleurs non nationaux en 1969 par rapport aux prévisions

Compte tenu de la fluctuation propre à la main-d'oeuvre non nationale, à la création de nouveaux emplois en fonction notamment de l'évolution générale de la conjoncture, ainsi que de l'évolution de la population active dans son ensemble et dans sa relation entre population active salariée et non salariée, il avait été évalué que les besoins en travailleurs non nationaux amèneraient les Etats membres à faire appel, au cours de l'année 1969, à un total de 750.000 à 800.000 travailleurs, parmi lesquels 128.000 travailleurs saisonniers destinés à l'économie française, essentiellement au secteur agricole.

Les chiffres fournis par les Etats membres font apparaître qu'en fait les pays de la Communauté ont fait appel à environ un million de travailleurs non nationaux, dont plus de 132.000 travailleurs saisonniers.

Par ailleurs, il ne peut être perdu de vue que les données belges n'ont trait qu'à la main-d'oeuvre extra-communautaire, l'entrée des travailleurs ressortissants des Etats membres n'étant plus relevée statistiquement, alors qu'elle représentait plus de 70 % du total des entrées en 1968.

Pour ce pays (1), il n'est donc pas possible de comparer les prévisions qui étaient globales et ne faisaient aucune distinction entre l'origine des travailleurs non nationaux et les données partielles disponibles.

Rappelons donc pour mémoire que la Belgique avait évalué pour 1969 ses besoins en main-d'oeuvre non nationale à 7.000/8.000 travailleurs (2) et que les années précédentes, les estimations se trouvèrent en général confirmées dans une large mesure.

(1) Cf. annexe III - Statistiques, page 32

(2) Cf. : "La libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la CEE - 1969", page 28

Partant de l'hypothèse de la poursuite de la conjoncture favorable, les autorités allemandes avaient estimé, au début de l'année 1969 (1), que l'emploi global pourrait augmenter de 425.000 personnes; l'emploi salarié de 525.000 travailleurs tandis que le chômage ne dépasserait pas 180.000 unités; dans ce contexte expansionniste, les autorités allemandes qui avaient, au début de l'année, escompté un accroissement des effectifs de main-d'oeuvre étrangère de l'ordre de 110.000 travailleurs ont par la suite ajusté leurs estimations (314.000). En réalité, la moyenne annuelle de l'emploi de main-d'oeuvre étrangère s'est située à 1.336.000 (2), soit une augmentation de 347.000 par rapport à 1968.

Quant aux services de la Commission, prenant en considération le niveau, jamais atteint à cette époque de l'année, des offres d'emploi non satisfaites (719.000 à fin mars) ainsi que l'évolution des effectifs de travailleurs étrangers entre septembre 1968 et janvier 1969, ils ont estimé qu'en 1969, on enregistrerait une entrée massive de main-d'oeuvre non nationale et ils avaient avancé le chiffre de 500.000 à 550.000 nouvelles entrées.

Ces prévisions ont encore été trop prudentes puisque 646.079 (3) premiers permis de travail ont été délivrés à des travailleurs étrangers.

L'emploi de main-d'oeuvre non nationale indique, tout au long de l'année 1969, une courbe ascendante passant de 1.137.000 unités fin janvier à 1.372.000 fin juin, à 1.501.000 fin septembre et 1.575.000 fin janvier 1970.

De juin 1968 (1.014.800) à juin 1969, on note une augmentation des effectifs de l'ordre de 35 % (+ 357.300). Par ailleurs, tous les secteurs de l'activité ont vu augmenter l'emploi étranger mais comme en 1968, c'est la production et la transformation des métaux qui enregistrent le taux d'accroissement le plus

(1) Cf. : "La libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la CEE - 1969", page 29

(2) Cf. : Annexe III - Statistiques, page 61

(3) Cf. : Annexe III - Statistiques, page 35

fort (+ 52 %) avec une augmentation de 173.000 travailleurs, suivie par les autres industries de transformation (+ 85.000, soit + 31,4 %) et par la construction (+ 58.000, soit + 37,9 %). Pour les autres secteurs, l'accroissement se situe à 20 % ou reste en dessous.

Dans l'établissement de leurs prévisions des besoins en main-d'oeuvre étrangère, les autorités françaises avaient été très prudentes, compte tenu des effets contradictoires que pouvaient avoir les différents facteurs pris en considération (1). Elles avaient évalué à 95.000 le nombre de nouvelles entrées de travailleurs permanents et à 128.000 celui des entrées de travailleurs saisonniers. Ces prévisions restaient très proches des entrées enregistrées en 1968 pour les différents secteurs d'activité.

Le nombre d'entrées de travailleurs permanents (2) a atteint, sous l'impulsion de l'expansion rapide de l'activité économique dans la plupart des branches d'activités un niveau inconnu jusqu'alors, à savoir 167.802 unités tandis que les entrées de travailleurs saisonniers répondent, dans une très large mesure, aux prévisions (132.871).

Les besoins en main-d'oeuvre étrangère de l'économie luxembourgeoise, initialement évalués à environ 3.100 travailleurs ont, en cours d'année, fait l'objet d'une réévaluation les portant à plus de 3.500 dont 1.320 pour le seul secteur de la construction et 870 pour l'industrie hôtelière et le secteur des services. Les pénuries de main-d'oeuvre, de plus en plus fortes, qui ont caractérisé l'évolution sur le marché du travail en 1969 expliquent que le total des nouvelles entrées de travailleurs étrangers a largement dépassé ces estimations et se chiffre pour l'année entière à 5.404 unités.

Quant aux effectifs étrangers occupés, ils enregistrent un accroissement de 1.500 travailleurs alors que selon les estimations révisées des autorités luxembourgeoises une augmentation de 1.000 travailleurs pouvait être attendue.

(1) Cf. : "La libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la CEE - 1969", pages 29 et 30

(2) Cf. : Annexe III - Statistiques, page 40

Les prévisions pour 1969 des besoins en main-d'oeuvre étrangère concernant les Pays-Bas (1) portaient sur 24.000 travailleurs destinés en premier lieu à l'industrie de la production et de la transformation des métaux (5.000); en outre, plus de la moitié des prévisions (12.400) visait l'embauchage de manoeuvres destinés aux différents secteurs d'activité.

Les entrées effectives de travailleurs non nationaux enregistrées en 1969 (28.475) (2) indiquent que les besoins de l'économie avaient été sous-évalués tant dans l'ensemble que dans des secteurs importants comme celui de la production et de la transformation des métaux ainsi que dans celui du textile; par contre, on remarquera que les besoins réels du secteur de la construction sont restés en deçà des prévisions.

De leur côté, les autorités italiennes (3) avaient prudemment évalué à 120.000 dont 21 % de travailleurs qualifiés et spécialisés, le nombre de travailleurs italiens qui en 1969 seraient disposés à occuper un emploi dans les autres Etats membres.

Les pays de la Communauté, à l'exception de la Belgique, indiquent qu'ils ont enregistré l'entrée de 145.256 (4) travailleurs italiens. Même en tenant compte des travailleurs saisonniers embauchés par l'agriculture française et du fait qu'un certain nombre des entrées de travailleurs italiens concernent de la main-d'oeuvre ne venant pas directement d'Italie mais ayant déjà occupé un emploi dans un autre pays, il apparaît que les disponibilités de main-d'oeuvre italienne ont entièrement été absorbées par les embauchages effectués par les autres pays de la Communauté.

(1) Cf. : "La libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la CEE - 1969", page 31

(2) Cf. : Annexe III - Statistiques, page 51

(3) Cf. : "La libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la CEE - 1969", page 27

(4) Cf. : Annexe III - Statistiques, page 31

II. Evolution des entrées de main-d'oeuvre par pays d'origine et par groupes de professions

L'évolution générale de la conjoncture économique ainsi que les tendances fondamentales de l'évolution de l'emploi, constituent la toile de fond sur laquelle il convient d'examiner le développement des apports de main-d'oeuvre étrangère dans les pays de la Communauté.

Des études particulières de la Commission et en particulier les rapports trimestriels relatifs à la situation économique ainsi que les rapports annuels sur les problèmes de main-d'oeuvre et sur la situation sociale dans la Communauté s'attachent à dégager, dans leurs moindres détails, les tendances de l'évolution générale. C'est pourquoi, le présent rapport se limite à en rappeler les grands traits.

La haute conjoncture qui a caractérisé l'année 1969 a été à l'origine d'une demande de main-d'oeuvre exceptionnellement forte et d'un écart grandissant entre les ressources effectives de main-d'oeuvre à l'intérieur de la Communauté et les besoins des entreprises. D'une part, le nombre des offres d'emploi non satisfaites atteignit dans certains pays un niveau jamais atteint tandis que le chômage a poursuivi, de façon renforcée, la tendance à la baisse amorcée au cours de l'année 1968.

Cette évolution fit naître des tensions de plus en plus aiguës sur les marchés du travail qu'un recours considérablement accru à la main-d'oeuvre non nationale tenta d'atténuer.

Analyse de l'évolution des apports de main-d'oeuvre (1)

1. Au niveau de la Communauté, le recours à la main-d'oeuvre étrangère permanente (2) se caractérise :

(1) Il est rappelé que, pour la Belgique, les données ne se réfèrent qu'aux entrées de main-d'oeuvre extra-communautaire.

(2) L'évolution des entrées de main-d'oeuvre saisonnière sera examinée ci-après à l'occasion de l'analyse des apports de main-d'oeuvre étrangère en France.

- par un accroissement de plus de 63 % par rapport au total des entrées enregistrées en 1968 de sorte que le niveau le plus haut atteint depuis 1958, c'est-à-dire celui de 1965, est dépassé;
- par une augmentation des entrées de travailleurs étrangers dans tous les Etats membres;
- par la part prépondérante que continuent de prendre les apports de main-d'oeuvre étrangère, en Allemagne (75,2 %) dans le total des entrées.

Il est encore à noter que la France, même avec un total d'entrées équivalent à 180 % de celui de 1968, n'améliore que très légèrement sa quote-part dans le total (19,5 % contre 17,7 %) tout en se rapprochant des pourcentages de 1965 (21,4 %) et de 1966 (22 %).

Entrées de travailleurs permanents dans les Etats membres (1965-1968-1969) (1)

	1965		1968		1969	
	Total	%	Total	%	Total	%
Benelux	68.554 (a)	9,6	33.440 (a)	6,4	36.424 (b)	4,2
Allemagne	488.309	68,7	390.879	74,5	646.079	75,2
France	152.063	21,4	93.165	17,7	167.802	19,5
Italie	2.494	0,3	7.405	1,4	8.371	1,0
Communauté	711.420	100	524.889	100	858.676	100
France/ Allemagne	640.372	90,1	484.044	92,2	813.883	94,7

(a) Mouvements intra-Benelux exclus
(b) Pour la Belgique, 2.545 entrées (travailleurs communautaires exclus)

Quant aux pays du Benelux, leur quote-part diminue encore (4,2 % contre 6,4 %) bien que l'absence de données complètes pour la Belgique fausse légèrement le résultat.

(1) Pour la France, à l'exclusion des travailleurs algériens et des travailleurs ressortissants des Etats d'"Afrique noire".

2. Un bref examen des apports de main-d'oeuvre étrangère quant à la nationalité des travailleurs conduit aux constatations suivantes :

- La comparaison des données relatives à 1968 à celles de 1969 - en excluant la main-d'oeuvre non nationale entrée en Belgique au cours de ces deux années - fait apparaître que la quote-part des travailleurs non nationaux d'origine communautaire est tombée de 30,7 % à 19,5 %; en effet, alors que le total des apports accuse une augmentation de 65,5 % celui des apports communautaires n'enregistre qu'une hausse d'environ 5 %.

Quant aux apports de travailleurs italiens, ils ont augmenté dans une proportion encore plus petite (4,7 %) et ne représentent que 17 % du total des entrées contre 26,9 % en 1968. En outre, dans le total de la main-d'oeuvre communautaire entrée dans ces pays, les travailleurs italiens interviennent à concurrence de 87,1 % soit à un taux quasi égal à celui de 1968 (87,4 %). Enfin, le nombre de travailleurs des autres Etats membres qui se sont déplacés passe de 20.052 à 21.515, soit une augmentation de 7,3 % (1).

- La main-d'oeuvre non communautaire représente donc dans ces mêmes pays 80,5 % du total des entrées enregistrées en 1969; le total des nouvelles entrées de ces travailleurs passe de 357.421 à 689.360 soit un accroissement de 92,9 % (l'adjonction des entrées en Belgique porte ces totaux à 691.905 contre 359.723 en 1968, soit une progression de 92,3 %).

Toutes les nationalités signalées ont augmenté leurs apports, mais dans des proportions différentes.

Pour l'ensemble de la Communauté, y compris la Belgique, l'accroissement des apports de travailleurs des pays tiers est de l'ordre de :

- 145,6 % pour les Portugais (+ 57.137);
- 138,7 % pour les Yougoslaves (+ 119.284);
- 91,7 % pour les Turcs (+ 62.186);

(1) Cf. annexe III - Statistiques, page 31

- 73,4 % pour les Grecs (+ 27.972);
- 69,9 % pour les Nord-Africains (+ 15.373) (1);
- 46,1 % pour les Espagnols (+ 25.328).

Il en résulte que la prise de rang des différentes nationalités dans le total des nouvelles entrées a été modifiée ainsi qu'il apparaît au tableau repris ci-après.

Evolution de la quote-part des principales nationalités dans le total des nouvelles entrées

1967		1968		1969	
Italiens	26 %	Italiens	27 %	Yougoslaves	24 %
Portugais	13 %	Yougoslaves	16 %	Italiens (a)	17 %
Espagnols	12 %	Turcs	13 %	Turcs	15 %
Yougoslaves	9 %	Espagnols	11 %	Portugais	11 %
Turcs	6 %	Portugais	7 %	Espagnols	9 %
Grecs	3 %	Grecs	7 %	Grecs	8 %
-		-		Nord-Africains (b)	4 %
(a) Non inclus les travailleurs italiens entrés en Belgique					
(b) Non inclus les travailleurs algériens entrés en France					

3. Au niveau de la Communauté, la Belgique exclue, l'appel à la main-d'oeuvre étrangère a enregistré une augmentation considérable dans les secteurs d'activité suivants :

- production et transformation des métaux + 122.191, soit + 95 %
- construction et travaux publics + 155.430, soit + 357 %
- textile et habillement + 170.980, soit + 60 %

(1) Travailleurs algériens entrés en 1969 en France exclus

En outre, ces trois secteurs représentent 56 % (477.771) du total des nouvelles entrées dans les pays en question et environ la moitié a été embauchée dans la production et la transformation des métaux.

Analyse de l'évolution par pays

1. Ainsi qu'on a déjà eu l'occasion de le constater antérieurement, l'évolution conjoncturelle se répercute avec un certain retard sur le marché du travail de sorte que l'évolution de l'emploi en 1969 a été influencée en Belgique (1) et par l'expansion économique enregistrée en 1968 et par son accélération au cours de l'année examinée. Il en résulte une diminution sensible du chômage et un accroissement considérable de la demande de main-d'oeuvre qui a entraîné une nette augmentation des offres d'emploi non satisfaites.

Cette évolution aurait dû conduire à un recours renforcé à la main-d'oeuvre non nationale. Les chiffres disponibles en Belgique ne permettent toutefois pas de se prononcer à ce sujet. En effet, en vertu de la suppression du permis de travail pour la main-d'oeuvre communautaire, les autorités belges ont déclaré, qu'en l'absence d'une autre base valable pour recenser les nouvelles entrées de cette main-d'oeuvre, elles ne sont pas en mesure de fournir des données, même estimatives, quant au nombre de travailleurs communautaires qui ont été embauchés en 1969.

Les éléments d'appréciation disponibles ne permettent guère aux services de la Commission de procéder à une évaluation de ces entrées. L'évolution conjoncturelle, placée face aux recrutements de main-d'oeuvre non communautaire intervenue est telle que ces entrées auraient dû augmenter considérablement. Par contre, l'attrait qu'exerce le marché du travail allemand sur la main-d'oeuvre disponible dans la Communauté peut avoir détourné vers ce pays nombre de travailleurs communautaires qui normalement seraient venus en Belgique.

Ce paragraphe doit donc se limiter à un examen - qui ne peut de ce fait être qu'incomplet - des seuls apports de main-d'oeuvre non communautaire; il est

(1) Cf. : Annexe III - Statistiques, pages 32 et 33

par ailleurs rappelé qu'en 1968, les entrées de travailleurs communautaires représentaient plus de 70 % du total des entrées.

Nouvelles entrées de travailleurs étrangers

	1968	1969	Différence en	
			ch. absol.	%
Total	8.782			
CEE	6.480			
Pays tiers	2.302	2.545	+ 243	+ 10,6
Espagnols	694	700	+ 6	+ 0,9
Grecs	62	85	+ 23	+ 37
Turcs	52	132	+ 80	+ 153,8
Portugais	176	119	- 57	- 32,4
Nord-Africains	182	538	+ 356	+ 195,6

Contrairement à l'évolution enregistrée en 1968, le total des entrées de main-d'oeuvre non communautaire a accusé un accroissement léger en chiffres absolus (+ 243) mais non négligeable en pourcentage (+ 10,6).

Quant aux différentes nationalités, on remarquera que l'augmentation des entrées de main-d'oeuvre nord-africaine (+ 356) (et principalement de main-d'oeuvre marocaine) est supérieure à l'augmentation générale de la main-d'oeuvre non communautaire (+ 243); par ailleurs, le nombre d'entrées de travailleurs portugais est resté en deçà de celui de 1968 (- 57); il en est d'ailleurs de même pour le total des entrées de travailleurs non ventilés par nationalité (971 contre 1.136 en 1968).

Enfin, il est à remarquer que les pays du bassin méditerranéen, à l'exception de la Yougoslavie interviennent à concurrence de 61,8 % dans le total des entrées de main-d'oeuvre non communautaire et enregistrent une augmentation de 34,9 % de leur quote-part par rapport à 1968.

Comme pour l'année précédente, le plus grand nombre d'entrées de travailleurs était destiné au secteur des soins personnels (878); en second lieu vient l'industrie métallique (465) suivie du secteur des services en général (165) et de l'industrie chimique (163).

L'accroissement global des entrées se répercute de façon diversifiée dans les différentes branches d'activité; si le nombre des entrées a diminué dans les secteurs "papier et livres", "commerce, banques et assurances" ainsi que dans celui des soins personnels et des services d'intérêt général, il a par contre augmenté dans les autres branches d'activité et en particulier dans les industries métalliques (+ 97), le textile (+ 68) et la chimie (+ 47).

On notera encore que l'accroissement des entrées de travailleurs nord-africains a intéressé pratiquement toutes les branches d'activité; mais surtout l'industrie métallique qui y a fait appel (156 contre 30 en 1968), suivie du secteur des soins personnels (91 contre 71) et de l'industrie textile (56 contre 6).

En conclusion, malgré l'expansion accélérée de l'économie et l'accroissement des besoins en main-d'oeuvre, les entrées de main-d'oeuvre originaire des pays tiers n'ont accusé en 1969 qu'une très légère augmentation par rapport à 1968. Les autorités belges imputent ce développement en ordre principal au régime de libre circulation de la main-d'oeuvre communautaire, allant de pair avec une application rigoureuse de la réglementation relative à l'emploi de la main-d'oeuvre extra-communautaire. Aussi est-il regrettable qu'aucune donnée statistique n'ait pu être fournie à l'appui de cette argumentation.

2. Suite à l'expansion conjoncturelle continue de l'ensemble de l'économie allemande en 1969, les capacités disponibles ont été utilisées à un degré qui n'avait plus été atteint depuis longtemps. Sur le marché du travail cette évolution s'est manifestée notamment par des besoins de main-d'oeuvre se situant en moyenne annuelle à 153 % de ceux de 1968. Dans ces circonstances, l'année 1969 a été caractérisée par un afflux important de main-d'oeuvre étrangère; aussi l'augmentation de l'emploi étranger évaluée à 347.000 travailleurs en

moyenne annuelle est-elle le résultat de 646.079 nouvelles entrées, soit par rapport à 1968 une augmentation de 65,3 % (+ 255.200) (1).

Bien que l'augmentation des entrées soit en chiffres absolus la plus importante des pays de la Communauté, l'augmentation relative est moins importante qu'en France (+ 80,2 %).

Quant à l'augmentation des apports de main-d'oeuvre originaire des pays non membres, elle est tant en chiffres absolus (+ 247.504) qu'en pourcentage (+ 98,16 %) beaucoup plus considérable que celle des apports de main-d'oeuvre communautaire (+ 7.696 ou + 5,6 %).

Nouvelles entrées de travailleurs étrangers

	1968 (12 mois)	1969 (12 mois)	Différence en	
			ch. absol.	%
Total	390.879	646.079	+ 255.200	+ 65,3
CEE	139.719	147.415	+ 7.696	+ 5,6
Belges	842	920	+ 78	+ 9,3
Français	5.080	6.185	+ 1.105	+ 21,8
Italiens	130.236	136.225	+ 5.989	+ 4,6
Luxembourgeois	182	185	+ 3	+ 1,6
Néerlandais	3.379	3.900	+ 521	+ 15,3
Pays tiers	251.160	498.664	+ 247.504	+ 98,6
Espagnols	31.995	50.086	+ 18.091	+ 56,5
Grecs	37.248	65.126	+ 27.878	+ 74,8
Portugais	6.709	13.237	+ 6.528	+ 97,3
Turcs	62.376	121.529	+ 59.153	+ 94,8
Yougoslaves	76.782	192.232	+ 115.450	+ 150,2

(1) Cf. annexe III - Statistiques, page 37

Ainsi les apports communautaires n'interviennent-ils qu'à concurrence de 3 % dans l'augmentation du total des nouvelles entrées et l'ensemble des entrées de main-d'oeuvre communautaire ne constitue que 22,8 % du total des entrées.

Comme en 1968, c'est la main-d'oeuvre italienne qui contribue le plus (77,8 %) à la légère augmentation des apports de main-d'oeuvre originaire des pays de la Communauté, bien que le nombre des travailleurs italiens entrés en Allemagne en 1969 n'accuse qu'un accroissement de 4,6 %. La quote-part revenant aux travailleurs italiens dans le total des entrées est de 21,1 %.

En ce qui concerne la main-d'oeuvre non communautaire, les entrées de travailleurs yougoslaves et turcs sont les plus importantes, comme ce fut déjà le cas en 1968. Les Yougoslaves représentent 38,5 % des entrées de travailleurs non communautaires et 29,8 % du total des nouvelles entrées en Allemagne. Ainsi, les travailleurs yougoslaves sont-ils les plus nombreux à avoir été placés, ravissant ainsi la première place jusqu'alors détenue par la main-d'oeuvre italienne ce qui s'est d'ailleurs répercuté au niveau de la Communauté ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus.

Tous les groupes de professions, à l'exception des artistes comme en 1968, ont enregistré une augmentation des apports de main-d'oeuvre étrangère, allant de 11,5 % dans l'industrie hôtelière à 217,6 % dans les professions du secteur des mines et carrières. Il convient de souligner l'augmentation relativement importante dans ce secteur qui porte le nombre de travailleurs étrangers embauchés de 3.437 à 10.917.

Plus de 59 % des nouvelles entrées concernent les professions de la production et de la transformation des métaux, de la construction et des travaux publics ainsi que du textile et de l'habillement et c'est vers ces mêmes secteurs que presque 60 % de l'accroissement des apports de main-d'oeuvre étrangère se sont orientés.

	1968	1969	Différence en	
			ch. absol.	%
Production et transformation des métaux	114.306	215.636	+ 101.330	+ 88,8
Construction et travaux publics	90.211	127.705	+ 37.494	+ 41,6
Textile et habillement	25.103	38.704	+ 13.601	+ 54,2

3. En France, sous l'influence de l'expansion rapide de l'activité économique durant l'année 1969, le nombre des offres d'emploi non satisfaites accuse une progression continue; quant au chômage, après une forte réduction au cours du premier semestre, il a marqué une tendance à la stabilisation malgré l'existence de pénuries aiguës et persistantes de main-d'oeuvre.

Dans ces conditions, l'accroissement de l'emploi salarié qui est évalué à plus de 330.000 personnes est notamment le résultat des recours faits à la main-d'oeuvre étrangère, dont les apports se chiffrent à 167.804 travailleurs permanents et à 121.871 travailleurs saisonniers (1). Encore que ces chiffres n'incluent ni les travailleurs d'Afrique noire jouissant d'un régime de libre circulation ni les travailleurs algériens; en ce qui concerne ces derniers, 29.000 entrées ont été dénombrées en 1969.

L'accroissement des apports de main-d'oeuvre permanente (+ 80,1 %) par rapport à 1968 s'est, à raison de 98,8 %, fait au bénéfice de la main-d'oeuvre non communautaire; cette main-d'oeuvre représente d'ailleurs 94,6 % du total des apports de 1969, confirmant la tendance à la progression de sa quote-part, constatée en 1968.

(1) Cf. : Annexe III - Statistiques, pages 41 et 42

Nouvelles entrées de travailleurs étrangers (permanents)

	1968	1969	Différence en	
			ch. absol.	%
Total	93.165	167.802	+ 74.637	+ 80,1
CEE	8.152	9.016	+ 864	+ 10,6
Benelux	871	1.012	+ 141	+ 16,2
Allemagne	1.421	1.506	+ 85	+ 6
Italie	5.860	6.498	+ 638	+ 10,9
Pays tiers (a)	85.013	158.788	+ 73.775	+ 86,8
Espagne	19.332	23.847	+ 4.515	+ 23,4
Grèce	395	290	- 105	- 26,6
Portugal	30.868	80.829	+ 49.961	+ 161,9
Turquie	1.658	2.598	+ 940	+ 58,8
Yougoslavie	7.953	11.270	+ 3.317	+ 41,7
Maroc	13.339	19.335	+ 5.996	+ 45
Tunisie	6.109	14.925	+ 8.816	+ 144,3

(a) A l'exclusion des travailleurs algériens et des travailleurs originaires des Etats de l'Afrique noire.

Si toutes les nationalités, à l'exception des Grecs, ont enregistré une augmentation du nombre d'entrées, les progressions les plus importantes concernent la main-d'oeuvre portugaise (+ 161,9 %) et la main-d'oeuvre tunisienne (+ 144,3 %) (1). Il en résulte dans la prise de rang des nationalités que les Yougoslaves cèdent la quatrième place aux Tunisiens, mais que les travailleurs italiens gardent leur sixième place après les Portugais, Espagnols, Marocains, Tunisiens et Yougoslaves. Presque la moitié des nouveaux apports est constituée de travailleurs portugais (environ le tiers en 1968).

(1) On ne peut toutefois perdre de vue le caractère relativement récent de l'immigration tunisienne.

Les branches d'activité ayant le plus augmenté le recours à la main-d'oeuvre étrangère sont :

- la production et la transformation des métaux (+ 155 %);
- le bâtiment et les travaux publics (+ 114 %);

elles interviennent d'ailleurs pour plus de la moitié dans le total des embauchages de main-d'oeuvre étrangère permanente.

Les apports de main-d'oeuvre saisonnière qui avaient accusé en 1968 un accroissement de 14 % ont tendance à se stabiliser; on note en effet 132.871 nouvelles entrées (1), soit une augmentation de 2,3 %. La tendance à la stabilisation apparaît surtout dans l'agriculture où 125.580 nouvelles entrées ont été enregistrées contre 124.285 en 1968, soit + 1 %. Par contre, on note un certain développement du recours à la main-d'oeuvre saisonnière étrangère dans l'industrie de la transformation des métaux, principalement dans le secteur de l'automobile (2.522 contre 998 en 1968). La main-d'oeuvre saisonnière espagnole constitue toujours la très grande majorité des apports de travailleurs étrangers (92,1 %).

4. Dans le cadre de la poursuite à un rythme accéléré de la croissance de l'économie au Luxembourg, l'emploi salarié a progressé en 1969 d'environ 2 %. En dehors d'une légère augmentation de l'offre en main-d'oeuvre nationale, les besoins additionnels ont été couverts par un recours à la main-d'oeuvre étrangère plus important qu'en 1968.

Ainsi, les nouveaux apports de main-d'oeuvre non nationale enregistrent un accroissement de 12,5 % (2). Cet accroissement est uniquement imputable aux entrées de travailleurs non communautaires qui se situent à 211,5 % par rapport à 1968, tandis que le total des entrées de main-d'oeuvre communautaire reste en dessous de celui de 1968 (- 13,4 %). Parmi les travailleurs communautaires, seuls les Belges ont été embauchés en plus grand nombre que l'année précédente (+ 2,6 %).

(1) Cf. annexe III - Statistiques, page 42

(2) Cf. annexe III - Statistiques, page 49

Nouvelles entrées de travailleurs étrangers

	1968	1969	Différence en	
			ch. absol.	%
Total	4.802	5.404	+ 602	+ 12,5
CEE	3.804	3.294	- 510	- 13,4
Belgique	819	840	+ 21	+ 2,6
Allemagne	703	494	- 209	- 6,9
France	1.084	963	- 121	- 11,2
Italie	1.113	942	- 171	- 15,4
Pays-Bas	85	55	- 30	- 35,3
Pays tiers	998	2.110	+ 1.112	+ 111,5
Espagne	297	540	+ 243	+ 81,8
Grèce	8	11	+ 3	+ 37,5
Portugal	548	1.344	+ 796	+ 145,3
Note : Travailleurs frontaliers inclus				

On notera que la diminution des entrées de travailleurs allemands intervient pour 41 % dans la diminution globale, et celle des apports de travailleurs italiens à concurrence de 33,5 %.

Quant à la main-d'oeuvre non communautaire, la tendance, relevée l'année précédente, s'est confirmée en 1969; l'économie luxembourgeoise s'oriente nettement vers un recours préférentiel à la main-d'oeuvre portugaise, le nombre des entrées s'élevant à 1.344 contre 548 en 1968 et 178 en 1967.

Enfin, l'emploi salarié étranger est passé en moyenne annuelle de 28.600 à 30.100; seul l'emploi de main-d'oeuvre italienne accuse une légère régression (- 200) (1).

(1) Cf. : Annexe III - Statistiques, pages 12 et 16

L'examen des apports de main-d'oeuvre étrangère dans les différents groupes de professions fait apparaître une évolution assez disparate; ainsi certains groupes de professions accusent un accroissement considérable de ces apports, tels que les professions de la chimie (168 entrées contre 26), les professions de la production et de la transformation des métaux (525 contre 375) et de la construction (2.097 contre 1.495). Par contre, d'autres secteurs d'activité ont fait moins appel à la main-d'oeuvre étrangère; on notera en ce sens la régression des apports de main-d'oeuvre étrangère pour les travaux agricoles et forestiers (- 52 ou - 30,6 %) ainsi que pour les activités dans l'industrie hôtelière (- 380 ou - 27,5 %). Dans ce dernier secteur, la régression des apports de main-d'oeuvre communautaire est assez considérable (- 469 ou - 40 %); elle ne concerne toutefois pas la main-d'oeuvre italienne.

5. Grâce à la poursuite de l'expansion économique tout au long de l'année 1969, la progression des effectifs salariés est évaluée aux Pays-Bas à environ 48.000 personnes. Malgré la réduction du chômage - qui intervient pour près d'un tiers dans l'accroissement des effectifs occupés - et la plus grande fluidité qui a caractérisé le marché du travail néerlandais, suite à la réorganisation et à la fermeture d'entreprises, les pénuries de main-d'oeuvre ont été bien plus prononcées qu'en 1968 et la satisfaction des besoins a nécessité un recours accru à la main-d'oeuvre non nationale; aussi, les entrées de travailleurs étrangers ont-elles augmenté de près de 40 % (mouvements intra-Benelux exclus).

Nouvelles entrées de travailleurs étrangers

	1968	1969	Différence en	
			ch. absol.	%
Total	19.856 (*)	28.475 (27.721) (*)	+ 8.619 + 7.865 (*)	+ 43,6 + 39,8 (*)
CEE	4.665 (*)	4.969 (4.214) (*)	+ 303 - 451 (*)	+ 6,5 - 9,7 (*)
Belgique	-	751	-	-
Allemagne	2.609	2.225	- 384	- 14,8
France	631	398	- 233	- 37
Italie	1.425	1.591	+ 166	+ 11,7
Luxembourg	-	3	-	-
Pays tiers	15.191	23.507	+ 8.316	+ 54,8
Espagne	2.273	4.624	+ 2.351	+ 103,4
Grèce	276	455	+ 179	+ 64,9
Portugal	396	555	+ 159	+ 40,2
Turquie	3.747	5.749	+ 2.002	+ 53,4
Maroc et Tunisie	2.507	2.712	+ 205	+ 8,2
(*) Mouvements intra-Benelux exclus				

Pour la première fois, les données (1) fournies par les Pays-Bas incluent les entrées de travailleurs des autres pays du Benelux; il en résulte que les totaux pour l'année 1969 ne sont comparables avec ceux de 1968 qu'après déduction de ces entrées. On s'aperçoit alors que, comme en 1968, mais dans une moindre mesure, les apports de main-d'oeuvre communautaire ont diminué (- 9,7 %). Mais contrairement à l'année précédente, le nombre des travailleurs italiens qui sont entrés aux Pays-Bas en 1969, a progressé par rapport à 1968 (+ 11 %). Toujours est-il que même en tenant compte de la main-d'oeuvre belge et luxembourgeoise, les apports communautaires, bien qu'en chiffres absolus légèrement

(1) Cf. : Annexe III - Statistiques, page 52

supérieurs à ceux de 1968, ne représentant que 17,5 % du total des nouvelles entrées.

Quant à la main-d'oeuvre originaire des pays tiers, pour toutes les nationalités le nombre des entrées est supérieur à celui de 1968; ce sont les travailleurs espagnols qui accusent l'accroissement relatif le plus important (+ 103 %), par contre, les travailleurs turcs ont été les plus nombreux à entrer aux Pays-Bas (5.749).

La répartition des nouveaux apports de main-d'oeuvre extra-communautaire entre les différents groupes de professions n'a pratiquement pas subi de modifications dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, les mines et les transports. Par contre, dans les secteurs de la construction, le total des travailleurs entrés est resté en deçà de celui de 1968 (- 35 %). Parmi les secteurs ayant vu augmenter considérablement les entrées de main-d'oeuvre non communautaire, on notera la production et la transformation des métaux (5.816 ou + 247 %), l'industrie textile (1.361 ou + 120 %), l'industrie du cuir (+ 926 ou + 394 %) et l'industrie de la poterie (+ 960 ou + 769 %).

6. Les données fournies par l'Italie sur l'évolution des apports de main-d'oeuvre non nationale indiquent une nouvelle régression (2.078 contre 2.346 en 1968) des entrées de travailleurs communautaires.

III. Immigration "spontanée" et immigration "assistée" (1)

On entend par migration assistée le recrutement de main-d'oeuvre effectué par l'intermédiaire des services officiels de main-d'oeuvre des pays d'immigration en collaboration avec ceux des pays d'émigration. En outre, cette notion est généralement limitée aux recrutements auxquels procèdent des missions officielles installées dans les pays disposant de réserves de main-d'oeuvre.

Il est apparu opportun que le présent rapport, contrairement aux précédents, examine la relation entre l'immigration spontanée et l'immigration assistée en son sens large; en effet, depuis 1968 une tendance au freinage des mouvements spontanés de main-d'oeuvre originaire de pays non membres de la Communauté s'est fait jour dans la plupart des pays industrialisés de l'Europe occidentale. Une double préoccupation est à l'origine de cette tendance : en premier lieu les autorités entendent éviter que ces mouvements spontanés entravent la politique visant au maintien de l'équilibre sur le marché du travail; en second lieu, le souci de fournir à cette main-d'oeuvre une protection sociale adéquate amène les Etats à favoriser de plus en plus l'immigration organisée. On aboutit ainsi à un renforcement du contrôle des migrations spontanées et en principe au refus de régulariser par la suite la situation des travailleurs entrés irrégulièrement. Il en résulte notamment une limitation de l'exploitation à laquelle sont souvent exposés ces migrants qui vivent en marge du marché régulier du travail.

Un bref aperçu de la situation actuelle conduit aux constatations suivantes :

En ce qui concerne la main-d'oeuvre communautaire, elle se déplace librement à l'intérieur de la Communauté, tout en ayant la faculté de faire appel à l'assistance des services de main-d'oeuvre ou, le cas échéant, des missions de recrutement.

(1) Cf. annexe III - Statistiques, pages 39 et 45

Pour la main-d'oeuvre extra-communautaire, on notera qu'en dehors des missions françaises et allemandes, existant dans plusieurs pays méditerranéens, seuls les Pays-Bas ont installé des "bureaux de recrutement" dans les pays avec lesquels ils avaient conclu des accords de main-d'oeuvre. En outre, ils refusent l'entrée de travailleurs étrangers qui n'ont pas au préalable été autorisés à venir occuper un emploi.

Quant à la Belgique et au Luxembourg, l'année 1969 a été caractérisée par l'absence quasi totale de migration assistée bien que les autorités aient refusé l'accès du territoire aux travailleurs démunis d'une offre d'emploi pour la quelle les autorités avaient autorisé l'embauchage d'un étranger.

1. Mouvements intracommunautaires

L'ampleur du recours que les travailleurs italiens ont fait en 1969 à la migration assistée varie selon le pays d'emploi envisagé.

En ce qui concerne les Pays-Bas, 105 travailleurs italiens ont été recrutés de la sorte sur 1.591 entrées (6,6 %).

Par ailleurs, au Luxembourg, 64 travailleurs italiens, soit environ 7 % du total des nouvelles entrées, ont été recrutés par la voie officielle.

Le nombre de travailleurs italiens qui se sont faits embaucher pour l'Allemagne par le truchement de la mission allemande de Vérone est du même ordre qu'en 1968 (10.206 contre 10.470); il représente toutefois un pourcentage inférieur (7,5 %) du total des entrées par rapport à celui de 1968 (8,0 %).

Quant à la France, la mission de recrutement installée à Milan a encore vu diminuer le nombre d'Italiens qui ont été embauchés par son intervention (375), de sorte que les recrutements ne représentent plus que 5,8 % du total des travailleurs italiens entrés en France en 1969.

2. Evolution des apports des pays non membres

La tendance fondamentale a été en 1969 favorable aux migrations "assistées"; en effet, la quote-part des travailleurs ayant été recrutés de la sorte est en augmentation en Allemagne, en France et aux Pays-Bas.

Pour l'Allemagne, cette quote-part varie entre 78,7 % pour les Grecs et 86 % pour les Portugais, alors qu'en 1968, elle se situait de 65,2 % à 72,6 %. Pour ce qui est des travailleurs yougoslaves, comme il s'agit de la première année du fonctionnement de la mission allemande en Yougoslavie, la quote-part dans le total des travailleurs yougoslaves ne dépasse pas 35 %.

En France, les mesures prises en 1968 en vue de ramener la migration "spontanée" à des proportions compatibles avec une politique contrôlée des migrations (1) ont porté leurs fruits, la quote-part revenant à la migration assistée variant de 10 % pour les travailleurs portugais à 74,6 % pour les travailleurs yougoslaves. On constatera que, comme par le passé, la grande majorité des travailleurs portugais préfère les aléas d'une éventuelle régularisation, au recrutement assisté, ce dernier incluant l'intervention des autorités portugaises, qui semblent n'avoir en rien atténué leur attitude restrictive à l'égard de l'émigration d'une main-d'oeuvre pléthorique en chômage ou sous-employée.

Quant aux Pays-Bas, l'immigration assistée est passée de 11 % en 1968 à 37,4 % en 1969; on notera que 94,5 % des travailleurs espagnols et 70 % des travailleurs turcs y ont fait appel. Le fait que les recrutements officiels n'ont commencé qu'à partir de juillet 1969 au Maroc est probablement à l'origine du pourcentage beaucoup plus faible de ceux-ci (14,8 %) dans le total des entrées de travailleurs marocains.

(1) Cf. : "La libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la CEE - 1969", pages 17 et 19.

IV. Emploi par priorité des travailleurs ressortissants des Etats membres

1. Ainsi qu'il avait été procédé pour le rapport précédent, l'examen de l'emploi par priorité des travailleurs communautaires, ne porte pas sur l'emploi par la France de main-d'oeuvre saisonnière étrangère, qui peut être considéré comme un phénomène particulier à un seul pays de la Communauté pour lequel l'intérêt des travailleurs communautaires est en régression continue (1). Le Conseil a d'ailleurs tenu compte de cette évolution en prévoyant sous certaines conditions en faveur du recrutement de travailleurs saisonniers dans les pays tiers une dérogation à la règle de la priorité communautaire.

Par ailleurs, l'examen n'inclut pas davantage l'emploi étranger en Italie, dont l'impact sur la situation d'ensemble de la Communauté est négligeable, en relation avec l'importance de la population active de cet Etat. En outre, la règle de la priorité communautaire à l'emploi doit essentiellement contribuer à réaliser l'équilibre sur les marchés du travail de la Communauté; or, seule l'Italie signale des disponibilités de main-d'oeuvre entrant en considération pour pourvoir une partie des emplois vacants dans les cinq autres pays.

En l'absence de données relatives à la main-d'oeuvre communautaire en Belgique, l'examen du degré d'application de la priorité communautaire ne portera que sur l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas.

(1) Cf. : "La libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la CEE - 1969", pages 20 et suivantes.

Entrées de travailleurs permanents (1)

	Total		CEE		Taux de couverture CEE en %	
	1968	1969	1968	1969	1968	1969
Belgique	8.782	-	6.480	-	73,78	-
Allemagne	390.879	646.079	139.719	147.415	35,74	22,82
France	93.165	167.804	8.152	9.016	8,75	5,37
Luxembourg	3.416(a)	4.033(b)	2.430(a)	1.937(b)	71,14	48,03
Pays-Bas	19.856	28.475(c)	4.665	4.968(c)	23,48	17,43
Total	516.098	-	161.446	-	31,28	-
Sans Belgique	507.316	846.423	154.966	163.336	30,54	19,30
(a) Travailleurs du BNL inclus (315)						
(b) Travailleurs du BNL inclus (247)						
(c) Travailleurs du BNL inclus (754)						

2. Dans les quatre pays précités, la quote-part des premières entrées de travailleurs de la Communauté dans le total des entrées de travailleurs permanents accuse la diminution la plus importante, enregistrée jusqu'à présent. En effet, alors qu'au cours des dernières années cette quote-part se situait au-delà de 30 %, elle tombe pour 1969 à 19,3 %; ceci signifie que la main-d'oeuvre communautaire non nationale ne représente même pas un cinquième des embauchages effectués dans les quatre pays considérés en vue de pallier les pénuries de main-d'oeuvre.

Parmi les 163.336 travailleurs communautaires embauchés en 1969, 145.199 étaient des travailleurs italiens, soit 88,8 % contre 89,4 % en 1968 (2). Par ailleurs, les travailleurs italiens n'interviennent qu'à concurrence de 17,15 %

(1) Travailleurs frontaliers exclus

(2) 138.559 travailleurs italiens sur 154.966

dans le total de la main-d'oeuvre étrangère entrée dans ces pays, alors qu'ils en représentaient encore 27,3 % en 1968.

3. La tendance constatée les années précédentes, à savoir qu'en période d'augmentation des apports de main-d'oeuvre étrangère, cette augmentation se fait essentiellement au bénéfice de la main-d'oeuvre non communautaire, s'est confirmée en 1969.

La quote-part communautaire dans les nouvelles entrées de main-d'oeuvre étrangère en Allemagne, est tombée de 35,7 % en 1968 à 22,8 % en 1969, c'est-à-dire un peu plus d'un cinquième.

Quant aux apports de main-d'oeuvre italienne, il semble qu'un certain plafond ait été atteint; en effet, les nouvelles entrées n'accusent qu'un accroissement de 4,6 % (136.225 contre 130.236 en 1968), tandis que les embauchages de travailleurs des autres pays de la Communauté, bien que numériquement beaucoup moins importants indiquent, à l'exception des Luxembourgeois, une progression plus prononcée. Il en résulte que l'accroissement relatif des entrées de travailleurs italiens reste en dessous de celui du total des nouveaux apports de main-d'oeuvre communautaire en Allemagne (+ 5,6 %).

Il n'en reste pas moins que les travailleurs italiens représentent toujours plus de 90 % des travailleurs communautaires entrés en Allemagne (91,4 % contre 93 % en 1968).

En outre, sur les 145.199 travailleurs permanents italiens ayant trouvé un emploi dans ces quatre pays de la Communauté, 94 % (136.225) l'ont trouvé en Allemagne, pourcentage identique à l'année précédente.

Enfin dans le total des nouvelles entrées en Allemagne, les entrées de travailleurs italiens interviennent à raison de 21,1 %, alors qu'ils en représentaient encore un tiers en 1968.

Cette évolution semble trouver son origine essentiellement :

- En ce qui concerne la main-d'oeuvre communautaire en général dans la très faible mobilité de cette main-d'oeuvre, hormis la main-d'oeuvre italienne, et la conjoncture favorable dans l'ensemble de la Communauté, de sorte que tous les pays ont des besoins insatisfaits pour les mêmes catégories de main-d'oeuvre.
- En ce qui concerne la main-d'oeuvre italienne, ainsi que les données l'indiquent, l'absence de disponibilités suffisantes pour satisfaire, dans une proportion analogue aux années antérieures, les besoins de l'économie allemande. A ce sujet, il est significatif en ce qui concerne les recrutements organisés que, selon les informations fournies, le nombre de travailleurs italiens présentés aux services allemands de recrutement était, à partir du mois d'avril (1), si limité que de nombreuses offres d'emploi restèrent insatisfaites et que les délais de recrutement encoururent de grands retards, de sorte que de nombreux employeurs allemands annulèrent leurs offres. Pour 20.683 offres d'emploi, les services italiens ont présenté aux services de recrutement allemands 11.764 candidats dont 10.206 ont été embauchés, soit moins de 50 % des offres émises.

4. La forte augmentation des apports de main-d'oeuvre étrangère en France a encore moins bénéficié à la main-d'oeuvre communautaire, qu'en Allemagne, puisque cette main-d'oeuvre ne contribue qu'à raison de 1 % à l'accroissement (3 % en Allemagne).

Aussi, la quote-part de la main-d'oeuvre communautaire ne représente-t-elle plus que 5,4 % des nouvelles entrées de travailleurs étrangers.

En ce qui concerne la main-d'oeuvre italienne entrée en 1969, si elle atteint un niveau supérieur à l'année précédente (+ 10,9 %), son taux de participation au total des apports de main-d'oeuvre étrangère n'a jamais été si bas (3,9 %).

(1) Au sujet des disponibilités enregistrées au cours de l'hiver, voir les conclusions au point 8 (page 33) ainsi que la note s'y rapportant.

Outre la raison exposée aux paragraphes précédents relatifs à la situation allemande, la dévaluation du franc a constitué un frein aux départs de travailleurs italiens pour la France, sans qu'il soit toutefois possible de quantifier son impact. L'incidence de la dévaluation dans les décisions de départ se vérifie d'ailleurs dans le fait qu'à raison de 90 %, les travailleurs italiens ayant obtenu l'assistance des services d'émigration italiens et qui sont au nombre de 1.566 ont quitté l'Italie au cours du premier semestre.

Par ailleurs, pas plus de 3 % des travailleurs ont été recrutés par l'intermédiaire des services de l'ONI installés à Milan. Si le régime de libre circulation communautaire ne permet pas de tirer des conclusions définitives de ces données, toujours est-il que le taux de participation de la main-d'oeuvre italienne au total des apports de travailleurs permanents en France ainsi que le nombre limité d'offres d'emploi transmises à l'Italie (1.238) semblent indiquer un manque d'intérêt de la part des employeurs français pour la main-d'oeuvre italienne par rapport à la main-d'oeuvre de certains pays tiers. De nombreux employeurs français orientent toutefois leurs offres d'emploi vers ces pays parce que ces offres ne pourront pas être satisfaites en Italie, compte tenu du niveau des salaires français par rapport à celui d'autres pays de la Communauté et de la Suisse.

5. Au Luxembourg, les apports de main-d'oeuvre communautaire - travailleurs des pays du Benelux inclus, mais travailleurs frontaliers exclus - restent pour la première fois en deçà des apports de main-d'oeuvre non communautaire et ne représentent que 48 % (1) des nouvelles entrées de travailleurs étrangers. Ainsi donc la tendance à la régression du taux de participation de la main-d'oeuvre communautaire, apparue en 1968 et trouvant son origine dans l'absence de disponibilités de main-d'oeuvre appropriée dans la Communauté s'est poursuivie et accentuée.

Quant à la main-d'oeuvre italienne, si son taux de participation aux entrées de main-d'oeuvre communautaire est en légère augmentation (45,7 % contre

(1) La prise en considération des travailleurs frontaliers porte le taux de participation de la main-d'oeuvre communautaire à 60,9 %. Parmi ces travailleurs frontaliers figurent d'ailleurs 57 Italiens.

42,3 % en 1968), elle n'intervient plus qu'à raison de 21,1 % (contre 30,4 % en 1968) dans le total des apports de main-d'oeuvre non nationale, c'est-à-dire à un taux analogue à celui de l'Allemagne.

Le Luxembourg n'ayant, contrairement à l'Allemagne, aucun accord de recrutement avec des pays tiers, et poursuivant une politique essentiellement orientée sur les pays de la Communauté, la raison fondamentale de la régression des apports de main-d'oeuvre communautaire doit être recherchée dans l'absence de disponibilités et d'adaptation de l'offre de main-d'oeuvre à la demande. A ce sujet, il est significatif que le nombre de vacances d'emploi signalées en compensation communautaire (6.935) dépasse largement les apports de main-d'oeuvre communautaire; en particulier, il convient de noter que sur 313 offres d'emploi individuelles tenant lieu de contrat de travail et transmises aux services de placement italiens, seulement 64 ont été satisfaites.

6. Egalement aux Pays-Bas, les apports de main-d'oeuvre communautaire bien qu'en légère progression en chiffres absolus du fait de l'inclusion des mouvements intra-Benelux, accusent un taux de participation au total des entrées de main-d'oeuvre étrangère, inférieur à celui de 1968 (17,4 % contre 23,5 %).

Quant à la main-d'oeuvre italienne, elle augmente sa quote-part dans le total des embauchages de main-d'oeuvre communautaire (37,8 % (1) contre 30,5 % en 1968), tandis que son taux de participation au total des nouveaux apports de main-d'oeuvre étrangère aux Pays-Bas tombe de 7,2 % en 1968 à 5,6 % en 1969.

Toujours est-il qu'en chiffres absolus le nombre des embauchages de travailleurs italiens a légèrement progressé, contrairement à celui des travailleurs allemands et français.

7. Des paragraphes précédents on peut dégager quelques considérations quant au degré d'application de la règle de la priorité communautaire.

(1) Mouvements intra-Benelux exclus. La prise en considération de ces données ramène la quote-part des entrées de travailleurs italiens en 1969 à 32 %.

Dans la situation actuelle, caractérisée dans la plupart des pays de la Communauté par d'importantes pénuries de main-d'oeuvre, la simple comparaison entre les apports de main-d'oeuvre communautaire et extra-communautaire ne permet pas de juger du degré d'application de la règle de la priorité communautaire. En effet, l'ensemble des disponibilités de main-d'oeuvre existant encore à l'intérieur de la Communauté est insuffisant pour satisfaire les besoins; les chiffres relatifs aux offres d'emploi émises en compensation intracommunautaire et qui ne peuvent être satisfaites sont significatifs à ce sujet (1), d'autant plus que le solde en fin de période peut cacher tant la satisfaction de l'offre que son retrait.

L'orientation prépondérante de la main-d'oeuvre italienne vers l'Allemagne tend à créer un certain déséquilibre dans la répartition des forces de travail disponibles et pourrait être à l'avenir à l'origine de certaines difficultés d'emploi pour cette main-d'oeuvre. En effet, l'impossibilité pour les employeurs des autres Etats membres de trouver la main-d'oeuvre qu'ils cherchent sur le marché du travail italien, les détournera de ce marché et les conduira à nouer de nouvelles relations avec d'autres régions ayant des ressources de main-d'oeuvre; il sera par la suite d'autant plus difficile à les réorienter vers le marché du travail italien que la situation actuelle se sera prolongée.

En ce qui concerne maintenant les différents pays, il convient de relever que l'Allemagne s'est efforcée, en collaboration avec les services italiens, d'améliorer encore, au cours de l'année 1969, la migration organisée de main-d'oeuvre italienne en instaurant notamment à Rome un bureau chargé d'échanger avec les services du ministère du travail italien, des informations concernant les offres d'emploi allemandes et les demandes d'emploi italiennes et à fournir, par l'intermédiaire des services régionaux et locaux, des informations aux travailleurs italiens sur les conditions de vie et de travail en Allemagne; par ailleurs, un service téléphonique express a été mis en place entre la mission de recrutement et les services de main-d'oeuvre italiens.

(1) Cf. annexe III - Statistiques, pages 32, 36, 40, 48 et 51

Quant à la Belgique, il n'est pas possible de se faire une idée précise de l'évolution de l'emploi de main-d'oeuvre italienne. Certainement un certain nombre de travailleurs italiens qui se sont rendus en Belgique de leur propre initiative y auront trouvé un emploi. Par contre, il est symptomatique que les plus de 250 offres d'emploi concrètes adressées par la Belgique à l'Italie, par l'intermédiaire du Bureau européen de coordination, soient toutes restées insatisfaites. Il s'agissait essentiellement d'offres d'emploi concernant des professions qualifiées de la transformation des métaux, du textile et de la construction. Le marché du travail italien n'était pas en mesure de procurer cette main-d'oeuvre à la Belgique.

Alors que la France, second pays de la Communauté en ce qui concerne le volume de l'immigration, était un pays embauchant un grand nombre de travailleurs italiens, la tendance à la diminution de cette immigration semble avoir atteint un niveau excessivement bas; les raisons plausibles de cette situation ont été évoquées ci-avant.

Si la situation en ce qui concerne le Luxembourg n'appelle pas de remarques particulières, il est significatif que les offres d'emploi concrètes transmises par les Pays-Bas et concernant des manoeuvres ont pu être satisfaites à plus de 80 %, malgré la difficulté pour les services italiens de trouver la main-d'oeuvre appropriée compte tenu des conditions d'âge très précises imposées par les entreprises néerlandaises; par contre, la grande majorité des offres relatives à des ouvriers spécialisés pour la production et la transformation des métaux est restée insatisfaite, notamment selon les services italiens, en raison de la période de l'année à laquelle elles furent introduites, à savoir en été, au moment où les demandes des autres pays pour ces professions étaient en augmentation.

8. En conclusion, en ce qui concerne la mise en contact et la compensation intracommunautaire, en tant que moyen concret d'application de la règle de la priorité communautaire, on retiendra qu'elle est très difficile notamment pour les raisons suivantes :

- Préférence prononcée pour un pays de la Communauté au détriment des autres.
- Inadéquation de l'offre de main-d'oeuvre italienne à la demande des autres pays. Compte tenu de la situation économique en Italie, l'offre concerne principalement la main-d'oeuvre banale tandis que la demande de main-d'oeuvre se réfère précisément aux mêmes professions pour lesquelles il existe des besoins en Italie. Seules les entreprises allemandes ont introduit un nombre considérable d'offres d'emploi relatives à des manoeuvres.
- Un certain décalage dans le temps entre le moment où les services de main-d'oeuvre italiens enregistrent le plus grand nombre de demandes d'emploi, c'est-à-dire en décembre et au début de l'année et celui - à savoir plus tard, au printemps et en été - où ils sont saisis du plus grand nombre d'offres émanant des autres pays membres (1). A ce moment, nombreux semblent être les travailleurs qui ont émigré spontanément ou qui ne désirent plus émigrer ayant trouvé entre-temps un emploi. C'est d'ailleurs ce phénomène qui est à l'origine des mesures d'accélération de l'information adoptées par les services de main-d'oeuvre allemands en Italie après examen de la situation avec les autorités italiennes.
- L'indication de limites d'âge très strictes dans nombre d'offres d'emploi.

(1) Ce phénomène, qui trouve son origine dans les fluctuations saisonnières de l'activité économique, se manifeste également dans la compensation régionale et nationale.

V. Prévisions relatives aux ressources de main-d'oeuvre et aux besoins de main-d'oeuvre non nationale

Les prévisions concernant les besoins en main-d'oeuvre étrangère ainsi que celles relatives aux disponibilités qui peuvent être prises en considération dans la satisfaction de ces besoins sont fonction du développement escompté du niveau de l'emploi salarié.

Ce dernier est avant tout conditionné par la conjoncture; quant aux facteurs les plus importants déterminant le recours à une main-d'oeuvre non nationale pour réaliser l'équilibre sur le marché national du travail ce sont, outre la possibilité d'améliorer la productivité, l'évolution de la population active ainsi que la relation entre les différents éléments de celle-ci à savoir la population active non salariée, le chômage et l'emploi salarié. Des études particulières et spécialisées de la Commission s'attachent à esquisser l'évolution prévisible dans ces différents domaines.

Le nombre des facteurs intervenant ainsi que le caractère fondamentalement variable de certains d'entre eux incitent à interpréter avec réserve les prévisions et estimations reprises ci-dessous.

Ces réserves seront d'autant plus grandes que l'incidence de la fluctuation de la main-d'oeuvre étrangère et des politiques migratoires est difficilement mesurable de sorte que la marge d'incertitude inhérente à toute évaluation prospective se trouve encore élargie.

A. Pays disposant de réserves de main-d'oeuvre

ITALIE (1)

L'évolution démographique serait en 1970 analogue à celle des années précédentes; les services italiens tiennent en effet compte d'un accroissement de

(1) Cf. annexe III - Statistiques, page 58

la population résidente d'environ 300.000 personnes, tandis que la population non active augmenterait sous l'influence des mêmes facteurs qu'au cours des années précédentes à savoir la prolongation de la scolarité jusqu'à l'âge de 14 ans et l'accroissement du nombre de personnes pensionnées; en outre, le fait qu'un certain nombre de femmes mariées cessent toute activité après avoir quitté, pour la ville, les zones rurales où elles étaient actives dans l'agriculture, renforce la tendance à l'augmentation de la population inactive.

Quant à l'emploi salarié, il enregistrerait une légère augmentation dans l'industrie et une augmentation plus sensible dans le secteur tertiaire; par contre, dans l'agriculture il continuerait à régresser. Dans ce contexte, il semble que le chômage se maintiendrait au niveau enregistré en 1969. Il en résulte qu'en 1970, l'Italie sera encore à même de mettre à la disposition de l'économie des autres Etats membres une main-d'oeuvre ne pouvant pas encore être occupée sur place. Il convient toutefois de noter que les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée qui étaient déjà apparues l'année précédente risquent de s'aggraver et de s'étendre à d'autres professions. C'est principalement dans les secteurs de la construction, de la transformation des métaux, du textile et de l'habillement que pourraient augmenter les besoins qu'il ne serait pas possible de satisfaire dans l'immédiat, en dépit des efforts déployés en faveur de la formation professionnelle des jeunes et de la FPA.

Parmi les professions enregistrées comme déficitaires en 1969, on retiendra notamment le tourneur, l'ajusteur-mécanicien, le soudeur à l'arc, l'alésieur, le soudeur en général, le charpentier en fer; même la main-d'oeuvre banale du secteur de la transformation des métaux devient rare. Dans le bâtiment, il est dans certaines régions de l'Italie devenu difficile de trouver des maçons, des monteuses de chauffage central, des conducteurs de pelles mécaniques et dans l'habillement les besoins en piqueuses et couturières à la machine restent insatisfaites (1).

(1) Ces déficits concernent des travailleurs hautement qualifiés.

En outre, au cours des premiers mois de l'année 1970 des pénuries sont apparues dans le secteur de la production et de la distribution de l'électricité (monteurs de centrales électriques et d'appareils électriques, monteurs et réparateurs d'installations téléphoniques).

Il va de soi que dans ces circonstances, la liste des professions excédentaires (1) ait subi quelques modifications par rapport à l'année précédente. On remarquera que cette liste comporte également certaines nouvelles professions excédentaires, même dans des secteurs confrontés avec des pénuries comme celui de la transformation des métaux et de la construction (2).

Compte tenu de cette situation, les services italiens évaluent les disponibilités de main-d'oeuvre italienne pour la Communauté à 80.000 en 1970, c'est-à-dire à deux tiers des estimations faites pour 1969. Quant à la qualification de cette main-d'oeuvre, on pense que la quote part des ouvriers qualifiés et spécialisés ainsi que celle des manoeuvres spécialisés (3) serait en régression et que plus de la moitié des disponibilités concernerait la main-d'oeuvre banale.

	1968	1969	1970
Ouvriers qualifiés et spécialisés	18,7 %	21,1 %	18,0 %
Manoeuvres spécialisés	38,0 %	32,2 %	24,2 %
Main-d'oeuvre banale	43,3 %	46,7 %	57,8 %

(1) Cf. annexe II - Liste des principales professions excédentaires

(2) Probablement s'agit-il ici de jeunes travailleurs venant de terminer leur formation et sans expérience pratique notable.

(3) Manoeuvres qui ont déjà travaillé dans la construction, l'agriculture, la transformation des métaux, etc.

B. Pays demandeurs de main-d'oeuvre

1. BELGIQUE

En examinant l'évolution de l'emploi salarié et de l'emploi de main-d'oeuvre étrangère (1) on constate que la main-d'oeuvre étrangère a contribué à raison de 9,3 % à l'accroissement de l'emploi salarié entre le 30 juin 1968 et le 30 juin 1969; en effet, la population active salariée passe de 2.933.000 à 2.987.000 (+ 54.000) et la main-d'oeuvre étrangère de 196.000 à 201.000 (+ 5.000) (2) et elle représente 6,7 % de la population active salariée.

Partant de l'hypothèse d'une légère amélioration de l'accroissement naturel de la population en 1970 et d'un solde migratoire sensiblement plus positif que les années précédentes, compte tenu des besoins de main-d'oeuvre insatisfaits enregistrés en fin d'année 1969, les autorités belges ont établi des prévisions selon lesquelles la moyenne annuelle de la population totale augmenterait de 44.000 unités.

Quant à la population active salariée, escomptant une diminution de l'emploi indépendant, en particulier du secteur agricole, de l'ordre de 14.000 personnes et tenant par ailleurs compte du haut degré d'activité de l'économie en général, le gouvernement belge prévoit qu'elle pourrait augmenter entre le 30 juin 1969 et le 30 juin 1970 de 41.000 personnes.

Par ailleurs, l'amenuisement des gains de productivité globale ainsi que la réduction de la durée conventionnelle du travail envisagée pour 1970, devraient conduire à accroître les besoins en main-d'oeuvre de sorte que l'immigration de main-d'oeuvre devrait sensiblement progresser. Aussi est-il prévu que la main-d'oeuvre étrangère salariée interviendrait pour 17,1 % (+ 7.000) dans l'accroissement de la population active salariée.

(1) Cf. annexe III - Statistiques, pages 9 et 59

(2) Ces données sont avancées sous toute réserve, la Belgique n'ayant par ailleurs pas fourni les statistiques relatives à la main-d'oeuvre communautaire.

Les autorités belges estiment que les besoins en main-d'oeuvre étrangère mais non communautaire seraient de l'ordre de 3.500 travailleurs. Ces estimations sont fondées, outre sur l'évolution favorable de la conjoncture en 1970, sur le relevé des professions qui, en décembre 1969, étaient signalées comme déficitaires (1) Cette liste comporte de nombreuses modifications par rapport à celle établie fin 1968. Si une vingtaine de professions sont supprimées dans les secteurs du bâtiment, de la production et de la transformation des métaux, du textile et de la pêche, on retiendra que le nombre des nouvelles professions devenues déficitaires, au cours de l'année 1969, dépasse la cinquantaine - dont plus de vingt dans les industries de la production et de la transformation des métaux allant du noyateur au réglleur de machines-outils - et concerne également le secteur de l'hôtellerie (chef de rang), les services (coiffeur, servante interne, infirmière), les employés, ainsi que les mines et carrières (mineurs de fond, tailleurs de pierre et manoeuvres).

Face à cette imposante liste de professions déficitaires, l'estimation des besoins en main-d'oeuvre (2) semble avoir été comprimée au maximum, puisque ces besoins ne dépasseraient pas :

- 500 personnes dans l'industrie du bâtiment et du bois;
- 1.000 personnes dans l'industrie métallique;
- 1.300 personnes dans le secteur des services;
- 700 personnes pour l'ensemble des autres secteurs.

Il est toutefois regrettable que la Belgique n'ait pas été en mesure d'établir des prévisions globales des entrées de travailleurs étrangers. Quant aux services de la Commission, les éléments d'information précités, ainsi que la plus forte rotation de la main-d'oeuvre étrangère, les portent à évaluer pour 1970 le nombre total des nouvelles entrées à 10.000.

(1) Cf. annexe I - Liste des principales professions déficitaires

(2) Cf. annexe III - Statistiques, page 60

2. ALLEMAGNE

De 1968 à 1969, la population active a augmenté de 336.000 personnes en moyenne annuelle (1).

Sous l'influence de l'évolution conjoncturelle, la situation de l'emploi a évolué dans le même sens que l'année précédente tout en accentuant la tendance à l'augmentation. L'emploi global accuse un accroissement de 480.000 personnes, c'est-à-dire supérieur à celui de l'accroissement de la population active. La régression du nombre de travailleurs indépendants et d'aides familiaux se poursuivant (- 110.000) l'augmentation de l'emploi global est en totalité imputable à l'emploi salarié (+ 590.000); dans ces circonstances, il n'est pas étonnant que le chômage enregistre une forte diminution (- 144.000).

L'emploi salarié atteint de la sorte en 1969 une moyenne annuelle de 21.920.000 personnes, dont 1.366.000 travailleurs étrangers soit 6,2 %; par ailleurs, la main-d'oeuvre étrangère a contribué à raison de 59 % à l'accroissement de l'emploi salarié (347.000 sur 590.000). Ce taux de participation, très considérable et qui n'a été dépassé qu'en 1965 (plus de 100 %) est significatif pour le très haut degré d'utilisation des ressources humaines nationales; il peut d'ailleurs difficilement en être autrement le chômage ne représentant plus que 0,7 % de la population active et la moyenne annuelle des offres d'emploi non satisfaites étant d'environ 747.000.

Quant aux perspectives pour 1970, partant de l'hypothèse que l'expansion économique se poursuivra, les autorités fédérales allemandes escomptent encore une réduction du chômage (- 30.000) et un accroissement de l'emploi global de l'ordre de 380.000 personnes. Il en résulterait un accroissement de la population active de 350.000 personnes.

Pour le marché du travail, ceci impliquerait - compte tenu d'une nouvelle réduction de la population active indépendante de l'ordre de 100.000 personnes -

(1) Cf. annexe III - Statistiques, page 61

que l'accroissement de l'emploi salarié qui est estimé à + 480.000 travailleurs serait en ordre principal (environ 87 %) réalisé grâce à de nouveaux apports de main-d'oeuvre étrangère dont les effectifs atteindraient en moyenne pour l'année 1970, 1.790.000 travailleurs (+ 424.000).

En présence de ces éléments d'appréciation et en particulier du taux de participation de la main-d'oeuvre étrangère à l'expansion de l'emploi salarié, on serait tenté de prévoir qu'en 1970, le total des nouvelles entrées de travailleurs étrangers pourrait facilement se situer entre 700 et 750.000 (1). Toutefois, compte tenu du tarissement progressif des sources de main-d'oeuvre les plus proches, et en particulier de l'absence de plus en plus prononcée de disponibilités de main-d'oeuvre qualifiée, ainsi que des difficultés grandissantes liées à l'embauchage de main-d'oeuvre originaire de régions à civilisation, culture et mode de vie totalement différents des nôtres, il n'est pas exclu que bien que les besoins soient supérieurs, le total des nouvelles entrées reste en deçà de celui de 1969. C'est pourquoi les services de la Commission avancent le chiffre de 600.000 (2).

Quant aux professions dans lesquelles se concentrent les déficits, elles sont les mêmes que les années précédentes, avec un premier lieu celles de la production et de la transformation des métaux. En vertu de cette constatation, on serait tenté de les placer en première place dans la liste des professions déficitaires enregistrées fin 1969 (3); toutefois, comme il s'agit d'une classification unique adoptée dans ce rapport pour tous les pays de la Communauté et partant de l'agriculture (groupe 0), il a été estimé ne pas devoir l'adapter à l'importance relative des déficits enregistrés et qui peuvent varier d'un pays à l'autre.

(1) Fin avril 1970, on a enregistré 846.000 offres d'emploi non satisfaites soit 83.000 de plus que fin avril 1969, déjà caractérisé par le plus haut niveau jamais atteint à cette période de l'année.

(2) Cf. annexe III - Statistiques, page 57

(3) Cf. annexe II - Liste des principales professions déficitaires

3. FRANCE

Le ralentissement de l'expansion de certains éléments de la demande intérieure, notamment de la demande des ménages, suite aux mesures prises au cours du second semestre de 1969 en vue du redressement de l'équilibre extérieur et intérieur pourrait se poursuivre tout au long du premier semestre 1970 et pourrait conduire à un ralentissement du rythme de croissance de la production et de l'emploi. Il en résulterait une résorption graduelle des tensions existant entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Toutefois, les besoins en main-d'oeuvre resteront considérables sous l'influence notamment de la réduction conventionnelle de la durée du travail qui se poursuivra durant toute l'année 1970, des pénuries de main-d'oeuvre qualifiée et de la mise en oeuvre d'équipements nouveaux exigeant de nouveaux emplois.

Quant aux ressources de main-d'oeuvre présentes sur le marché du travail, elles devraient être plus importantes qu'en 1969 en raison notamment de la cessation des effets de la prolongation de la scolarité sur le taux d'activités des jeunes.

L'augmentation de la population active totale devrait être sensiblement moins forte qu'en 1969 et pourrait être de l'ordre de 240.000 personnes; l'emploi global pourrait progresser de 1,1 % (1,7 % en 1969) et l'emploi salarié de 2 % (2,9 % en 1969); le chômage accuserait une légère augmentation.

Dans ces conditions, le volume des besoins en main-d'oeuvre étrangère devrait rester en deçà des apports enregistrés en 1969 et alors qu'en 1969, environ 167.000 nouvelles entrées avaient été enregistrées, les autorités françaises évaluent les apports de main-d'oeuvre étrangère permanente en 1970 entre 124.000 et 132.000 (1).

(1) Cf. annexe III - Statistiques, page 63

Les besoins du secteur du bâtiment et des travaux publics pourraient être satisfaits grâce à l'embauchage de 50.000 personnes soit plus du tiers du total des entrées prévues; en second lieu viendraient les industries de la production et de la transformation des métaux dont les besoins sont évalués entre 18.000 et 25.000 selon que la conjoncture sera plus ou moins favorable au cours du second semestre.

Quant aux besoins de main-d'oeuvre permanente de l'agriculture et du forage, ils seraient de l'ordre de 16 à 17.000 travailleurs; les besoins restent ici relativement importants parce qu'il est nécessaire de compenser les départs, en nombre croissant, des salariés dans ce secteur. Enfin, les autres secteurs d'activité pourraient absorber environ 40.000 travailleurs étrangers.

En partant de la situation enregistrée en fin d'année, les pénuries se manifesteraient dans les mêmes professions (1) avec toutefois de légères modifications; ainsi

- dans le secteur du bâtiment et du bois, il n'y aurait plus de pénuries dans la profession de menuisier industriel, tandis que celle de cimentier en béton armé serait déficitaire;
- dans la transformation des métaux, les professions de mécanicien-auto, mécanicien-avion, mécanicien-machines agricoles et réparation machines agricoles auraient perdu leur caractère déficitaire mais par contre, des pénuries ont été enregistrées dans les professions de fondeur, soudeur à l'arc et soudeur autogène;
- enfin des pénuries sont apparues en ce qui concerne les ouvriers spécialisés du caoutchouc.

4. LUXEMBOURG

En examinant l'aperçu indicatif des besoins de main-d'oeuvre non nationale (2) établi par les services de l'emploi luxembourgeois, il convient d'avoir

(1) Cf. annexe I - Liste des principales professions déficitaires

(2) Cf. annexe III - Statistiques, page 65

présent à l'esprit les difficultés que pose l'établissement de ces données prévisionnelles. Ces difficultés trouvent leur origine dans la structure particulière de l'économie luxembourgeoise fortement sujette aux fluctuations des marchés mondiaux, dans la faible étendue du territoire et dans la grande instabilité de la main-d'oeuvre étrangère qui, en outre, représente près de 28 % de l'emploi salarié.

Afin de tenir compte de ce caractère particulier propre à la main-d'oeuvre étrangère, les services luxembourgeois distinguent les apports de main-d'oeuvre étrangère pour satisfaire les besoins en main-d'oeuvre qui trouvent leur origine dans les départs tant prévus qu'imprévus de travailleurs étrangers et de ceux qui sont nécessaires pour couvrir des besoins additionnels en main-d'oeuvre.

Dans l'hypothèse d'une évolution normale du marché du travail, il est prévu qu'en 1970, 1.000 travailleurs étrangers seront nécessaires pour couvrir les besoins additionnels de l'économie luxembourgeoise.

Quant aux embauchages destinés à combler les emplois devenus vacants, ils pourraient porter sur environ 4.700 personnes, de sorte qu'au total près de 5.700 nouvelles entrées pourraient être enregistrées en 1970.

Réparties sur les différents secteurs d'activité, les estimations les plus importantes concernent :

- le bâtiment et le génie civil : 2.700
- l'industrie hôtelière et les services : 1.050 dont 800 femmes;
- l'industrie manufacturière en général : 700 dont 200 femmes.

Cet aperçu qui fait prévoir un accroissement considérable des apports de main-d'oeuvre en 1970 est complété d'une heureuse façon par le relevé des professions déficitaires à fin 1969. De cette liste (1), il apparaît que les professions souffrant de pénuries l'année précédente le sont restées en 1969 et que leur nombre augmente encore; y ont été ajoutées :

(1) Cf. annexe I - Liste des principales professions déficitaires

- dans le secteur de la construction, les professions de conducteur d'engins, de façadier, de tailleur de pierre, de carreleur, de peintre-vitrier, de menuisier du bâtiment et de manoeuvre;
- dans l'industrie des métaux et dans l'industrie mécanique, le serrurier, l'ouvrier d'atelier, le mécanicien de garage;
- dans l'industrie électrique, l'électricien-installateur;
- dans les transports, le chauffeur-mécanicien.

Bien que les professions figurant sur la liste soient déficitaires, il convient de noter que ces déficits ne portent généralement que sur un nombre limité de postes de travail sauf en ce qui concerne le bâtiment, les services et les artisans qualifiés.

5. PAYS-BAS

Entre 1968 et 1969, l'emploi salarié est passé de 3.837.000 à 3.885.000, soit une augmentation de 48.000 unités (1). Il n'est toutefois pas possible de déterminer la contribution de la main-d'oeuvre étrangère à cet accroissement, du fait que la main-d'oeuvre communautaire n'est plus enregistrée aux Pays-Bas. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les effectifs étrangers occupés indiquent une diminution d'environ 20.000 personnes (en 1968 : 23.000 travailleurs communautaires avaient été enregistrés).

Pour 1970, les autorités néerlandaises prévoient une poursuite de l'expansion économique à un rythme presque aussi fort qu'en 1969. Aussi l'emploi salarié pourrait-il s'accroître d'environ 38.000 unités. Malgré la poursuite de la régression de la population active indépendante en faveur de l'emploi salarié et d'une nouvelle diminution du chômage, la satisfaction des besoins en main-d'oeuvre nécessitera - compte tenu de la tendance à la diminution de l'augmentation naturelle de la population active et de l'importance grandissante du mouvement de travailleurs frontaliers néerlandais en Allemagne - des nouveaux apports de main-d'oeuvre étrangère atteignant au moins le niveau de 1969. Aussi

(1) Cf. annexe III - Statistiques, pages 13 et 66

est-il prévu que les nouvelles entrées de main-d'oeuvre étrangère seraient de l'ordre de 28.000. La main-d'oeuvre serait surtout demandée dans les mêmes secteurs qui connaissent des pénuries en 1969, à savoir :

- la production et la transformation des métaux (7.000);
- la construction (1.000);
- le textile et l'habillement (1.000).

Il est en outre prévu que le secteur des mines et des industries extractives serait également confronté avec des besoins de main-d'oeuvre insatisfaits et pourrait fournir un emploi à environ 1.000 travailleurs étrangers.

Enfin, les besoins en manoeuvres restent toujours importants et presque la moitié (13.000) des nouveaux apports de travailleurs étrangers seraient des manoeuvres.

En ce qui concerne les professions déficitaires en décembre 1969, les autorités néerlandaises ont signalé qu'il s'agit des mêmes que l'année précédente (1).

(1) Cf. annexe I - Liste des principales professions déficitaires

VI. Conclusions

Placer les prévisions des besoins de main-d'oeuvre en regard des estimations approximatives du volume de main-d'oeuvre italienne qui pourrait être pris en considération pour satisfaire ces besoins doit, dans le cadre des dispositions du règlement (CEE) 1612/68 relatif à la libre circulation des travailleurs, contribuer à une meilleure information mutuelle des Etats membres en vue de faciliter la mise en contact et la compensation intracommunautaire et de réaliser ainsi un meilleur équilibre sur les marchés du travail.

Les résultats de l'année 1969 confirment la tendance apparue ces dernières années, à savoir qu'en période d'expansion économique, l'embauchage de main-d'oeuvre italienne absorbe et même dépasse les disponibilités signalées.

Compte tenu des perspectives économiques à court terme, il semble que les 80.000 travailleurs italiens disponibles trouveront aisément un emploi dans les autres pays de la Communauté.

La confrontation des estimations de part et d'autre (1) ainsi que les mouvements effectifs de main-d'oeuvre intervenus en 1969 donnent à réfléchir sur la nouvelle dimension dans laquelle il convient de placer la recherche d'un meilleur équilibre sur les marchés du travail de la Communauté.

Plus de 800.000 travailleurs permanents non nationaux ont été embauchés en 1969 dont plus de 170.000 travailleurs communautaires, parmi lesquels presque 150.000 travailleurs italiens (2).

Pour 1970, les estimations des besoins portent ceux-ci à 900.000 personnes.

(1) Cf. annexe III - Statistiques, page 57

(2) Ces chiffres approximatifs prennent en considération un chiffre fictif de 2.500 à 3.000 travailleurs italiens entrés en Belgique.

Le marché italien du travail ne pouvant, selon les prévisions, satisfaire ces besoins qu'à concurrence d'environ 10 %, la Commission est d'avis que, sans diminuer en quoi que ce soit les efforts pour procurer à l'ensemble de la main-d'oeuvre italienne disponible un emploi - en appliquant les dispositions communautaires et en donnant aux mécanismes communautaires prévus à cet effet le maximum d'efficacité - la Communauté devrait, sans tarder, se pencher sur le problème de la coordination des politiques migratoires des États membres en tant qu'élément de leurs politiques de l'emploi.

En effet, en 1969, les Pays-Bas et la Belgique ont augmenté le nombre de leurs accords de main-d'oeuvre en en concluant un respectivement avec le Maroc et la Tunisie; en outre, la Belgique était en négociation avec l'Algérie (1) et le Luxembourg avec le Portugal. L'Allemagne quant à elle intensifie ses recrutements dans la plupart des pays du bassin méditerranéen (2); quant à la France, outre les relations particulières qu'elle entretient avec nombre de pays africains, elle a également des accords de main-d'oeuvre avec tous les pays européens du bassin méditerranéen.

L'intégration économique et sociale de la Communauté ne peut ignorer ce vaste mouvement de main-d'oeuvre vers nos régions industrialisées et les problèmes sociaux et humains qu'il crée.

Par ailleurs, l'attrait que constitue le marché du travail allemand semble s'exercer non seulement sur la main-d'oeuvre italienne et extra-communautaire, mais également sur la main-d'oeuvre des régions limitrophes des pays voisins, à tel point que l'expansion de ces régions risque d'être mise en cause, le départ de la main-d'oeuvre freinant notamment les investissements dans ces régions ainsi que les efforts tendant à en améliorer l'infrastructure.

De ces quelques considérations, il ressort que la recherche de l'équilibre sur les marchés du travail par le recours à la main-d'oeuvre non nationale

(1) L'accord fut signé le 8 janvier 1970.

(2) En Europe, de la Turquie au Portugal; en Afrique, au Maroc et en Tunisie.

devrait au niveau de la Communauté, non seulement faire l'objet de la politique de l'emploi mais également être prise en considération dans le cadre des politiques régionale et industrielle.

Proportion des apports CEE et italiens sur l'ensemble des placements de travailleurs permanents par pays

	CEE	Belgique	Allemagne	France	Luxembourg	Pays-Bas
A. Travailleurs CEE						
1966	35,6 %	50,1 %	44,1 %	12,1 %	76,1 %	13,6 %
1967	33,5 %	55,1 %	47,0 %	12,3 %	83,5 %	32,1 %
1968	(31,3 % 30,5 % (a))	73,8 %	35,7 %	8,8 %	68,2 %	23,5 %
1969	19,3 % (a)	-	22,8 %	5,4 %	48,0 %	17,4 %
B. Travailleurs italiens						
1966	31,9 %	31,5 %	41,3 %	10,2 %	52,1 %	5,8 %
1967	26,5 %	28,5 %	41,4 %	9,9 %	43,2 %	8,0 %
1968	(27,5 % 27,3 % (a))	35,7 %	33,3 %	6,3 %	30,4 %	7,2 %
1969	17,2 % (a)	-	21,1 %	3,9 %	21,1 %	5,6 %
(a) Sans la Belgique						

Liste des principales professions déficitaires

**Verzeichnis der wichtigsten Berufe
mit Mangel an Arbeitskräften**

Lista delle principali professioni deficitarie

**Lijst van de voornaamste beroepen
met een tekort aan arbeidskrachten**

Décembre }
Dezember } 1969
Dicembre }
December }

Belgique — Belgien — Belgio — België

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
1	Mineurs, ouvriers et travailleurs assimilés Bergleute, Steinbrecher und verwandte Berufe Minatori, cavatori e lavoratori di professioni affini Beroepen in de mijnbouw, steenindustrie en aanverwante beroepen	<ul style="list-style-type: none"> . Mineur de fond . Bergmann Untertage . Minatore in sotteraneo . Ondergrondse mijnwerker . Tailleur de pierre . Steinmetz . Marmista . Steenhouwer . Manoeuvre (extraction de pierres, matériaux de construction en ciment) . Hilfsarbeiter (Gewinnung von Steinen, Betonwaren) . Manovale (estrazione di pietre, conglomerato cementizio) . Handlanger (groeven en cementagglomeratie)
2	Professions se rapportant à la construction et aux travaux publics Berufe des Hoch- und Tiefbaus Professioni inerenti all'edilizia e ai lavori pubblici Beroepen in de bouwindustrie en openbare werken	<ul style="list-style-type: none"> . Maçon . Maurer . Muratore . Metselaar . Aide-maçon . Hilfsmaurer . Aiuto-muratore . Metselaarsknecht . Bétonneur . Betonbauer . Cementista finitore . Betonwerker . Ouvrier du bâtiment . Bauhilfsarbeiter . Manovale edile . Handlanger bouw . Coffreur-boiseur . Einschaler . Armatore per cemento armato . Bekister . Terrassier . Tiefbauarbeiter . Sterratore . Grondwerker . Couvreur . Dachdecker . Copritetto . Dakdekker . Ferrailleur . Eisenbieger und -flechter . Ferraiolo . Betonijzervlechter

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
3	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs du bois et travailleurs assimilés - Holzverarbeiter und verwandte Berufe - Lavoratori del legno e lavoratori di professioni affini - Beroepen in de houtindustrie en aanverwandte beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Menuisier . Bautischler . Falegname dell'edilizia . Schrijnwerker . Ebéniste . Möbeltischler . Ebanista . Meubelmaker . Peintre au pistolet (bois) . Spritzlackierer (Holz) . Verniciatore spruzzo (legno) . Pistoolschilder
5	<ul style="list-style-type: none"> - Conducteurs de fours, lamineurs, tréfileurs, mouleurs et travaux assimilés de la production et du traitement des métaux - Schmelzer, Walzer, Zieher, Former und verwandte Berufe der Metallerzeugung und -bearbeitung - Conduttori di forni, laminatori, trafilatori, formatori di fonderia e lavoratori assimilati della produzione e lavorazione dei metalli - Overlieden, walsers, draadtrekkers, vormers en 	<ul style="list-style-type: none"> . Noyauteur . Kernmacher . Animista . Kernmaker . Couleur sous pression (métaux non ferreux) . Pressluftgiesser (NE-Metalle) . Pressofonditore . Gieter onder druk (non-ferro) . Couleur de fonderie . Formgiesser . Colatore in conchiglia . Gieter . Bobineur (laminoir à fils) . Drahtaufroller (Walzwerk) . Aspista . Spoeler (draadwals) . Burineur (pièces coulées ou forgées) . Putzer (Guss- oder Schmiedestücke) . Sbavatore (Pezzi colati o forgiati) . Afbramer (gegoten of gesmede metalen) . Bobineur (laminoir à fils) . Haspelmann (Drahtwalzwerk) . Aspista (luminatoio fili) . Spoeler (draadtrekkerij) . Mouleur . Former . Fonditore . Vormer . Chauffeur de four de rechauffage . Hochofenmann . Operaio siderurgico . Ovenman

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
---	--	---

6

- . Ajusteur-monteur (sauf appareils électriques et instruments de précision)
- . Maschinenzusammensetzer (ohne el. Apparate und Instrumente)
- . Meccanico montatore (esclusi apparecchi elettrici ed strumenti)
- . Bankwerker-monteur (behalve elektrische apparaten en precisieinstrumenten)
- . Installateur (sauf appareils électriques et instruments de précision)
- . Monteur (Maschinen) (ohne elektrische Apparate und Instrumente)
- . Meccanico montatore (esclusi apparecchi elettrici ed strumenti)
- . Machinemonteur (behalve elektrische apparaten en precisieinstrumenten)
- . Mécanicien-réparateur (sauf appareils électriques et instruments de précision)
- . Reparaturschlosser(ohne elektrische Apparate und Instrumente)
- . Meccanico riparatore (esclusi apparecchi elettrici ed strumenti)
- . Mecanicien-hersteller (behalve elektrische apparaten en precisieinstrumenten)
- . Tôlier en carrosserie
- . Karosserieschlosser
- . Carrozziere lamierista
- . Plaatwerker voor carrosserie
- . Plombier en général
- . Klempner und Installateur
- . Installatore di impianti idraulici
- . Loodgieter (in het algemeen)
- . Monteur en chauffage central
- . Heizungsinstallateur
- . Montatore di impianti termici o idraulici
- . Monteur van centrale verwarming
- . Soudeur et oxycoupeur
- . Schweisser und Brenner
- . Saldatore ed fagliatore alle fiamma
- . Lasser en snijder
- . Electroplast
- . Galvaniseur
- . Galvanista
- . Galvaniseerder

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Professione déficiente Mangelberuf Professione deficiente Beroep met een tekort aan arbeidskrachter
---	--	--

(6)

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Outils, mécaniciens, plombiers, soudeurs, étameurs et travailleurs assimilés - Werkzeugmacher, Maschinenbauer, Rohrleger, Schweisser, Plattierer und verwandte Berufe - Attrezzisti meccanici, meccanici, tubisti idraulici, saldatori, galvanostegisti e lavoratori di professioni affini - Gereedschapmakers, monteurs, lood- en zinkwerkers, lassers, vertinners, en aanverwante beroepen | <ul style="list-style-type: none"> . Mécanicien de précision . Feinmechaniker . Meccanico di precisione . Precisiemechanicien . Bijoutier (orfèvre) . Goldschmied . Orafo . Goudsmid . Règleur-conducteur de machines-outils . Einrichter-Bediener von Werkzeugmaschinen . Attrezzatore-conduttore di macchine utensili . Insteller-bediener van gereedschapsmachines . Conducteur de machines outils . Bediener von Werkzeugmaschinen . Conduttore di macchine utensili . Bediener van gereedschapsmachines . Ajusteur de fabrication . Betriebsschlosser . Aggiustatore meccanico alla produzione . Bankwerker . Plombier-zingueur . Klempner u. Zinkdecker . Installatore d'impianti idraulici e copritetto in lamiera . Lood- en zinkwerker . Toller industriel . Blechverformer o.n.A. . Lattoniere industriale . Industrieel plaatwerker . Tuyauteur . Rohrschlosser . Tubista . Butzenfitter . Ferronnier du bâtiment . Bau- und Kunstschlosser . Fabbro per l'edilizia . Bouwsmid |
|---|---|

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
---	--	---

(6)

		<ul style="list-style-type: none"> . Etameur . Verzinner . Stagnatore . Vertinner . Manoeuvre (travaux lourds, mi-lourds et légers) . Hilfsarbeiter (schwer, mittelschwer und leicht) . Manovale commune (lavori pesanti, semi-pesanti e leggeri) . Handlanger (zwaar, halfzwaar en licht werk) . Manoeuvre (montage) . Hilfsarbeiter (Montage) . Manovale (montaggio) . Handlanger (montage) . Polisseur à la machine . Maschinenpolierer . Lucidatore di metalli . Polijster met de machine . Planeur de tôles (main) . Blechrichter (Hand) . Battilastra (mano) . Plaatplaneerder (hand) . Aide-monteur . Hilfsmonteur . Aiuto montatore . Hulpmonteur
<p>7 Electriciens et travailleurs assimilés de l'électricité et de l'électronique Elektriker und verwandte Elektro- und Elektronik- arbeiter Elettricisti e lavoratori di professioni inerenti all'elettricità e all'elettronica Elektromonteurs en aanverwante beroepen in de elektriciteits- en elektronische industrie</p>		<ul style="list-style-type: none"> . Electricien installateur . Elektroinstallateur . Elettricista installatore . Elektroaonteur . Electricien industriel . Betriebselektriker . Elettricista industriale . Fabriekselektricien . Monteur appareillage électrique . Anlagenmonteur . Elettricista montatore . Elektro-mecanicien
<p>8 Travailleurs du textile et de l'habillement Textilhersteller und -verarbeiter Lavoratori tessili e dell'abbigliamento Beroepen in de textiel- en kledingindustrie</p>		<ul style="list-style-type: none"> . Piqueuse-couturière . Maschinenstepperin-näherin . Sarta-cucitrice . Stikster . Bobineur (textile) . Spuler . Bobinatore (tessile) . Bobijner (textiel) . Bobineuse (textile) . Spulerin . Bobinatrice (tessile) . Bobijnster

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beriep met een tekort aan arbeidskrachten
---	--	---

(8)

- . Démonteur (filature)
- . Abzieherin (Spinnerin)
- . Smontatrice di fusi (filatrice)
- . Aftrekster
- . Tisserand
- . Weber
- . Tessitore
- . Wever
- . Garnisseur de métiers (tissage)
- . Einrichter (Weberei)
- . Carica cantre (tessile)
- . Bobijnopsteker
- . Poseur de canettes et de navettes
- . Aufstecker (Spinner + Weber)
- . Posatore di fusi (filatore)
- . Spoelinlegger
- . Ouvrier-linier
- . Flachsbereiter
- . Lavoratore tessile (lino)
- . Vlasarbeider
- . Rebrousseuse en bonneterie
- . Kettlerin (Wirkerei u. Strickerei)
- . Orlatrice
- . Linkster
- . Ouvrier de tissage
- . Webereiarbeiter
- . Lavoratore per tessitura
- . Weverijarbeider
- . Remmailleuse (bonneterie)
- . Repassiererin (Wirkerei u. Strickerei)
- . Rifinitrice (maglieria)
- . Stopster
- . Ouvrier finisseur textile
- . Appreturarbeiter
- . Lavoratore per apprettatura
- . Appretarbeider
- . Imprimeur sur étoffes
- . Stoffdrucker
- . Impressore tessile
- . Weefselrukker
- . Fileur
- . Spinner
- . Filatore
- . Spinner
- . Presseuse-repasseuse
- . Presserin-Büglerin
- . Stiratrice
- . Perster-strijkster

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
9	<p>Coupeurs de cuir, monteurs en chaussures, couseurs de cuir et travailleurs assimilés Lederzuschneider, Schuhleistenarbeiter, Ledernäher und verwandte Berufe Tagliatori di cuoio, lavoratori addetti alle operazioni di montatura di calzature, cucitori in cuoio e lavoratori di professioni affini Leersnijders, zwickers, leernaaiers en aanverwante beroepen</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Coupeur de cuir . Lederschneider . Tagliatore di cuoio . Ledersnijder
10	<p>Potiers, conducteurs de fours, formeurs de verre et d'argile, tailleurs et graveurs de pierre et travaux assimilés Glaserhersteller und -verarbeiter, keramformer und -brenner, Steinbearbeiter und verwandte Berufe Ceramisti, fornaciai, lavorazione del vetro e dell'argilla, scalpellini, marmisti e professioni affini Aardeverkdraaiers, ovenlieden, glas- en kleimodelleurs, steenhouwers, graveurs en aanverwante beroepen</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Souffleur de verre . Glasbläser . Soffiatore . Glasblazer . Manoeuvre verrerie . Hilfsarbeiter (Glaserherst.) . Manovale (ind. vetraria) . Handlanger (glasfabriek)
12	<p>Cuisiniers, femmes dechambre, garçons de café, serveurs et travailleurs assimilés Köche, Hotel- und Gaststättengehilfinnen, Hausdiener, Kellner und verwandte Berufe Cuochi, cameriere, camerieri di caffè e di ristorante, lavoratori di professioni affini Koks, kamermeisjes, kelners en aanverwante beroepen</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Chef de rang . Stationskellner . Cameriere capo . Rangoverste . Servante interne . Hausmädchen . Domestica (vitto ed alloggio) . Inwonende meid . Servante non interne . Tagesmädchen . Domestica . Dagmeid
13	<p>Coiffeurs et travailleurs assimilés Friseure und verwandte Berufe Parruchieri e lavoratori di professioni affini Kappers en aanverwante beroepen</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Coiffeur . Friseur . Barbiere . Kapper . Coiffeuse . Friseuse . Pettinatrice . Kapster
14	<p>Travailleurs des transports et des communications Berufe des Verkehrs- und Nachrichtenwesens Lavoratori addetti ai trasporti e alle comunicazioni Beroepen in de transport- en verkeerssector</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Conducteurs de tramways et d'autobus . Strassenbahn-, Autobusfahrer . Conducenti di tram e di autobus . Trambestuurder, buschauffeur . Chauffeur de taxi . Taxifahrer . Tassista . Taxichauffeur . Camionneur . Lastwagenfahrer . Camionista . Vrachtwagenbestuurder

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
15	Autres groupes de professions, professions non reprises ailleurs Andere Berufsgruppen und nicht anderweitig aufgeführte Berufe Altri gruppi di professioni, professioni non classificate altrove Andere beroepencategorieën en beroepen die niet elders vermeld zijn	<ul style="list-style-type: none"> . Infirmière . Krankenpflegerin . Infermiera . Verpleegster . Secrétaire-sténodactylographe . Sténotypistin . Stenodattilografa . Stenodactylo . Dactylo . Maschinenschreiberin . Dattilografa . Dactylograaf . Perforatrice . Locherin . Perforatrice . Ponster . Commis de comptabilité . Buchhaltungsgehilfe . Commesso di contabilità . Boekhoudbediende . Aide-comptable . Hilfsbuchhalter . Aiuto contabile . Hulpboekhouder . Commis d'administration . Verwaltungsgehilfe . Commesso amministrativo . Administratieve bediende . Aide de bureau . Hilfsangestellter . Aiuto impiegato . Hulpbediende . Commis voyageur . Handelsvertreter . Commesso viaggiatore . Handelsvertegenwoordiger . Ingénieur technique . Fachingenieur . Ingegnere . Technisch Ingenieur . Technicien A2 . Techniker . Tecnico . Techniker A 2 . Laborantin . Laborant . Laborante di laboratorio chimico . Laborant

Allemagne — Deutschland — Germania — Duitsland

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
2	<ul style="list-style-type: none"> — Professions se rapportant à la construction et aux travaux publics — Berufe des Hoch- und Tiefbaus — Professioni inerenti all'edilizia e ai lavori pubblici — Beroepen in de bouwindustrie en openbare werken 	<ul style="list-style-type: none"> . Maçon . Maurer . Muratore . Metselaar . Ferrailleur . Eisenbieger und- flechter . Ferraio . Ijzervlechter . Coffreur-boiseur . Einschaler . Armatore per cemento-armato . Betontimmerman . Plâtrier-plafonneur . Verputzer syn. : Stukkateur . Stuccatore-soffittatore . Stukadoor
3	<ul style="list-style-type: none"> — Travailleurs du bois et travailleurs assimilés — Holzverarbeiter und verwandte Berufe — Lavoratori del legno e lavoratori di professioni affini — Beroepen in de houtindustrie en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Menuisier du bâtiment . Bautischler-syn. :Bauschreiner . Falegname dell'edilizia . Schrijnwerker (bouw) . Charpentier . Zimmermann syn. Zimmerer . Carpentiere . Timmerman, algemeen
4	<ul style="list-style-type: none"> — Peintres et colleurs de papiers peints — Maler und Tapetenkleber — Pittori e tappezzieri in carta da parati — Schilders en behangers 	<ul style="list-style-type: none"> . Peintres en bâtiment . Maler und Anstreicher . Pittore edile . Huisschilder
6	<ul style="list-style-type: none"> — Outils, mécaniciens, plombiers Soudeurs, étameurs et travailleurs assimilés — Werkzeugmacher, Maschinenbauer, Rohrleger, Schweisser, Plattierer und verwandte Berufe — Attrezzisti meccanici, meccanici, tubisti idraulici, saldatori, galvanostegisti e lavoratori di professioni affini — Gereedschapmakers, monteurs, lood-en zinkwerkers, lassers, vertinners en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Tourneur sur tour à pointe . Spitzendreher . Tornitore su tornio a punta . Puntdraaier

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
6	<ul style="list-style-type: none"> — Outils, mécaniciens, plombiers, soudeurs, étameurs et travailleurs assimilés — Werkzeugmacher, Maschinenbauer, Rohrleger, Schweisser, Plattierer und verwandte Berufe — Attrezzisti meccanici, meccanici, tubisti idraulici, saldatori, galvanostegisti e lavoratori di professioni affini — Gereedschapsmakers, monteurs, lood en zinkwerkers, lassers, vertinners en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Tourneur sur tour vertical . Karuselldreher . Tornitore su tornio a giostra . Draaier op verticale draaibank . Tourneur sur tour revolver . Revolverdreher . Tornitore su tornio a revolver . Revolverdraaier . Tourneur sur tour automatique . Automatenbreher . Tornitore sur tornio automatico . Automatenbraaier . Fraiseur de précision (O. P.) . Universalfräser . Fresatore meccanico . Metaalfrezer (universeel) . Fraiseur sur fraiseuse automatique . Automatenfräser . Fresatore sur fresa automatica . Automatenfrezer . Raboteur de fabrication . Hobler . Meccanico piallatore . Metaalschaver . Aléneur . Bohrer . Alesatore . Routinekotteraar . Outilleur machines-outils . Werkzeugmacher . Attrezzista meccanico . Gereedschapsmaker . Tôlier . Klempner . Lattoniere . Plaatwerker
7	<ul style="list-style-type: none"> — Electriciens et travailleurs assimilés de l'électricité et de l'électronique — Elektriker und verwandte Elektro- und Elektronikwerker — Eletttricisti e lavoratori di professioni inerenti all'elettricità e all'electronica — Elektromonteurs en aanverwante beroepen in de elektriciteits- en elektronische industrie 	<ul style="list-style-type: none"> . Electricien du bâtiment . Elektroinstallateur (Bau) . Eletttricista (edilizia) . Elektromonteur . Electricien d'autos . Kraftfahrzeugelektriker . Elettrauto . Auto-electricien

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
11	<ul style="list-style-type: none"> - Meuniers, boulangers, brasseurs et autres travailleurs de la production d'aliments et boissons, ouvriers en tabac - Müller, Bäcker und verwandte Lebensmittel- und Getränkehersteller, Tabakaufbereiter und Tabakwarenmacher - Mugnai, panettieri, birrai e altri lavoratori addetti alla produzione di derrate alimentari e di bevande, lavoratori di professioni inerenti al trattamento e alla manifattura dei tabacchi - Molenaars, bakkers, brouwers en aanverwante beroepen in de levensmiddelen- en genotmiddelenindustrie, tabakwarenmakers 	<ul style="list-style-type: none"> . Boulanger . Bäcker . Panettiere . Brood- en banketbakker . Garçon boucher . fleischer . Macellatore . Slagersgezel
12	<ul style="list-style-type: none"> - Cuisiniers, femmes de chambre, garçons de café, serveurs et travailleurs assimilés - Köche, Hotel- und Gaststättengehilfinnen, Hausdiener, Kellner und verwandte Berufe - Cuochi, cameriere, camerieri di caffè e di ristorante, lavoratori di professioni affini - Koks, kamermeisjes, kelners en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Garçon de café . Kellner . Cameriere di caffè . Kelner . Cuisinier . Koch . Cuoca . Kok . Bonne à tout faire (logée et nourrie) . Hausgehilfin (mit Kost und Unterkunft) . Domestica (vitto ed alloggio) . Dienstbode (met kost en inwoning)
15	<ul style="list-style-type: none"> - Autres groupes de professions non reprises ailleurs - Andere Berufsgruppen und nicht anderweitig aufgeführte Berufe ▼ Altri gruppi di professioni, professioni non classificate altrove - Andere beroepscategorieën en beroepen die niet elders vermeld zijn 	<ul style="list-style-type: none"> . Infirmier (diplômé ou non) . Krankenpfleger / in . Infermiere (diplom. o no) . Ziekenverpleger . Personnel de soins (maisons de retraite pers. âgées) . Altenpfleger / in . Personale d'assistenza ai vecchi . Personeel voor verzorging ouden van dagen

France — Frankreich — Francia — Frankrijk

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
0	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs, éleveurs, horticulteurs, professions se rapportant à la sylviculture, à la chasse et à la pêche - Ackerbauer, Tierzüchter, Gartenbauer, Forst-, Jagd- und Fischereiberufe - Agricoltori, allevatori, orticoltori, professioni inerenti alle foreste, alla caccia e alla pesca - Beroepen in de landbouw, veeteelt, tuinbouw, bosbouw, jacht en visserij 	<ul style="list-style-type: none"> . Horticulteur . Pflanzeszüchter . Orticoltore . Plantenkweker . Jardinier . Gärtner . Giardiniera . Hovenier . Pépiniériste . Baumgärtner . Vivaista . Boomkweker . Conducteur de tracteur . Schlepperfahrer . Trattorista . Trekkerbestuurder . Berger . Schäfer . Pastore . Schaapherder . Vacher . Viehpfleger . Vaccaro . Koehoeder . Domestique et servante de ferme . Ländl. Hauswirtschaftsgehilfe und -gehilfin . Domestico di fattoria(uomo e donna) . Hoeveknecht en boerendienstbode . Ouvrier agricole à toutes mains . Landarbeiter . Bracciante agricolo . Landarbeider . Bûcheron . Holzfäller . Boscaiolo . Boomrooier . Ouvrier de scierie . Säger . Operaio di segheria . Houtzager
1	<ul style="list-style-type: none"> - Mineurs, ouvriers et travailleurs assimilés - Bergleute, Steinbrecher und verwandte Berufe - Minatori, cavatori e lavoratori di professioni affini - Beroepen in de mijnbouw, steenindustrie en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Carrier . Steinbrecher . Cavatore di pietre . Mergelgroevenarbeider

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
2	<ul style="list-style-type: none"> - Professions se rapportant à la construction et aux travaux publics - Berufe des Hoch- und Tiefbaus - Professioni inerenti all'edilizia e ai lavori pubblici - Beroepen in de bouwindustrie en openbare werken 	<ul style="list-style-type: none"> . Métreur . Bauvermesser . Misuratore . Uitvoerder . Charpentier . Zimmermann . Carpentiere . Timmerman, algemeen . Cimentier . Betonbauer . Cementista finitore . Betonafwerker . Cimentier en beton armé . Eisenbetonbauer . Cementista per cemento armato . Betonafwerker - ijzerbeton . Coffreur-boiseur . Einschaler . Armatore per cemento armato . Betontimmerman . Conducteur d'engins . Baumaschinenführer . Conducente di macchine edili . Machinist . Maçon . Maurer . Muratore in genere . Metselaar (nieuwbouw) . Couvreur-zingueur . Baublechner . Copritetto (in zinco) . Dakdekker-loodwerker . Ferrailleur . Eisenbieger und -flechter . Ferraiolo . Betonijzervlechter . Tailleur de pierre . Steinmetz . Scalpellino . Steenhouwer
3	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs du bois et travailleurs assimilés - Holzverarbeiter und verwandte Berufe - Lavoratori del legno e lavoratori di professioni affini - Beroepen in de houtindustrie en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Ebéniste . Möbelschreiner . Ebenista . Meubelmaker . Menuisier du bâtiment . Bauschreiner . Falagname (edilizia) . Schrijnwerker (bouw)

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
5.	<ul style="list-style-type: none"> - Conducteurs de fours, lamineurs, tréfileurs, mouleurs et travaux assimilés de la production et du traitement des métaux - Schmelzer, Walzer, Zieher, Former und verwandte Berufe der Metallherzeugung und -bearbeitung - Conduttori di forni, laminatori, trafilatori, formatori di fonderia e lavoratori assimilati della produzione e lavorazione dei metalli - Overlieden, walsers, draadtrekkers, vormers en aanverwante beroepen in de metaalproductie en -bewerking 	<ul style="list-style-type: none"> . Fondeur . Schmelzer . Fondatore in genere . Smelter
6	<ul style="list-style-type: none"> - Outils, mécaniciens, plombiers, soudeurs, étameurs et travailleurs assimilés - Werkzeugmacher, Maschinenbauer, Rohrleger, Schweisser, Plattierer und verwandte Berufe - Attrezzisti meccanici, tubisti idraulici, saldatori, galvanostegisti e lavoratori di professioni affini - Gereedschapmakers, monteurs, lood- en zinkwerkers, lassers, vertinners en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Ouvrier hautement qualifié . Hochqualifiz. Fachkraft . Operaio altamente specializzato . Zeer geschoolde arbeidskracht . Charpentier en fer . Stahlbauschlosser . Carpentiere in metallo . Constructiebankwerker . Chaudronnier-tôlier . Kesselbauer (Blechslosser) . Lamierista-calderai . Ketelmaker . Fraiseur . Fräser . Fresatore . Frezer . Serrurier du bâtiment . Bauschlosser . Serramentista in ferro . Slotenmaker . Outilleur . Werkzeugmacher . Attrezzista meccanico . Gereedschapmaker . Rectifieur . Schleifer . Rettificatore meccanico . Vlakslijper . Régleur de machines-outils . Werkzeugmaschinenrichtiger . Attrezzatore meccanico . Maschine-installer . Réparateur de machines agricoles . Landmaschineninstandsetzer . Riparatore di macchine agricole . Landbouwmachine-hersteller . Serrurier . Schlossmacher . Serramentista per serrature . Slotenmaker . Soudeur à l'arc et soudeur autogène . Schweisser (el. und autogen) . Saldatore all'arco e saldatore autogeno . Elektrisch lassen en autogeenlassen

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
---	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> . Soudcur . Schweisser . Saldatore . Lasser . Monteur en chauffage central . Heizungsmonteur . Montatore di impianti termici o idraulici . Verwarmingsmonteur . Tourneur . Dreher . Tornitore . Draaier . Traceur . Anreisser . Tracciatore meccanico . Aftekenaar . Tôlier . Klempner . Lattoniere . Plaatwerker . Ajusteur-outilleur . Werkzeugmacher . Attrezzista meccanico . Gerredschapmaker . Chaudronnier en fer . Kessel- und Behälterbauer . Lamierista caldaia . Ketelmaker
7	<ul style="list-style-type: none"> - Electriciens et travailleurs assimilés de l'électricité et de l'électronique - Elektriker und verwandte Elektro- und Elektronikwerker - Elettricisti e lavoratori di professioni inerenti all'elettricità e all'elettronica - Elektromonteurs en aanverwante beroepen in de elektriciteits- en elektronische industrie 	<ul style="list-style-type: none"> . Ajusteur-électricien . Justierer (El. Maschinenbau) . Elettricista montatore . Elektromonteur-Bankwerker . Bobineur très qualifié . Anker- und Spulenwickler (erste Kraft) . Bobinatore altamente specializzato (elettricità) . Zeer geschoolde ankerwikkelaar . Electricien du bâtiment . Elektroinstallateur (Bau) . Elettricista (edilizia) . Elektromonteur . Electro-mécanicien . Elektromechaniker . Elettromeccanico . Elektro-machinemonteur . Monteur-câbleur industriel . Betriebselektromonteur . Impiantista cablatore (industria) . Bedrijfselektromonteur . Monteur de lignes aériennes et souterraines . Leitungsnetzbauer (Luft und Erde) . Montatore di linee aeree e sotteranee . Lijnwerker (lucht en ondergrond)

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
8	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs du textile et de l'habillement - Textilhersteller und -verarbeiter - Lavoratori tessili e dell'abbigliamento - Beroepen in de textiel- en kledingindustrie 	<ul style="list-style-type: none"> . Régleur de relais . Schaltmechaniker (Relaisregulator) . Regolatore di ponti di collegamento (radio) . Relaisinsteller . Agent technique électronique . Elektrotechniker . Agente tecnico nel settore elettronico . Elektronisch-technisch personeel . Tisseur qualifié . Weber . Tessitore . Wever . Piqueuse à la machine . Maschinennäherin (Oberkleidung) . Sarta per confezione in serie . Stikster in confectiekleding
9	<ul style="list-style-type: none"> - Coupeurs de cuir, monteurs en chaussures, couseurs de cuir et travailleurs assimilés - Lederzuschneider, Schuhleistenarbeiter, Ledernäher und verwandte Berufe - Tabliatori di cuoio, lavoratori addetti alle operazioni di montatura di calzature, cucitori in cuoio e lavoratori di professioni affini - Leersnijders, zwikkers, leernaaiers en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Piqueuse en chaussures . Schuhstepperin . Cucitrice di scarpe . Stikster (schoenen)
12	<ul style="list-style-type: none"> - Cuisiniers, femmes de chambre, garçons de café, serveurs et travailleurs assimilés - Köche, Hotel- und Gaststättengehilfinnen, Hausdiener, Kellner und verwandte Berufe - Cuochi, cameriere, camerieri di caffè e di ristorante, lavoratori di professioni affini - Koks, kamermeisjes, kelners en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Bonne à tout faire . Hausgehilfin . Domestica . Diensthode . Gouvernante d'enfants, nurses . Kinderfrau (Erzieherin), Kindermädchen (Pflegerin) . Governante, bambinaia . Gouvernante, kindermeisje . Femme de chambre . Zimmerfrau . Cameriera ai piani . Kamermeisje
15	<ul style="list-style-type: none"> - Autres groupes de professions non reprises ailleurs - Andere Berufsgruppen und nicht anderweitig aufgeführte Berufe - Altri gruppi di professioni, professioni non classificate altrove - Andere beroepencategorieën en beroepen die niet elders vermeld zijn 	<ul style="list-style-type: none"> . Sténodactylographes bilingues qualifiées . Qualifiz. Stenotypistin (zweisprachig) . Stenodattilografa bilingue qualificata . Geschoolde tweetalige stenotypiste . Technicien hautement qualifié (Prod. et transform. de métaux) . Techniker (hochqualifiz. Metallerzeugung und -verarbeitung) . Tecnico altamente specializzato (prod. e lavorazione dei metalli) . Zeer geschoolde technicus (metaalproductie en -bewerking)

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
---	--	---

(15)

- . Dessinateur-projecteur (prod. et transform. des métaux)
- . Entwurfszeichner (Metallerzeugung und -verarbeitung)
- . Disegnatore-progettista (prod. e lavorazione dei metalli)
- . Ontwerp-tekenaar (metaalproductie en -bewerking)

- . Dessinateur d'études (prod. et transform. des métaux)
- . Programmzeichner (Metallerzeugung und -verarbeitung)
- . Disegnatore di studio (prod. e lavorazione dei metalli)
- . Tekenaar voor studie bureau (metaalproductie en bewerking)

- . Technicien de la chimie
- . Chemotechniker
- . Tecnico chimico
- . Technicus in de chemische industrie

- . Conducteur d'appareils (industrie chimique)
- . Apparatewärter (chem. Industrie)
- . Conduttore di apparecchi chimici in genere (industria chimica)
- . Bediener apparaten (chemische industrie)

- . Ouvrier spécialisé du caoutchouc
- . Gummiwerker
- . Operaio qualificato della gomma
- . Geoeefende arbeider rubberfabricage

Luxembourg — Luxemburg — Lussemburgo — Luxemburg (1)

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
0	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs, éleveurs, horticulteurs, professions se rapportant à la sylviculture, à la chasse et à la pêche - Ackerbauer, Tierzüchter, Gartenbauer, Forst-, Jagd- und Fischereiberufe - Agricoltori, allevatori, orticoltori, professioni inerenti alle foreste, alla caccia, ed alla pesca - Beroepen in de landbouw, veeteelt, tuinbouw, jacht en visserij 	<ul style="list-style-type: none"> . Ouvrier agricole . Landarbeider . Bracciante agricolo . Landarbeider . Servante de ferme . Landarbeitsgehilfin . Domestica di fattoria . Boerendienstbode
2	<ul style="list-style-type: none"> - Professions se rapportant à la construction et aux travaux publics - Berufe des Hoch- und Tiefbaus - Professioni inerenti all'edilizia e ai lavori pubblici - Beroepen in de bouwindustrie en openbare werken 	<ul style="list-style-type: none"> . Coffreur-boiseur . Einschaler . Armatore per cemento armato . Betontimmerman . Couvreur . Dachdecker . Copritetto . Dakdekker . Ferrailleur . Eisenbieger und -flechter . Ferraiolo . IJzervlechter . Maçon . Maurer . Muratore . Metselaar . Plâtrier (plafonneur) . Verputzer . Stuccatore (soffittatore) . Stukadoor . Cimentier . Betonbauer . Cementista finitore . Betonafwerker . Terrassier spécialisé . Baustättenarbeiter . Sterratore qualificato . Grondwerker . Conducteur d'engins . Bauraschinenführer . Conducente di macchine edili . Machinist . Tailleur de pierre . Steinmetz . Scalpellino . Steenhouwer . Carreleur . Fliesenleger . Pavimentatore in piastrella . Tegelzetter

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
		<ul style="list-style-type: none"> . Peintre-vitrier . Baumaler u. -gläser . Pittore e vetraio edile . Schilder en glaszetter . Manoeuvre . Bauhilfarbeiter . Manovale edile . Handlanger
3	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs du bois et travailleurs assimilés - Holzverarbeiter und verwandte Berufe - Lavoratori del legno e lavoratori di professioni affini - Beroepen in de houtindustrie en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Charpentier en bois . Zimmerman . Carpenterie in legno . Timmerman . Ebéniste . Möbeltischler . Ebanista . Meubelmaker . Menuisier de bâtiment . Bauschreiner . Falegname edilizia . Schrijnwerker
6	<ul style="list-style-type: none"> - Outils, mécaniciens, plombiers, soudeurs, étameurs et travailleurs assimilés - Werkzeugmacher, Maschinenbauer, Rohrleger, Schweisser, Plattierer und verwandte Berufe - Attrezzisti meccanici, meccanici, tubisti idraulici, saldatori, galvanostegnisti e lavoratori di professioni affini - Gereedschapmakers, monteurs, lood- en zinkwerkers lassers, vertinners en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Ajusteur-mécanicien . Maschinenschlosser . Aggiustatore meccanico . Machinebankwerker . Tourneur . Dreher . Tornitore . Draaier . Soudeur à l'arc . Lichtbogenschweisser . Saldatore all'arco . Elektrisch lasser . Soudeur à l'autogène . Gasschweisser . Saldatore autogeno . Autogeenlasser . Plombier . Klempner . Idraulico . Lood- en zinkwerker . Monteur en chauffage central . Heizungsinstallateur . Montatore di impianti termici o idraulici . Verwarmingsmonteur . Serrurier . Schlossmacher . Serramentista . Slotenmaker

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
---	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> . Ouvrier d'atelier . Helfer . Operaio dell'officina . Atelierarbeider . Electricien-installateur . Elektroinstallateur . Elettricista installatore . Elektromonteur
11	<ul style="list-style-type: none"> - Meuniers, boulangers, brasseurs et autres travailleurs de la production d'aliments et boissons, ouvriers en tabac - Müller, Bäcker und verwandte Lebensmittel- und Getränkehersteller, Tabakaufbereiter und Tabakwarenmacher - Mugnai, panettieri, birrai e altri lavoratori addetti alla produzione di derrate alimentari e di bevande, lavoratori di professioni inerenti al trattamento e alla manifattura dei tabacchi - Molenaars, bakkers, brouwers en aanverwante beroepen in de levensmiddelen- en genotmiddelenindustrie, tabakwarenmakers 	<ul style="list-style-type: none"> . Boucher . Metzger . Macellaio . Slager . Boulanger . Bäcker . Panettiere . Brood-en banketbakker
12	<ul style="list-style-type: none"> - Cuisiniers, femmes de chambre, garçons de café, serveurs et travailleurs assimilés - Köche, Hotel- und Gaststättengehilfinnen, Hausdiener, Kellner und verwandte Berufe - Cuochi, cameriere, camerieri di caffè e di ristorante e lavoratori di professioni affini - Koks, kamermeisjes, kelners en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Bonne à tout faire . Hausgehilfin . Domestica . Dienstbode . Personnel auxiliaire de l'industrie hôtelière pendant la saison touristique . Gaststättenhilfspersonal während der Reisesaison . Personale ausiliario dell'industria alberghiera durante la stagione turistica . Hulp personeel horecabedrijf tijdens het hoogseizoen . Cuisinier . Koch . Cuoco . Kok . Garçon de café . Kellner . Cameriere di caffè . Kelner . Serveuse . Kellnerin . Cameriera . Kelnerin . Femme de chambre . Zimmermädchen . Cameriera . Kamermeisje

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
---	--	---

14	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs des transports etc. - Transportarbeiter, usw. - Lavoratori dei trasporti, ecc. ▼ Beroepen in het vervoer, enz. 	<ul style="list-style-type: none"> . Chauffeur-mécanicien . Kraftfahrer mit Reparaturkenntnissen . Conducente e meccanico riparatore d'auto . Autobestuurder en automonteur . Mécanicien de garage . Kraftfahrzeugmechaniker . Meccanico riparatore d'auto . Automonteur
----	--	--

Pays-Bas — Niederlande — Paesi Bassi — Nederland

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession déficitaire Mangelberuf Professione deficitaria Beroep met een tekort aan arbeidskrachten
6	<ul style="list-style-type: none"> — Outils, mécaniciens, plombiers, soudeurs, étameurs et travailleurs assimilés — Werkzeugmacher, Maschinenbauer, Rohrleger, Schweisser, Plattierer und verwandte Berufe — Attrezzisti meccanici, meccanici, tubisti idraulici, saldatori galvanostegisti e lavoratori di professioni affini — Gereedschapmakers, monteurs, lood- en zinkwerkers, lassers, vertinners en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Travailleur de la transformation des métaux . Metallverarbeiter . Lavoratore addetto all' trattamento dei metalli . Ijzerbewerker . Soudeur à l'arc . Lichtbogenschweisser . Saldatore all'arco . Elektrisch lasser
12	<ul style="list-style-type: none"> — Cuisiniers, femmes de chambre, garçons de café, serveurs et travailleurs assimilés — Köche, Hotel- und Gaststättengehilfinnen, Hausdiener, Kellner und verwandte Berufe — Cuochi, cameriere, camerieri di caffè e di ristorante e lavoratori di professioni affini — Koks, kamermeisjes, kelners en aanverwante beroepen 	<ul style="list-style-type: none"> . Personnel de maison (non logé et non nourri) . Hauspersonal (ohne Kost und Unterkunft) . Personale domestico (senza alloggio e vitto) . Huispersoneel (zonder kost en inwoning)
15	<ul style="list-style-type: none"> — Autres groupes de professions, professions non reprises ailleurs — Andere Berufsgruppen und nicht anderweitig aufgeführte Berufe — Altri gruppi di professioni, professioni non classificate altrove — Andere beroepencategorieën en beroepen die niet elders vermeld zijn 	<ul style="list-style-type: none"> . Infirmière . Krankenpflegerin . Infermiere . Verpleegster . Personnel de commerce . Handelsangestellte . Personale del commercio . Verkoopster . Manoeuvre journalier . Tagesarbeiter . Manovale . Ongeschoolde en losse arbeidskrachten

Liste des principales professions excédentaires
(au début de l'année 1970)

**Verzeichnis der wichtigsten Berufe mit
Überangebot an Arbeitskräften**
(zu Beginn des Jahres 1970)

Lista delle principali professioni eccedentarie
(all'inizio dell'anno 1970)

**Lijst van de voornaamste beroepen
met een overschot aan arbeidskrachten**
(begin 1970)

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession excédentaire Überangebotsberuf Professione eccedentaria Beroep met een overschot aan arbeidskrachten
0	<p>Agriculteurs, éleveurs, horticulteurs, professions se rapportant à la sylviculture, à la chasse et à la pêche Ackerbauer, Tierzüchter, Gartenbauer, Forst-, Jagd- und Fischereiberufe Agricoltori, allevatori, orticoltori, professioni inerenti alle foreste, alla caccia e alla pesca Beroepen in de landbouw, veeteelt, tuinbouw, bosbouw, jacht en visserij</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Ouvrier agricole . Landarbeiter . Lavoratore della terra . Landarbeider . Cultivateur . Landwirt . Coltivatore agricolo . Landbouwer . Ouvrier forestier . Waldarbeiter . Boscaiolo . Bosarbeider
2	<p>Professions se rapportant à la construction et aux travaux publics Berufe des Hoch- und Tiefbaus Professioni inerenti all'edilizia e ai lavori pubblici Beroepen in de bouwindustrie en openbare werken</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Manoeuvre du bâtiment . Bauhilfsarbeiter . Manovale edile . Handlanger bouw . Betonneur . Betonbauer . Finitore . Betonwerker . Maçon . Maurer . Muratore . Metselaar
3	<p>Travailleurs du bois et travailleurs assimilés Holzverarbeiter und verwandte Berufe Lavoratori del legno e lavoratori di professioni affini Beroepen in de houtindustrie en aanverwante beroepen</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Charpentier en bois . Zimmerer . Carpentiere in legno . Timmerman, algemeen . Menuisier . Schreiner . Falegname . Schrijnwerker . Scieur-débiteur de bois . Saegewerker . Segantino . Raamzager . Manoeuvre . Hilfsarbeiter . Manovale . Ongeschoolde arbeider

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Profession excédentaire Überangebotsberuf Professione eccedentaria Beroep met een overschot aan arbeidskrachten
6	<p>Outils, mécaniciens, plombiers, soudeurs, étameurs et travailleurs assimilés Werkzeugmacher, Maschinenbauer, Rohrleger, Schweisser, Plattierer und verwandte Berufe Attrezzisti meccanici, tubisti idraulici, saldatori galvanostegisti e lavoratori di professioni affini Gereedschapsmakers, monteurs, lood- en zinkwerkers, lassers, vertinners, en aanverwante beroepen</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Forgeron (mécanique) . Schmied (Maschinenbau) . Forgiatore . Smid (werktuigkunde) . Chaudronnier en fer . Kessel- und Behälterbauer . Lamiesta . Ketelmaker . Ajusteur . Schlosser . Meccanico . Bankwerker . Soudeur à l'arc . Lichtbogenschweisser . Saldatore all'arco . Elektrisch lasser . Soudeur, en général . Schweisser, o.nähere Angabe . Saldatore . Lasser (algemeen) . Manoeuvre de la production et à la transformation des métaux . Hilfskräfte in der Metallerzeugung und -verarbeitung . Manovale metalmeccanico . Hulparbeider metaalproductie en -bewerking
7	<p>Electriciens et travailleurs assimilés de l'électricité et de l'électronique Elektriker und verwandte Elektro- und Elektronikwerker Elettricisti e lavoratori di professioni inerenti all'elettricità e all'elettronica Elektromonteurs en aanverwante beroepen in de elektriciteits- en elektronische industrie</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Agent technique électrique . Elektrotechniker . Elettrotecnico . Elektrotechnicus . Manoeuvre . Hilfsarbeiter . Manovale . Ongeschoolde arbeider
10	<p>Potiers, conducteurs de fours, formeurs de verre et d'argile, faïlleurs et graveurs de pierre et travailleurs assimilés Glaserhersteller u. -verarbeiter, Keramformer u. -brenner, Steinbearbeiter und verwandte Berufe Ceramisti, fornaciai, lavorazione del vetro e dell'argilla, scalpellini, marmisti e lavorati di professioni affini Aardewerkdraaiers, ovenlieden, glas- en kleimodellers, steenhouwers, graveurs, en aanverwante beroepen</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Briquetier . Ziegler . Mattonaio . Steenfabriekarbeider . Manoeuvre en général . Ungelernte Hilfskraft . Manovale . Ongeschoolde arbeider . Sculpteur sur pierres (à la main) . Steinbildhauer (Handwerker) . Scultore esecutore . Beeldhouwer

N° du code Klassifizierungsnummer N° del codice Code nr.	Groupe de professions Berufsgruppen Gruppi di professioni Beroepencategorieën	Professione excédentaire Überangebotsberuf Professione eccedentaria Beroep met een overschot aan arbeidskrachten
11	<p>Meuniers, boulangers, brasseurs et autres travailleurs de la production d'aliments et boissons, ouvriers en tabac Müller, Bäcker und verwandte Lebensmittel- und Getränkehersteller Mugnai, panettieri, birrai e altri lavoratori occupati nella produzione delle derrate alimentari e delle bevande, lavoratori di professioni inerenti al trattamento e alla manifattura dei tabacchi Molenaars, bakkers, brouwers en aanverwante beroepen in levensmiddelen en genotmiddelenindustrie, tabakwarenmakers</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Boulanger . Bäcker . Panettiere . Brood- en banketbakker . Conserveur (alim.) . Konservenarbeiter . Conserviere . Arbeider conservenindustrie . Manoeuvre . Hilfsarbeiter . Manovale . Ongeschoolde arbeider
15	<p>Autres groupes de professions, professions non reprises ailleurs Andere Berufsgruppen und nicht anderweitig aufgeführte Berufe Altri gruppi di professioni, professioni non classificate altrove Andere beroepencategorieën en beroepen die niet elders vermeld zijn</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Manoeuvre en général . Ungelernte Hilfskraft . Manovale comune . Ongeschoolde arbeider

Statistiques

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>LES APPORTS DE MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE ET LEUR INCIDENCE</u>	
<u>SUR LA PROGRESSION DES EFFECTIFS SALARIES 1958-1969</u>	
	7
<u>BELGIQUE</u>	- Evolution de l'emploi salarié et de l'emploi salarié étranger 1961-1969 9
<u>ALLEMAGNE</u>	- Evolution de l'emploi salarié et de l'emploi salarié étranger 1958-1969 10
<u>FRANCE</u>	- Evolution de l'emploi salarié et de l'emploi salarié étranger 1969 11
<u>LUXEMBOURG</u>	- Evolution de l'emploi salarié et de l'emploi salarié étranger 1961-1969 12
<u>PAYS-BAS</u>	- Evolution de l'emploi salarié et de l'emploi salarié étranger 1958-1969 13
 <u>MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE OCCUPEE</u>	
	14 - 22
<u>BELGIQUE</u>	- Main-d'oeuvre étrangère occupée répartie par principales nationalités 1961, 1967, 1968 14
<u>ALLEMAGNE</u>	- Main-d'oeuvre étrangère occupée répartie par principales nationalités 30.6.1966 - 30.6.1969 14
<u>FRANCE</u>	- Main-d'oeuvre étrangère occupée répartie par principales nationalités 1962, 1968 15
<u>ITALIE</u>	- Main-d'oeuvre étrangère occupée répartie par principales nationalités 1965 - 1968 15
<u>LUXEMBOURG</u>	- Main-d'oeuvre étrangère occupée répartie par principales nationalités - Moyenne annuelle 1966 - 1969 16
<u>PAYS-BAS</u>	- Main-d'oeuvre étrangère occupée répartie par principales nationalités 1966 - 1969 16
<u>BELGIQUE</u>	- Main-d'oeuvre étrangère occupée répartie par nationalités - Moyenne annuelle 1968 17
<u>ALLEMAGNE</u>	- Main-d'oeuvre étrangère occupée sur le territoire fédéral répartie par nationalités et par grands secteurs d'activité - 30.6.1969 18

	<u>Page</u>
<u>FRANCE</u> - Main-d'oeuvre étrangère occupée répartie par nationalités - 1968	19
<u>ITALIE</u> - Main-d'oeuvre étrangère occupée répartie par nationalités - 1968	20
<u>PAYS-BAS</u> - Nombre de permis de travail en cours de validité (effectifs de travailleurs étrangers occupés, ventilés par nationalités) - 15.9.1967 - 15.12.1969	21
- Nombre de permis de travail en cours de validité (effectifs de travailleurs étrangers occupés, ventilés par branches d'activité) 1967 - 1969	22
<u>COMMUNAUTE</u> - Travailleurs non nationaux occupés au 31.12.1969 dans les industries du charbon et de l'acier répartis par	
. pays d'emploi et secteurs	23
. nationalités et secteurs	24
. secteurs, pays d'emploi et travailleurs communautaires	25
. secteurs, pays d'emploi et travailleurs ressortissants de pays non membres	26
<u>MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE NON NATIONALE EN 1969</u>	27
<u>ITALIE</u> - Disponibilités estimées pour 1969	29
- Emigration de travailleurs italiens 1961 - 1969	30
<u>COMMUNAUTE</u> - Placements de travailleurs étrangers au cours de l'année 1969	31
<u>BELGIQUE</u> - Comparaison entre les estimations des besoins en main-d'oeuvre faites au début de l'année 1969 et les placements de travailleurs réalisés en 1969	32
- Offres d'emploi adressées en compensation aux Etats membres	32
- Placements de travailleurs étrangers au cours de l'année 1969	33
- Placements de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail au cours de l'année 1968	34

ALLEMAGNE

- Comparaison entre les estimations des besoins en main-d'oeuvre faites au début de l'année 1969 et les placements de travailleurs réalisés en 1969 35
- Offres d'emploi adressées en compensation aux Etats membres 36
- Solde des offres non satisfaites en fin de trimestre émises en compensation internationale 36
- Placements de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail au cours de l'année
1969 37
idem 1968 38
- Travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail - Proportion des travailleurs recrutés 1956 - 1969 39

FRANCE

- Comparaison entre les estimations des besoins en main-d'oeuvre faites au début de l'année 1969 pour l'année civile 1969 et les placements de travailleurs effectivement réalisés en 1969 40
- Offres d'emploi adressées en compensation aux Etats membres en 1969 40
- Placements de travailleurs étrangers au cours de l'année 1969 41 - 42
- Placements de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail au cours de l'année 1968 43 - 44
- Travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail - Proportion des travailleurs introduits par l'O.N.I. - 1958 - 1969 45

ITALIE

- Placements de travailleurs étrangers au cours de l'année 1969 46
- Placements de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail au cours de l'année 1968 47

LUXEMBOURG

- Comparaison entre les estimations des besoins en main-d'oeuvre faites au début de l'année 1969 et les placements réalisés en 1969 48
- Offres d'emploi enregistrées en compensation communautaire 48
- Solde des offres d'emploi non satisfaites en fin d'année enregistrées en compensation communautaire 48
- Placements de travailleurs étrangers au cours de l'année 1969 49

	<u>Page</u>
<u>LUXEMBOURG</u> - Placements de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail au cours de l'année 1968	50
<u>PAYS-BAS</u> - Comparaison entre les estimations des besoins en main-d'oeuvre faites au début de l'année 1969 pour l'année civile 1969 et les placements de travailleurs effectivement réalisés en 1969	51
- Offres d'emploi enregistrées en compensation communautaire	51
- Solde des offres d'emploi non satisfaites en fin de trimestre enregistrées en compensation communautaire	51
- Placements de travailleurs étrangers au cours de l'année 1969	52
- Placements de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail au cours de l'année 1968	53
<u>L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU MARCHE DU TRAVAIL</u> <u>EN 1970</u>	
	55
<u>COMMUNAUTE</u> - Estimation globale de mouvements de main-d'oeuvre en 1970	57
<u>ITALIE</u> - Estimation des disponibilités italiennes de main-d'oeuvre pour un emploi dans un autre Etat membre en 1970	58
<u>BELGIQUE</u> - Evolution de la population et de l'emploi	59
- Besoins prévisibles en main-d'oeuvre étrangère pour l'année 1970	60
<u>ALLEMAGNE</u> - Evolution de la population et de l'emploi	61
<u>FRANCE</u> - Evolution de la population et de l'emploi	62
- Besoins prévisibles en main-d'oeuvre étrangère pour l'année 1970	63
<u>LUXEMBOURG</u> - Evolution de la population et de l'emploi	64
- Estimation relative aux besoins additionnels et aux nouveaux embauchages de travailleurs étrangers en 1970	65
<u>PAYS-BAS</u> - Evolution de la population et de l'emploi	66
- Besoins prévisibles en main-d'oeuvre étrangère pour l'année 1970	66

LES APPORTS DE MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE

et leur incidence sur la progression des
effectifs salariés

1958 - 1969

Evolution de l'emploi salarié
et de l'emploi salarié étranger

BELGIQUE
(1961 - 1969)

Année (1)	Emploi salarié (2)	Main-d'oeuvre étrangère occupée (3)	Taux de particip. de la main-d'oeuvre étrangère à l'évolution de l'emploi salarié	Pourcentage des effectifs étrangers sur l'emploi sa- larié
1961	2.684.000 + 46.000	154.000 + 3.000	6,5 %	5,7 %
1962	2.730.000 + 38.000	157.000 + 9.000	23,7 %	5,8 %
1963	2.768.000 + 67.000	166.000 + 19.000	28,4 %	6,0 %
1964	2.835.000 + 43.000	185.000 + 15.000	34,9 %	6,5 %
1965	2.878.000 + 27.000	200.000 + 3.000		6,9 %
1966	2.905.000 + 10 000	203.000 - 3.000	a)	7,0 %
1967	2.915.000 + 18 000	200.000 - 4.000	a)	6,9 %
1968	2 933 000 + 54 000	196.000 + 5 000	9,3 %	6,7 %
1969	2 987 000 + 41 000	201 000 + 7 000	17,1 %	6,7 %
1970	3 028 000	208 000		6,9 %

(1) Au 30 juin de chaque année.

(2) Population active salariée (Salariés plus chômeurs moins militaires de carrière).

(3) Salariés et chômeurs étrangers.

(a) Taux négatif.

Evolution de l'emploi salarié
et de l'emploi salarié étranger

ALLEMAGNE
(1958 - 1969)

Année	Emploi salarié (1)	Main-d'oeuvre étrangère occupée	Taux de participation de la main-d'oeuvre étrangère à l'év. de l'emploi salarié.	Pourcentage des effectifs étrangers sur l'emploi salarié.
1958	19.408.000 + 356.000	127.000 (a) + 40.000	11 %	0,7 %
1959	19.764.000 + 567.000	167.000 (a) + 112.000	20 %	0,8 %
1960	20.331.000 + 399.000	279.000 (a) + 194.000	49 %	1,4 %
1961	20.730.000 + 323.000	473.000 + 156.000	48 %	2,3 %
1962	21.053.000 + 250.000	629.000 + 144.000	58 %	3,0 %
1963	21.303.000 + 244.000	773.000 + 129.000	53 %	3,6 %
1964	21.547.000 + 294.000	902.000 + 217.000	74 %	4,2 %
1965	21.841.000 + 29.000	1.119.000 + 125.000	b)	5,1 %
1966	21.870.000 - 690.000	1.244.000 - 230.000	c)	5,7 %
1967	21.180.000	1.014.000		4,8 %
1968	+ 150.000 21 330 000 590 000	+ 5.000 1.019.000 + 347 000	3,3 % 59 %	4,8 %
1969	21 920 000	1 366 000		6,2 %

(1) Moyenne annuelle, y compris les militaires.

(a) Situation au 31 juillet.

(b) Augmentation de plus de 100 %.

(c) 33 % de la diminution.

Source : Bundesministerium für
Arbeit und Sozialordnung.

Evolution de l'emploi salarié
et de l'emploi salarié étranger FRANCE
(1962, 1968, ..)

Année	Emploi salarié (1)	Main-d'oeuvre étrangère occupée	Taux de particip. de la main-d'oeuvre étrangère à l'évolution de l'emploi salarié.	Pourcentage des effectifs étrangers sur l'emploi salarié
1962 a)	13 589 820	935 700		6,9 %
	+ 1 625 400	+ 222 420	13,7 %	
1968 a)	15 215 220	1 158 120		7,6 %
1969		

(a) Résultats de l'exploitation par sondage au vingtième d'après les recensements effectués en 1962 et en 1968.

(1) Y compris les militaires.

Source : INSEE

ITALIE

Le taux de la main-d'oeuvre étrangère occupée est insignifiant en Italie.

Evolution de l'emploi salarié
et de l'emploi salarié étranger

LUXEMBOURG
(1961 - 1969) (1)

Année	Emploi salarié (1)	Main-d'oeuvre étrangère occupée	Taux de participation de la main-d'oeuvre étrangère à l'évolution de l'emploi salarié.	Pourcentage des effectifs étrangers sur l'emploi salarié.
1961	96.700 + 1.700	20.900 + 1.500	88 %	21,6 %
1962	98.400 + 600	22.400 + 400	67 %	22,7 %
1963	99.000 + 2.400	22.800 + 2.400	100 %	23 %
1964	101.400 + 3.100	25.200 + 2.900	94 %	24,9 %
1965	104.500 + 1.800	28.100 + 1.300	72,2 %	26,9 %
1966	106.300 - 1.200	29.400 - 1.500	(a)	27,7 %
1967	105.100 + 900	27.900 + 700	78 %	26,5 %
1968	106.000 + 2.200	28.600 + 1.500	68 %	26,9 %
1969	108.200	30.100		27,8%

(1) Moyenne annuelle des travailleurs salariés assurés auprès des caisses de sécurité sociale, fonction publique et apprentis compris.

(a) Taux négatif.

Evolution de l'emploi salarié
et de l'emploi salarié étranger

PAYS - BAS
(1958 - 1969)

Année	Emploi salarié (1)	Main-d'oeuvre étrangère occupée.	Taux de participation de la main-d'oeuvre étrangère à l'évolution de l'emploi salarié	Pourcentage des effectifs étrangers sur l'emploi salarié.
1958	3.243.000	29.900	-	0,9%
	+ 33 000	- 8 700	-	
1959	3 276 000	21 200		0,6%
	+ 69 000	+ 2 900	4,2%	
1960	3 345 000	24 100		0,7%
	+ 59 000	+ 3.900	6,6%	
1961	3 404 000	28 000		0,8%
	+ 96 000	+ 4 000	4,2%	
1962	3 500 000	32 000		0,9%
	+ 71 000	+ 6 000	8,5%	
1963	3 571 000	38 000		1,1%
	+ 82 000	+ 13.600	16,6%	
1964	3 653 000	51 600		1,4%
	+ 58 000	+ 11 500	19,8%	
1965	3 711 000	63 100		1,7%
	+ 56 000	+ 13 200	23,6%	
1966	3 767 000	76 300		2,0%
	+ 33 000	- 4 200	a)	
1967	3 800 000	72 100		1,9%
	+ 37 000	+ 8 200	22,1%	
1968	3 837 000	80 300		2,1%
	+ 48 000	- 20 200 b)	b)	
1969	3.885.000	60 100		1,5%
	+ 38 000	
1970	3 923 000			

(1) En unités homme-année. L'unité homme-année correspond au temps de travail d'une personne travaillant toute l'année, en moyenne 300 jours, sans tenir compte du nombre d'heures travaillées par jour.

(a) 52,5% de la diminution.

(b) Cette diminution est due au fait que les travailleurs communautaires ne sont plus comptés; le nombre de ces derniers était de 23 000 (Allemands, Français, Italiens) en 1968.

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek.

Main-d'oeuvre étrangère occupée répartie par principales nationalités

BELGIQUE

Pays d'origine	31.12.1961	30.6.1967	Moyenne annuelle 1968
<u>Total général</u>	<u>164 388</u>	<u>181 555</u>	<u>182 000</u>
dont: France	22 882	14 784	15 000
Italie	69 106	68 159	70 000
Pays - Bas	20 424	13 453	13 500
Espagne	7 191	25 678	27 000
Grèce	3 573	6 403	6 500
Maroc	131	13 367	13 000
Pologne	9 988
Turquie	120	7 266	8 000
Source:	Recensement de la population	Institut National de Statistique Bulletin n° 3 - mars 1968	Ministère de l'Emplci et du Travail

A L L E M A G N E

(en milliers)

Pays d'origine	30.6.1966	30.6.1967	30.6.1968	30.6.1969
<u>Total général</u>	<u>1.314,0</u>	<u>1.023,5</u>	<u>1.014,8</u>	<u>1.372,1</u>
dont : - Italie	399,2	274,2	287,4	340,2
- Grèce	196,2	146,8	136,2	174,3
- Espagne	185,3	129,1	112,0	135,5
- Turquie	158,0	137,1	139,3	213,0
- Portugal	19,8	18,5	18,7	26,4
- Yougoslavie	96,7	97,7	99,7	226,3

Source : Amtliche Nachrichten der Bundesanstalt für Arbeit -
Beilage zu Nr. 9 der ANBA vom 25.September 1969

Main-d'oeuvre étrangère occupée répartie par principales nationalités

FRANCE

Pays d'origine	7.3.1962	1968
<u>Total général</u>	<u>935.700</u>	<u>1.158.120</u>
dont: - Italie	261.000	219.160
- Algérie	202.060	242.780
- Espagne	..	252.920
- Maroc	19.260	55.020
- Portugal	..	170.060
- Yougoslavie	..	31.140
Source:	Recensement 1962	Résultats de l'ex- ploitation par son- dage au vingtième d'après les recen- sements effectués en 1962 et 1968

ITALIE

Pays d'origine	1965	1966	1967	1968
<u>Total général</u>	27 996	28 818	30 627	33 098
dont: - Allemagne	5 255	5 329	5 591	5 951
- France	2 323	2 457	2 533	2 754
- Autriche	1 656	1 651	1 687	1 809
- Espagne	1 137	1 225	1 277	1 402
- Grande- Bretagne	2 630	2 771	3 007	3 301
- Yougoslavie	1 039	1 133	1 440	1 781
- Suisse	3 895	3 990	4 074	4 179
Source: Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale				

Main-d'oeuvre étrangère occupée répartie par principales nationalités

LUXEMBOURG

en milliers; moyenne annuelle

Pays d'origine	1966	1967	1968	1969
<u>Total général</u>	<u>29,4</u>	<u>27,9</u>	<u>28,6</u>	<u>30,1</u>
dont: - Belgique	4,6	4,6	4,8	5,1
- Pays-Bas	0,4	0,4	0,4	0,4
- France	4,0	4,1	4,3	4,6
- Allemagne	3,9	3,9	3,9	4,0
- Italie	12,4	11,7	11,3	11,1
- Portugal	0,9	0,7	1,1	1,8
- Espagne	1,2	0,7	0,9	1,1
- Autres pays	1,2	1,2	1,3	1,4
- Apatrides	0,8	0,6	0,6	0,6
Source: Office National du Travail				

PAYS - BAS

en milliers au 31 déc.

Pays d'origine	1966	1967	1968	1969
<u>Total général</u>	<u>76,3</u>	<u>72,0</u>	<u>80,3</u>	<u>60,1 (a)</u>
dont:				
- Allemagne	9,1	10,6	11,7	a)
- France	0,9	1,8	1,7	a)
- Italie	8,5	8,5	9,5	a)
- Espagne	17,1	12,6	12,1	11,8
- Grèce	2,1	1,6	1,6	1,4
- Turquie	12,2	10,3	13,6	16,5
- Maroc	10,2	11,0	14,1	15,4

Source: Ministerie van Sociale Zaken

(a) Après la suppression du permis de travail les travailleurs communautaires ne sont plus comptés.

Main-d'oeuvre étrangère occupée
répartie par nationalités

Pays d'origine	Moyenne annuelle 1968
Allemagne	4.500
France	15.000
Italie	70.000
Luxembourg	1.400
Pays-Bas	13.500
C.E.E.	104.400
Algérie	1.700
Espagne	27.000
Grande-Bretagne	
Grèce	6.500
Maroc	13.000
Pologne	
Tunisie	500
Turquie	8.000
Autres pays	16.900
Apatrides	
Pays tiers	77.600
TOTAL GENERAL	182.000

Source: Ministère de l'Emploi et du Travail.

OCUPEE SUR LE TERRITOIRE FEDERAL
REPARTIE PAR NATIONALITES ET PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITE

Situation : fin juin 1969

Nationalité	dont (colonne 5)										dont (colonne 10)							
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
	Agri- culture, élevage, sylvi- cult., etc.	Mines, carrières, briques, terres, etc.	Indus- trie houil- lère	Produc- tion et trans- format. métaux	Sidérur- gie, etc.	Fabric. de ma- chines, appa- reils et ac- cessoires	Constr. de vé- hicules rou- tiers	Elec- tro- techni- que	Autres indus- tries manf.	Industr. chimi- que	Textile et ha- bille- ment	Bois, etc.	Bâti- ment, travaux publics, etc.	Commer- ce, fi- nance, assu- rance	Servi- ces	Trans- ports	Servi- ces publics et ser- vices d'inté- rêt pu- blic	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
	Nombre total (1)	79	136	26	1 663	242	415	182	433	1 681	208	453	80	824	1 196	612	151	733
Belgique	28 674	228	536	112	8 490	801	1 706	1 164	2 853	7 665	674	3 249	545	2 791	3 415	2 368	513	2 648
France	340 244	3 439	11 672	1 010	119 662	26 982	20 432	22 182	21 218	94 849	10 636	34 958	9 149	64 697	12 437	16 638	8 598	8 252
Italie	1 083	11	28	8	278	23	50	19	71	192	35	42	13	102	194	102	24	152
Luxembourg	49 850	1 308	3 060	743	9 438	1 361	2 294	1 004	1 560	12 674	1 239	5 952	824	9 494	6 494	2 727	1 159	3 496
Pays-Bas																		
Communauté	426 926	5 065	15 432	1 899	139 531	29 409	24 897	24 551	26 135	117 081	12 792	44 654	10 611	77 908	23 736	22 447	10 445	15 281
Danemark	2 984	64	21	3	479	39	125	41	161	432	77	80	29	251	770	371	94	502
Finlande	3 397	49	13	1	546	31	105	109	191	377	87	112	24	58	570	705	148	931
Grèce	174 348	474	2 489	607	88 920	18 580	12 849	14 602	26 600	62 334	7 620	22 088	3 435	6 074	4 086	3 679	1 080	5 212
Grande-Bretagne	10 896	61	131	38	2 300	227	641	346	531	1 449	384	328	92	482	1 860	1 572	379	2 662
Irlande	449	2	3	—	85	11	15	5	35	45	11	7	5	15	53	112	27	107
Islande	75	1	—	—	15	3	1	1	7	11	1	2	—	6	13	11	5	13
Yougoslavie	226 290	1 741	4 857	1 845	74 548	8 198	16 271	11 002	21 077	38 799	2 207	16 056	4 825	68 143	6 168	17 024	1 269	13 741
Norvège	1 006	7	11	—	194	11	44	16	76	112	35	14	6	34	224	166	61	197
Autriche	62 774	1 186	1 518	442	16 531	1 126	3 954	2 565	5 519	13 621	2 810	4 270	1 099	7 957	9 217	7 051	1 309	4 384
Portugal	26 379	334	641	4	9 350	1 780	1 504	1 218	1 002	10 085	540	4 393	726	2 017	665	1 064	1 051	1 172
Suède	1 595	13	20	—	310	23	112	32	90	217	57	29	7	47	384	198	66	340
Suisse	7 234	275	184	25	1 438	171	383	185	339	1 412	284	342	101	508	1 430	1 002	149	836
Espagne	135 546	2 016	3 151	585	57 077	11 722	12 781	8 205	10 543	43 607	4 611	12 153	3 377	9 275	4 788	4 927	5 195	5 510
Turquie	212 951	1 704	13 455	6 465	91 901	11 398	13 905	19 580	19 496	55 212	2 860	23 790	5 486	32 839	4 082	3 709	4 275	5 774
Autres pays européens	18 262	247	703	426	6 021	591	1 550	826	1 589	2 793	583	646	215	1 842	1 760	2 374	310	2 212
Pays non européens	49 014	340	1 991	1 453	13 900	1 367	3 746	2 233	3 229	6 249	1 427	1 317	375	3 836	6 054	3 962	1 827	10 855
Apatrides et nationalités inconnues	11 933	218	746	491	3 449	475	801	455	717	1 996	318	504	193	1 612	1 389	1 069	279	1 175
Total général	1 372 059	13 797	45 366	14 284	506 595	85 162	93 684	85 972	117 337	355 832	36 644	130 785	30 606	212 904	67 249	71 443	27 969	70 904

Hommes et femmes

(1) Y compris les travailleurs frontaliers

Source : Amtliche Nachrichten der Bundesanstalt für Arbeit - septembre 1969

Main-d'oeuvre étrangère occupée
répartie par nationalités (1)

Pays d'origine	1968
<u>C.E.E.</u>	262.440
dont Italie	(219.160)
Algérie	242.780
Espagne	252.920
Maroc	55.020
Pologne	41.460
Portugal	170.060
Tunisie	26.120
Turquie	3.500
Yougoslavie	31.140
Autres pays	72.680
Total	<hr/> 1.158.120

(1) Résultats de l'exploitation par sondage
au vingtième d'après les recensements
effectués en 1962 et 1968

ITALIE

Main-d'oeuvre étrangère occupée
répartie par nationalités (1)

Pays d'origine	1968
Belgique	391
Allemagne	5.951
France	2.754
Luxembourg	25
Pays-Bas	907
C.E.E.	10.028
Autriche	1.809
Espagne	1.402
Grande-Bretagne	3.301
Grèce	637
Yougoslavie	1.781
Portugal	203
Suisse	4.179
Turquie	129
Autres pays	9.140
Apatrides	489
Pays tiers	23.070
TOTAL GENERAL	33.098

Source: Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale.

Nombre de permis de travail en cours de validité (effectifs
de travailleurs étrangers occupés, ventilés par nationalités)

Pays d'origine	15.9.1967		15.12.1968		15.12.1969	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Algérie	42	-	33	-	-	-
Australie	15	87	341	123	257	127
Canada	288	78	326	101	210	19
Chine	206	26	229	24	277	9
Danemark	117	34	93	41	67	40
Allemagne	7.907	2.258	9.170	2.482	a)	a)
France	1.482	198	1.522	220	a)	a)
Grèce	1.261	277	1.259	357	987	368
Angleterre	2.042	17	2.232	487	2.668	435
Hongrie	532	105	383	72	115	36
Italie	7.487	951	8.426	1.080	a)	a)
Yougoslavie	887	150	1.181	262	2.364	1.072
Maroc	11.018	15	14.042	24	15.255	126
Norvège	166	34	169	60	122	47
Autriche	559	207	592	182	356	96
Pologne	770	125	635	127	85	88
Portugal	1.716	503	1.678	628	11.442	625
Espagne	11.157	2.253	9.607	2.532	9.348	2.465
Tunisie	105	-	90	-	99	-
Turquie	9.938	183	13.243	400	15.907	605
U.S.A.	1.076	155	1.079	199	1.048	211
Suède	116	45	107	39	122	50
Suisse	381	101	332	105	215	93
Chinois de nationalité britannique	288	11	348	15	610	31
Divers (1)	3.477	520	3.079	583	1.233	740
Total	63.433	8.733	70.196	10.143	52.787	7.283

(1) Travailleurs indonésiens non compris.

(a) Après la suppression du permis de travail les travailleurs communautaires ne sont plus comptés.

Nombre de permis de travail en cours de validité (effectifs de travailleurs étrangers occupés, ventilés par branches d'activité) (1)

Branche d'activité	Situation à la fin de		
	1967	1968	1969
Céramique	2.490	2.699	2.814
Diamant	22	22	17
Arts graphiques	713	679	671
Construction	3.948	3.737	2.959
Industrie chimique	2.067	2.483	2.709
Bois, liège, etc.	1.354	1.517	1.394
Habillement	993	1.274	1.201
Professions se rapportant au nettoyage	557	672	555
Artistes et musiciens	9	6	9
Cuir, caoutchouc etc.	1.956	2.303	2.259
Industries extractives	2.097	2.075	820
Métallurgie	17.115	18.831	19.566
Industrie du papier	1.278	1.451	1.685
Industrie textile	3.331	4.269	4.727
Eau, gaz, etc.	359	179	57
Préparation des denrées alimentaires, boissons et tabacs	5.943	6.483	7.509
Agriculture	356	408	358
Chasse et pêche	6	15	6
Commerce	2.953	3.235	2.660
Navigation aérienne	639	692	395
Hôtellerie	2.080	2.212	1.950
Navigation	122	165	72
Transport terrestre	1.575	1.763	1.612
Banques et institutions de crédit	225	239	113
Autres branches d'activité	3.179	3.215	3.050
Enseignement	509	524	567
Cultes	24	19	21
Gens de maison	329	303	191
Branches d'activité inconnues	16.413	18.869	123
Total (2)	72.141	80.339	60.070

(1) Non compris les travailleurs belges à partir de 1967, les autres travailleurs communautaires à partir de 1969 (suppression du permis de travail), non compris les travailleurs indonésiens.

(2) Hommes et femmes.

Travailleurs non nationaux occupés dans les industries du charbon et de l'acier

(Situation au 31 décembre)

(en milliers de personnes)

Pays d'emploi	Secteurs	Charbonnages (1)		Sidérurgie		Mines de fer		TOTAL	
		1969	1968	1969	1968	1969	1968	1969	1968
<u>Allemagne</u>	Trav. de la Communauté	1,7	1,9	2,9	2,5	0,0	0,0	4,6	4,4
	Trav. étrangers	16,1	10,8	13,9	9,7	0,1	0,1	30,1	20,6
	Total non nationaux	17,8	12,7	16,8	12,2	0,1	0,1	34,7	25,0
<u>Belgique</u>	Trav. de la Communauté	9,0	11,5	9,9	9,0	-	-	18,9	20,5
	Trav. étrangers	10,4	13,3	2,1	2,0	-	-	12,5	15,3
	Total non nationaux	19,4	24,8	12,0	11,0	-	-	31,4	35,8
<u>France</u>	Trav. de la Communauté	6,9	7,6	13,1	13,5	1,0 (a)	1,2	21,0	22,3
	Trav. étrangers	13,9	15,8	16,3	14,1	0,4 (a)	0,5	30,6	30,4
	Total non nationaux	20,8	23,4	29,4	27,6	1,4 (a)	1,7	51,6	52,7
<u>Luxembourg</u>	Trav. de la Communauté	-	-	4,4	3,8	0,4	0,3	4,8	4,1
	Trav. étrangers	-	-	0,2	0,3	0,0	0,0	0,2	0,3
	Total non nationaux	-	-	4,6	4,1	0,4	0,3	5,0	4,4
<u>Pays-Bas</u>	Trav. de la Communauté	1,0	1,1	0,5	0,4	-	-	1,5	1,5
	Trav. étrangers	1,6	2,0	1,3	0,7	-	-	2,9	2,7
	Total non nationaux	2,6	3,1	1,8	1,1	-	-	4,4	4,2
<u>TOTAL</u>	Trav. de la Communauté	18,6	22,1	30,8	29,2	1,4 (a)	1,5	50,8	52,8
	Trav. étrangers	42,0	41,9	33,8	26,8	0,5 (a)	0,6	76,3	69,3
	Total non nationaux	60,6	64,0	64,6	56,0	1,9 (a)	2,1	127,1	122,1

(1) Ouvriers, apprentis, employés, techniciens et cadres.

(a) Ouvriers seulement. Estimation pour la répartition par nationalité.

Source : Office Statistique des Communautés européennes : Statistiques de la Haute Autorité auprès des entreprises relevant du Traité de la CECA.

Travailleurs non nationaux occupés dans les industries du charbon et de l'acier
(Situation au 31 décembre)

(en milliers de personnes)

Nationalités	Charbonnages (1)		Sidérurgie (2)		Mines de fer (2)		T O T A L	
	1969	1968	1969	1968	1969	1968	1969	1968
Secteurs								
Allemands	3,0	3,4	0,7	0,5	0,0	0,0	3,7	3,9
Belges	0,5	0,7	3,9	4,0	0,1	0,1	4,5	4,8
Français	0,4	0,4	1,8	1,6	0,1	0,1	2,3	2,1
Italiens	13,7	16,4	23,5	2,2	1,2	1,3	38,4	39,5
Luxembourgeois	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2
Néerlandais	1,0	1,2	0,7	0,7	0,0	0,0	1,7	1,9
Total des travailleurs de la Communauté	18,6	22,1	30,8	29,2	1,4	1,5	50,8	52,8
Grecs	1,8	2,2	2,3	1,8	0,0	0,0	4,1	4,0
Espagnols et Portugais	2,8	3,5	9,2	7,1	0,0	0,0	12,0	10,6
Nord-Africains	13,2	14,4	9,8	8,3	0,1	0,1	23,1	22,8
Polonais	5,7	6,8	2,1	2,4	0,3	0,4	8,1	9,6
Turcs	12,9	9,2	6,4	4,2	0,1	0,0	19,4	13,4
Autres nationalités	5,6	5,8	4,0	3,0	0,0	0,1	9,6	8,9
Total travailleurs étrangers	42,0	41,9	33,8	26,8	0,5	0,6	76,3	69,3
TOTAL trav. non nationaux	60,6	64,0	64,6	56,0	1,9	2,1	127,1	122,1

(1) Ouvriers, apprentis, employés, techniciens et cadres.

(2) Ouvriers seulement. Estimation pour la répartition par nationalité.

Source : Office Statistique des Communautés européennes : Statistiques de la Haute Autorité auprès des entreprises relevant du Traité de la CECA.

Répartition par nationalité du personnel inscrit au 31 décembre 1969

dans les industries de la C.E.C.A.

(en milliers de personnes)

Secteur et pays	Travailleurs nationaux	Travailleurs non nationaux							Total	
		Allemands	Belges	Français	Italiens	Luxembourg.	Néerlandais			
<u>Mines de houille (1)</u>										
Allemagne R.F.	236,2	0,0	0,1	1,0	0,0	0,0	0,6	1,7		
Belgique	24,1	-	0,3	7,9	0,0	0,0	0,4	9,0		
France	107,2	0,1	-	4,5	0,0	0,0	0,0	6,9		
Italie	1,4	-	-	-	-	-	-	-		
Pays-Bas	26,1	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	-	1,0		
Communauté	394,0	3,0	0,4	13,7	0,0	0,0	1,0	18,6		
Différence Déc. 1968/ Déc. 1969	- 35,6	- 0,4	- 0,0	- 2,7	0,0	0,0	- 0,2	- 3,5		
<u>Sidérurgie (2)</u>										
Allemagne R.F.	164,2	0,0	0,3	2,1	0,0	0,0	0,5	2,9		
Belgique	38,1	-	0,5	9,0	0,1	0,1	0,2	9,9		
France	80,6	0,3	-	10,7	-	-	0,0	13,1		
Italie	58,2	-	-	-	-	-	-	-		
Luxembourg	14,8	0,2	1,0	1,3	-	-	0,0	4,4		
Pays-Bas	11,7	0,1	0,0	0,4	-	-	-	0,5		
Communauté	367,6	0,7	1,8	23,5	0,2	0,2	0,7	30,8		
Différence Déc. 1968/ Déc. 1969	+ 2,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 1,3	-	-	-	+ 1,4		
Allemagne R.F.	3,2	-	-	0,0	-	-	0,0	0,0		
France	8,5	0,0	-	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0		
Italie	1,0	-	-	-	-	-	-	-		
Luxembourg	0,8	0,0	0,1	0,2	-	-	0,0	0,4		
Communauté	13,5	0,0	0,1	1,2	0,0	0,0	0,0	1,4		
Différence Déc. 1968/ Déc. 1969	- 1,1	-	-	- 0,1	-	-	-	- 0,1		
Total Communauté	775,1	3,7	2,3	38,4	0,2	0,2	1,7	50,8		
Différence Déc. 1968/ Déc. 1969	- 34,6	- 0,2	+ 0,2	- 1,5	-	-	- 0,2	- 2,8		

- Suite à la page 26 -

Secteur et pays	Travailleurs non nationaux										Total des travailleurs non nationaux	
	Travailleurs ressortissants de pays non membres											
	Grècs	Espagnols Portugais	Nord- Africains	Polonais	Turcs	Autres	Total					
<u>Mines de houille (1)</u>												
Allemagne R.F.	0,6	0,6	1,3	0,3	9,5	3,8	16,1	17,8				
Belgique	1,2	1,3	2,8	1,1	3,4	0,6	10,4	19,4				
France	0,0	0,8	8,4	4,1	0,0	0,6	13,9	20,8				
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-				
Pays-Bas	0,0	0,1	0,7	0,2	0,0	0,6	1,6	2,6				
Communauté	1,8	2,8	13,2	5,7	12,9	5,6	42,0	60,6				
Diff. déc. 1968/ déc. 1969	-0,4	-0,7	-1,2	-1,1	+ 3,7	- 0,2	+ 0,1	- 3,4				
<u>Sidérurgie (2)</u>												
Allemagne R.F.	2,0	3,0	0,1	0,1	6,3	2,4	13,9	16,8				
Belgique	0,2	0,6	0,2	0,6	0,0	0,5	2,1	12,0				
France	0,0	4,6	9,5	1,4	0,0	0,0	16,3	29,4				
Italie	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0				
Luxembourg	-	0,0	0,0	0,0	-	0,2	0,2	4,6				
Pays-Bas	0,1	1,0	0,0	0,0	0,1	0,1	1,3	1,8				
Communauté	2,3	9,2	9,8	2,1	6,4	4,0	33,8	64,6				
Diff. déc. 1968/ déc. 1969	+ 0,5	+ 2,1	+ 1,5	- 0,3	+ 2,2	+ 1,0	+ 7,0	+ 8,6				
<u>Mines de fer (2)</u>												
Allemagne R.F.	-	-	-	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1				
France	-	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	0,4	1,4				
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-				
Luxembourg	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,4				
Communauté	-	0,0	0,1	0,3	0,1	0,0	0,5	1,9				
Diff. déc. 1968/ déc. 1969	-	-	-	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2				
Total Communauté	4,1	12,0	23,1	8,1	19,4	9,6	76,3	127,1				
Diff. déc. 1968/ déc. 1969	+ 0,1	+ 1,4	+ 0,3	- 1,5	+ 6,0	+ 0,7	+ 7,0	+ 5,0				

(1) Ouvriers, apprentis, employés, techniciens et cadres.

(2) Ouvriers sans les apprentis. Estimation pour répartition par nationalité.

Source : Office Statistique des Communautés européennes : Statistiques de la Haute Autorité auprès des entreprises relevant du Traité de la C.E.C.A.

MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE NON NATIONALE

EN 1969

DISPONIBILITES ESTIMEES POUR L'ANNEE 1969

Estimations du nombre de travailleurs italiens susceptibles d'être employés dans les États membres de la Communauté en 1969

Groupes des professions	Estim. pour 1968	Estim. pour 1969	dont colonne (2)		
			Ouvriers qualifiés et spécialisés	Manoeuvres spécialisés	Main-d'oeuvre banale
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1. Professions de l'agriculture	8.000	8.000	2.500	5.500	
2. Métiers de la production et transformation des métaux	12.000	8.500	4.000	4.500	
3. Métiers de la construction	45.000	29.500	11.000	18.500	
4. Autres professions industrielles et transports	16.500	13.500	5.500	8.000	
5. Métiers du commerce et des services	3.500	4.500	2.300	2.200	
6. Main-d'oeuvre banale	65.000	56.000			56.000
Total	150.000	120.000	25.300	38.700	56.000

EMIGRATION DE TRAVAILLEURS ITALIENS

ITALIE

1961 - 1969

Pays d'immigration	1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967		1968		1969	
	Migration assistée	Total																
Belgique	111	3.152	117	3.141	19	1.626	14	2.376	1	4.537	51	3.885	1	3.939	3.749	2	3.000	
Allemagne	102.385	114.012	76.635	117.427	31.592	81.261	26.502	75.210	27.599	90.953	13.830	78.343	4.148	47.178	10.705	51.152	10.230	70.000
France	36.335	49.188	24.356	34.911	11.054	20.264	6.853	15.782	8.594	20.050	5.026	18.370	3.972	15.517	2.723	13.100	1.573	12.000
Luxembourg	2.769	5.196	2.509	4.949	1.984	3.505	366	3.203	181	3.277	279	2.913	20	2.075	57	1.604	64	1.600
Pays-Bas	3.543	3.718	1.969	1.993	850	922	760	1.036	350	1.182	293	926	107	797	28	900	125	900
Total CEE	145.242	175.266	105.596	162.421	45.499	107.578	34.495	98.107	36.725	119.899	19.479	104.437	8.248	69.506	13.513	70.505	11.994	87.500(x)
Royaume Uni	1.343	11.003	697	8.907	323	4.681	202	4.979	356	7.098	366	7.346	266	4.392	228	3.777	197	4.300
Suisse	61.357	142.114	36.498	143.054	11.629	122.018	9.152	111.863	6.169	103.159	5.018	104.899	2.749	89.407	1.548	81.206	856	80.000
Autres pays européens	115	1.214	30	1.413	18	857	18	1.549	27	2.265	172	2.671	25	3.392	6	2.974	13	2.200
Total PAYS EXTRA-COMMUNAUTAIRES	62.815	154.331	37.225	153.374	11.970	127.556	9.372	118.391	6.552	112.522	5.556	114.916	3.040	97.191	1.782	87.957	1.066	86.500(x)
Canada		13.461		12.528		12.912		17.600		24.813	9	28.541	8	26.102	16.745		1	7.700
Etats Unis	1	16.293		15.348		13.580		8.366	6	11.087		31.238		17.896	1	21.693		18.200
Venezuela		5.097		3.211		2.162	5	2.264	1	2.143	52	1.347	53	1.276	8	673	1	490
Brasile	353	2.223	223	1.205	67	568	30	233	81	295	168	384	207	554	181	419	171	360
Argentine	335	2.483	187	1.817	23	945	9	621	2	436	2	592	5	794	21	723	47	1.000
Autres pays américains	31	449	27	335	28	202	35	204	36	188	83	263	90	263	136	310	63	250
Total AMERIQUE	720	40.006	437	34.444	123	30.329	79	29.788	126	38.362	314	62.365	363	46.885	347	40.563	283	28.000(x)
AFRIQUE	210	1.022	282	706	337	599	355	1.123	475	1.390	860	2.126	644	1.927	651	2.155	509	1.500(x)
ASIE	82	119	152	255	49	20	4	178	44	69	29	102	70	75	50	28	100	20(x)
OCEANIE	1.740	16.379	47	14.411	2	11.539	17	10.890	190	10.401	231	12.548	161	13.680	1.121	14.505	1.626	11.780(x)
TOTAL GENERAL	210.809	387.123	143.739	365.611	57.930	277.611	44.322	258.482	44.112	282.543	26.469	296.494	12.526	229.264	17.464	215.713	15.578	215.300(x)

Source: Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale

(x) estimations

BELGIQUE

Comparaison entre les estimations des besoins en main-d'oeuvre faites au début de l'année 1969 pour l'année civile 1969 et les placements de travailleurs effectivement réalisés en 1969

- six premiers mois et l'ensemble de l'année 1969 -

(uniquement les travailleurs immigrés (1))

Branches d'activités	Placements effectués au cours de l'année 1969 (1)		Prévisions faites en 1969
	6 premiers mois	12 mois	
Bâtiment et bois	57	162	1 000 à 1 500
Métal	156	465	3 000
Services	734	1 042	2 000
Autres secteurs (chimie, textile, pêche)	209	876	1 000 à 1 500
TOTAL	1 156	2 545	7 000 à 8 000

(1) Compte tenu du fait que les travailleurs communautaires ne figurent pas dans les données "placements" les chiffres de ces derniers ne se prêtent pas à une comparaison avec les données "prévisions".

Offres d'emploi adressées en compensation aux Etats membres en 1969

Année	Offres adressées aux Etats membres	Offres non satisfaites
<u>1969</u>	<u>269</u>	269 (annulées)
1968	6	-

P. L. A. C. E. M. E. N. T. S.
de travailleurs étrangers au cours de l'année 1969

- Nouvelles entrées de travailleurs permanents réparties par branches d'activité et par pays d'origine des travailleurs -

Pays d'origine des travailleurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	Agri- culture	Mines Car- rières	Alimen- tation	Chimie	Bois	Papiers Livres	Cuir et peaux	Tex- tile, Habil- lement	Minéraux non mé- talliques	Métal	Indus- tries diver- ses	Cons- truction	Eau, Gaz, Elec- tricité	Commer- ce, banques assu- rances	Hôtels restau- rants	Soins per- son- nels	Trans- ports et communi- cations	Services d'intérêt général	Total général	dont femmes
Allemagne																				
France																				
Italie																				
Luxembourg																				
Pays-Bas																				
Total CEE (1)																				
Espagne	3	-	4	29	3	-	2	21	19	45	10	9	-	6	17	515	5	12	700	429
Grèce	-	3	1	-	-	-	1	2	1	19	6	8	-	1	8	27	7	1	85	23
Portugal	-	5	2	1	1	-	1	-	2	8	3	3	1	5	1	82	1	3	119	50
Turquie	2	18	3	4	-	-	2	15	1	41	11	16	4	1	1	7	1	5	132	38
Pays d'Afrique du Nord	7	8	31	29	12	3	2	54	16	156	9	52	-	9	31	91	10	18	538	81
Grande-Bretagne	1	-	3	37	3	5	2	8	4	46	1	7	-	53	1	40	18	31	260	71
Autres pays non membres	2	5	6	63	4	6	3	9	22	150	5	44	6	112	27	116	36	95	711	158
Total pays non membres (2)	15	39	50	163	23	14	13	109	65	465	45	139	11	187	86	878	78	165	2.545	850
TOTAL GENERAL																				

(1) Après la suppression du permis de travail la Belgique n'est pas encore en mesure d'enregistrer les nouvelles entrées de ressortissants des autres Etats membres.

(2) Travailleurs ressortissants de pays non membres ayant reçu un premier permis de travail.

Placements de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail au cours de l'année 1968

BELGIQUE

Nouvelles entrées de travailleurs permanents réparties par branches d'activité et par pays d'origine des travailleurs

Pays d'origine des travailleurs	Agriculture	Mines, Carrières	Alimentation	Chimie	Bois	Papiers, Livres	Cuir et peaux	Textile, Habillement	Minéraux non métalliques	Métal	Industries diverses	Construction	Eau, Gaz, Electricité	Commerce, banques, assurances	Hôtels, restaurants	Soins personnels	Transports et communications	Services d'intérêt général	Total général	Dont femmes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Allemagne R.F.	4	—	18	33	—	—	6	11	15	450	20	90	4	90	13	24	19	42	839	148
France	8	5	49	45	14	10	3	62	91	1 157	108	168	1	289	90	238	37	127	2 502	716
Italie	1	22	52	50	27	21	14	138	258	969	514	531	3	179	108	147	29	76	3 139	679
Total C.E.E.	13	27	119	128	41	31	23	211	364	2 576	642	789	8	558	211	409	85	245	6 480	1 543
Espagne	2	—	9	4	4	5	4	5	8	31	7	15	—	13	16	561	4	6	694	464
Grèce	—	1	1	1	—	1	2	6	—	14	4	5	—	2	4	14	2	5	62	15
Portugal	—	2	—	4	—	1	—	—	7	29	1	3	—	3	6	114	3	3	176	82
Turquie	—	5	1	2	1	—	—	1	—	20	4	6	—	1	2	6	2	1	52	8
Pays d'Afrique du Nord	1	5	6	3	—	1	6	6	2	30	4	20	—	6	11	71	3	7	182	61
Autres pays non membres	2	3	16	102	2	13	1	23	23	244	9	76	11	194	44	169	49	155	1 136	280
Total pays non membres	5	16	33	116	7	21	13	41	40	368	29	125	11	219	83	935	63	177	2 302	910
Total	18	43	152	244	48	52	36	252	404	2 944	671	914	19	777	294	1 344	148	422	8 782	2 453

ALLEMAGNE

Comparaison entre les estimations des besoins en main-d'oeuvre faites au début de l'année 1969 pour l'année civile 1969 et les placements de travailleurs effectivement réalisés en 1969

- six premiers mois et l'ensemble de l'année 1969 -
(uniquement les travailleurs immigrés (1))

Pays d'origine	Placements effectués au cours de l'année 1969		Prévisions faites en 1969 (2)
	6 premiers mois	12 mois	
Belgique	377	920	
France	2 217	6 185	
Italie	79 908	136 225	
Luxembourg	86	185	
Pays-Bas	1 768	3 900	
C.E.E.	84 356	147 415	
Grèce	28 282	65 126	
Espagne	22 389	50 086	
Portugal	5 400	13 237	
Turquie	51 999	121 529	
Yougoslavie	93 494	192 232	
Autres pays	20 068	56 454	
Pays non membres	221 632	498 664	
TOTAL GENERAL	305 988	646 079	

(1) Travailleurs frontaliers non compris

(2) non communiquées -

Note:

Les prévisions allemandes pour 1969 ne concernaient que l'augmentation des effectifs étrangers évaluée en moyenne annuelle au printemps à 110.000 et en automne à 314.000 unités.

ALLEMAGNE

Offres d'emploi adressées en compensation aux Etats membres en 1969

	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre		Total
	1968	1969	1968	1969	1968	1969	1968	1969	
1969		7 413		8 013		3 737		1 780	20 943
1968	(3 152)		(5 267)		(5 309)		(1 577)		(15 305)

Solde des offres d'emploi non satisfaites en fin de trimestre émises en compensation internationale

	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre	
	1968	1969	1968	1969	1968	1969	1968	1969
Italie	(2 115)	3 583	(4 208)	6 983	(3 853)	5 459	(2 366)	3 337
Espagne	(4 277)	12 154	(7 611)	14 742	(9 060)	15 852	(7 855)	11 209
Grèce	(3 525)	12 834	(9 421)	17 796	(13 115)	20 691	(14 260)	15 990
Turquie	(6 243)	15 539	(13 408)	27 911	(17 443)	24 767	(9 570)	13 452
Portugal	(920)	3 142	(2 109)	3 810	(3 098)	4 101	(2 519)	3 822
Yougo-slavie		35 084		31 160		34 801		23 914
Total	(17 080)	82 336	(36 757)	102 402	(46 569)	105 671	(36 570)	71 724

Placements de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail au cours de l'année 1968

ALLEMAGNE

Nouvelles entrées de travailleurs réparties par groupes de professions et par pays d'origine des travailleurs (1)

Pays d'origine des travailleurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Dont (col. 15)		
																Femmes	Travailleurs recrutés	
	Agricul., éleveurs etc., prof. se rapp. à la chasse et à la pêche	Mineurs, carriers	Prof. se rapp. à la constr. et aux travaux publics	Travail du bois	Travail de l'ali- menta- tion etc.	Métallur- gistes et trav. des métaux, forgerons serrur., mécanic., etc. électric.	Travail des cuirs et peaux, mat. synth., travail du papier	Travail de la pierre, céramist., verriers	Travail du textile et de l'habil- lement, gantiers	Prof. se rapp. au contrôle et à l'ex- péd. des mar- chand., etc. main- d'œuvre non qualifiée	Travail des transp. et des commu- nica- tions	Prof. de l'hôtel- lerie	Artistes	Autres groupes de profes- sions	Total général	Femmes	Travailleurs recrutés	
Belgique	8	—	71		36	110		5	13	44	31	33	98	393	842	247	—	
France	64	4	181		332	664		72	122	408	102	415	287	2 429	5 080	2 284	—	
Italie	2 491	593	38 791		5 569	34 857		4 638	7 559	12 688	1 500	3 345	515	17 690	130 236	26 168	10 470	
Luxembourg	6	—	11		7	20		—	2	13	4	14	1	104	182	55	—	
Pays-Bas	138	5	378		103	279		10	67	137	83	253	339	1 587	3 379	1 188	—	
Total C.E.E.	2 707	602	39 432	(a)	6 047	35 930	(a)	4 725	7 763	13 290	1 720	4 060	1 240	22 203	139 719	29 942	10 470	
Grèce	253	114	1 624		2 066	16 627		1 342	3 174	4 194	340	88	41	7 385	37 248	16 125	24 289	
Espagne	1 289	415	3 362		2 933	12 990		892	1 679	2 212	513	102	203	5 405	31 995	7 735	23 220	
Portugal	206	18	699		323	2 122		419	842	544	131	9	9	1 387	6 709	2 137	4 691	
Turquie	790	1 882	15 491		3 245	19 982		2 731	6 430	3 948	685	62	24	7 106	62 376	15 361	41 450	
Yougoslavie	822	303	27 915		5 680	21 816		824	4 655	2 152	252	571	219	11 573	76 782	25 735	—	
Autres pays non membres	1 118	103	1 688		1 384	4 839		180	560	1 734	589	1 739	4 054	18 161	36 050	13 150	—	
Total pays non membres	4 478	2 835	50 779	(a)	15 631	78 376	(a)	6 388	17 340	14 684	2 510	2 571	4 550	51 017	251 160	80 243	93 650	
Total général	7 185	3 437	90 211	(a)	21 678	114 306	(a)	11 113	25 103	27 974	4 230	6 631	5 791	73 220	390 879	110 185	104 120	
dont femmes	549	15	126		13 773	30 570		2 019	15 090	9 027	214	2 964	1 377	34 461	110 185	—	28 088	

(1) Travailleurs frontaliers non compris.

(a) Non communiqués.

ALLEMAGNE

Travailleurs étrangers avant reçu un premier permis de travail
- Nouvelles entrées de travailleurs réparties par pays d'origine - (1)
- Proportion des travailleurs recrutés -

Pays d'origine des travailleurs	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
ITALIE														
Nombre total de travail. immigrés	15.620	14.894	19.460	42.455	141.263	165.793	165.250	134.912	142.120	204.288	165.546	58.510	130.236	136.225
dont trav. recrutés	10.273	7.725	9.691	25.004	93.284	107.030	76.732	31.784	26.537	26.579	13.469	3.985	10.470	10.206
proportion trav. recrutés	65,8 %	51,9 %	49,8 %	58,9 %	66,0 %	64,6 %	46,4 %	23,6 %	18,7 %	13 %	8,1 %	6,8 %	8,0 %	7,5 %
GRECE														
Nombre total de travail. immigrés	738	1.550	1.510	2.479	23.364	36.606	47.559	58.009	65.130	61.822	39.742	7.605	37.248	65.126
dont trav. recrutés	-	-	-	-	8.247	21.149	31.935	40.598	40.657	33.287	26.904	1.949	24.289	51.234
proportion trav. recrutés	-	-	-	-	40,9 % (a)	57,8 %	67,1 %	70,0 %	62,4 %	53,8 %	68,5 %	25,6 %	65,2 %	78,7 %
ESPAGNE														
Nombre total de travail. immigrés	475	736	1.170	1.935	26.795	51.183	54.958	51.715	65.872	65.146	38.634	7.785	31.995	50.086
dont trav. recrutés	-	-	-	-	10.175	27.009	36.287	35.265	44.880	40.505	28.449	3.257	23.220	41.032
proportion trav. recrutés	-	-	-	-	40,6 % (a)	52,9 %	66,0 %	68,2 %	68,1 %	62,2 %	68,5 %	41,8 %	72,6 %	83,7 %
TURQUIE														
Nombre total de travail. immigrés	-	-	-	-	-	7.116	15.269	27.910	62.879	59.816	43.499	14.834	62.376	121.529
dont trav. recrutés	-	-	-	-	-	1.207	11.024	23.436	54.918	45.553	32.516	7.233	41.450	98.142
proportion trav. recrutés	-	-	-	-	-	30,8 % (a)	72,2 %	84,0 %	87,3 %	76,2 %	74,8 %	48,8 %	66,5 %	80,8 %
PORTUGAL														
Nombre total de travail. immigrés	-	-	-	-	-	913	1.013	1.545	3.904	11.140	9.185	1.782	6.709	13.237
dont trav. recrutés	-	-	-	-	-	-	-	-	1.802	8.219	7.335	825	4.691	11.383
proportion trav. recrutés	-	-	-	-	-	-	-	-	58,4 % (a)	73,8 %	79,9 %	46,3 %	69,9 %	86 %
YUGOSLAVIE														
Nombre total de travail. immigrés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	192.232
dont trav. recrutés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67.752
proportion trav. recrutés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35,2 %

(a) Ce chiffre se réfère aux entrées de travailleurs étrangers à partir de la date à laquelle les missions de recrutement ont commencé leur activité.

(1) A partir de 1968 travailleurs frontaliers non compris.

Source : Beschäftigung, Anwerbung, Vermittlung ausländischer Arbeitnehmer - Erfahrungsbericht 1969 der Bundesanstalt für Arbeit, Nuremberg

FRANCE

Comparaison entre les estimations des besoins en main-d'oeuvre faites au début de l'année 1969 pour l'année civile 1969 et les placements de travailleurs effectivement réalisés en 1969

- six premiers mois et l'ensemble de l'année 1969 -
(uniquement travailleurs immigrés)

Activités	Placements effectués au cours de l'année 1969				Prévisions faites en 1969	
	6 premiers mois		12 mois		Permanents	Saisonniers
	Permanents	Saisonniers	Permanents	Saisonniers		
Bâtiment et travaux publics	29 951	100	68 549	93	32 500	
Agriculture et sylviculture	8 258	34 471	16 699	125 948	11 500	128 000
Prod. et transf. des métaux	3 937	1 500	24 698	127	9 500	
Services domestiques	6 688	300	14 291	..	11 500	
Autres activités	19 261	1 977	43 565	6 703	30 000	
TOTAL	73 095	38 348	167 802	132 871	95 000	128 000

Offres d'emploi adressées en compensation aux Etats membres en 1969

Travailleurs permanents

Année	Offres adressées aux Etats membres	Offres non satisfaites en fin d'année
<u>1969</u>	1 238	..
1968	(760)	-

P L A C E M E N T S
de travailleurs étrangers au cours de l'année 1969
- Nouvelles entrées de travailleurs réparties par pays d'origine
des travailleurs et par groupes de professions

a) Travailleurs permanents

Pays d'origine des travailleurs	Nouvelles entrées de travailleurs réparties par pays d'origine														TOTAL	Autres acti- vités	dont trav. introduits par l'OMI
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14			
Belgique	1	29	-	4	9	10	51	14	19	25	10	4	5	16	17	18	19
Allemagne	4	46	3	7	177	7	47	55	13	17	29	18	8	100	340	1 506	18
Italie	171	152	26	216	784	92	2 555	88	85	141	286	52	148	295	422	6 498	371
Luxembourg	-	1	-	-	2	2	3	3	1	-	-	-	1	1	12	39	1
Pays-Bas	-	12	-	-	29	1	11	10	8	9	11	4	-	13	78	317	15
TOTAL CEE	176	240	29	227	1 082	112	2 667	166	126	192	326	88	162	471	1 059	9 016(1)	420
Espagne	935	2 102	110	1 699	2 986	409	7 063	712	263	286	196	221	471	3 777	1 575	23 847	13 686
Portugal	2 500	4 882	512	777	7 787	2 332	39 545	2 891	1 233	2 389	820	495	2 452	7 558	2 613	80 829	5 089
Grèce	2	2	-	3	56	1	21	3	1	12	39	4	3	18	55	290	36
Turquie	119	73	18	34	447	85	1 180	123	22	41	96	40	115	46	132	2 598	1 170
Yougoslavie	593	592	23	199	3 541	181	2 917	377	169	371	430	97	476	571	425	11 270	8 401
Maroc	317	3 175	2 868	420	2 984	464	6 273	302	132	433	38	56	269	465	531	19 335	14 246
Tunisie	34	875	86	218	1 557	256	8 593	174	159	211	114	73	236	900	626	14 925	4 580
Autres pays non membres	6	68	5	20	661	48	290	169	50	98	130	43	53	1 666	592	5 692	984
Total pays non membr. (2)	4 516	11 757	3 642	3 370	20 019	3 776	65 882	4 751	2 029	3 841	1 867	1 029	4 075	13 820	7 605	158 786	51 192
TOTAL GENERAL	4 692	12 007	3 671	3 597	21 101	3 886	68 549	4 919	2 155	4 033	2 193	1 117	4 237	14 291	8 664	167 802	51 612

(1) Dont un nombre estimé à 8.589 de travailleurs entrés en France, dans le cadre de la libre circulation, sans l'assistance de l'Office National d'Immigration.

(2) Travailleurs ressortissants de pays non membres ayant reçu un premier permis de travail.

Suite : Travailleurs saisonniers

b) Travailleurs saisonniers

Pays d'origine des travailleurs	Forestage	Agriculture	Extraction	Transformation des métaux	Bâtiment, travaux publics	Industrie agricole et alimentaire	Industrie du bois	Commerce agricole alimentaire	Commerce non alimentaire	Autres activités	TOTAL	dont travailleurs introduits par l'ONI
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Belgique	-	457	-	-	-	469	-	-	-	115	1 041	1 041
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	1 231	-	-	1	59	-	-	4	-	1 295	1 295
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1
Total CEE	-	1 689	-	-	1	529	-	-	4	115	2 337	2 337
Espagne	229	118 604	475	25	67	1 468	44	546	288	622	122 438	119 822
Portugal	27	2 575	102	7	7	92	1	-	14	243	3 068	3 000
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-
Turquie	-	-	-	-	3	-	-	-	1	-	4	-
Yougoslavie	12	464	-	-	8	24	24	-	49	269	870	839
Maroc	30	1 914	57	2	2	28	1	8	174	1 504	3 720	3 521
Tunisie	-	133	-	-	5	-	6	2	24	3	173	35
Autres pays non membres	-	202	-	-	-	1	1	-	40	16	260	230
Total pays non membres	368	123 892	634	34	92	1 613	77	556	591	2 677	130 534	127 447
TOTAL GENERAL	368	125 580	634	34	93	2 142	77	556	595	2 612	132 871	129 784

Placements de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail au cours de l'année 1968

FRANCE
Nouvelles entrées de travailleurs réparties par groupes de professions et par pays d'origine des travailleurs

a) Travailleurs permanents.

Pays d'origine des travailleurs	FRANCE																		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Belgique	1	32	3	11	66	13	41	20	19	8	13	5	4	12	126	35	117	526	74
Allemagne	3	38	2	3	236	15	104	47	24	26	25	11	11	44	457	88	287	1 421	70
Italie	234	217	49	72	542	80	2 922	60	60	93	205	43	128	45	435	310	365	5 860	513
Luxembourg	—	1	1	—	2	2	3	—	1	—	—	—	—	—	9	6	11	36	1
Pays-Bas	—	22	1	—	32	—	15	16	9	4	6	2	2	16	85	27	72	309	33
Total C.E.E.	238	310	56	86	878	110	3 085	143	113	131	249	61	145	117	1 112	466	852	8 152	691
Espagne	891	2 301	409	195	1 632	233	5 313	431	225	170	152	193	397	94	773	4 628	1 295	19 332	5 245
Portugal	1 245	3 682	329	133	1 616	871	14 436	869	393	374	190	219	903	163	735	3 607	1 103	30 868	1 783
Grèce	1	3	1	2	76	2	49	15	4	5	65	10	5	8	45	38	66	395	7
Turquie	55	78	39	52	239	98	467	180	54	10	116	29	139	7	24	13	58	1 658	85
Yougoslavie	236	643	25	44	1 499	86	2 174	408	133	65	414	83	255	86	427	960	415	7 953	2 702
Maroc	77	2 472	1 661	195	1 651	190	4 201	198	126	149	92	56	173	116	754	544	684	13 339	5 460
Tunisie	19	481	41	39	800	76	1 818	76	96	70	165	84	91	100	775	573	805	6 109	72
Autres pays non membres	4	89	3	22	546	26	426	153	54	66	122	44	54	167	1 294	713	1 576	5 359	768
Total pays non membres	2 528	9 749	2 508	682	8 059	1 582	28 884	2 330	1 085	909	1 316	718	2 017	741	4 827	11 076	6 002	85 013	16 122
Total général	2 766	10 059	2 564	768	8 937	1 692	31 969	2 473	1 198	1 040	1 565	779	2 162	858	5 939	11 542	6 854	93 165	16 813

Suite : Travailleurs saisonniers

FRANCE

b) Travailleurs saisonniers.

Pays d'origine des travailleurs	Forestage	Agricul- ture	Extrac- tion	Brique- terie, céra- mique, verrerie	Bâtiment, travaux publics	Industrie agricole et ali- mentaire	Indus- tries du bois	Com- merce agricole alimen- taire	Com- merce non alimen- taire	Autres activités	Total	dont travail- leurs introduits par l'O.N.I.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Belgique	—	595	—	8		619	—	—	6	154	1 382	1 375
Allemagne	—	3	—	—		1	—	1	37	1	43	8
Italie	45	2 068	—	—	55	57	1	2	173	7	2 408	2 211
Luxembourg	—		—	—		—	—	1	—	—	1	1
Pays-Bas	1		—	—		2	—	2	16	—	21	10
Total C.E.E.	46	2 666	—	8	55	679	1	6	232	162	3 855	3 605
Espagne	187	116 500	276	15	59	1 376	59	311	205	313	119 301	114 828
Portugal	16	2 763	68	10	24	99	4	10	13	103	3 110	2 996
Grèce	—	1	—	—		—	—	—	—	—	1	—
Turquie	—		—	—	18	—	—	—	—	—	18	—
Yougoslavie	11	831			1	12	3	13	113	335	1 319	1 289
Maroc	—	1 434	99	3	5	25	1	25	97	390	2 079	1 796
Tunisie	—	70	1	—	2		2	5	13	1	94	25
Autr. pays non membr.	—	20	—	—	—	4	—	2	41	14	81	38
Total pays non mem- bres	214	121 619	444	28	109	1 516	69	366	482	1 156	126 003	120 972
Total général	260	124 285	444	36	164	2 195	70	372	714	1 318	129 858	124 577

Travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail (1)
 - Nouvelles entrées de travailleurs permanents réparties par pays d'origine -
 - Proportion des travailleurs introduits par l'Office National d'Immigration -

Pays d'origine des travailleurs	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
<u>ITALIE (1)</u>												
Nombre total de travail. immigrés	51.137	21.262	19.513	23.805	21.513	12.963	11.393	18.043	13.379	10.631	5.860	6.498
dont trav. introduits	31.649	12.376	11.159	13.791	10.627	3.871	2.171	4.346	2.615	1.860	513	375
proportion trav. introduits	61,8 %	58,2 %	57,1 %	57,9 %	49,3 %	29,8 %	19,0 %	24,0 %	19,5 %	17,7 %	8,8 %	5,8 %
<u>ESPAGNE</u>												
Nombre total de travail. immigrés	22.697	14.716	21.408	35.591	63.497	57.768	66.269	49.865	33.447	22.621	19.332	23.847
dont trav. introduits	8.714	4.268	7.333	15.363	29.500	19.369	16.200	9.075	8.226	5.201	5.245	13.686
proportion trav. introduits	38,3 %	29,0 %	34,2 %	43,1 %	46,4 %	33,5 %	24,4 %	18,1 %	24,6 %	23,0 %	27,1 %	57,4 %
<u>PORTUGAL</u>												
Nombre total de travail. immigrés	5.054	3.339	4.006	6.716	12.916	24.781	43.751	47.330	44.916	34.764	30.868	80.829
dont trav. introduits	3.754	1.557	1.941	4.157	6.096	10.257	14.479	10.952	11.019	7.479	1.783	8.089
proportion trav. introduits	74,2 %	58,6 %	48,4 %	61,8 %	47,1 %	41,3 %	33,0 %	23,1 %	24,5 %	21,5 %	5,8 %	9,0 %
<u>MAROC</u>												
Nombre total de travail. immigrés	a)	a)	a)	a)	a)	a)	17.502	15.494	14.331	13.585	13.339	19.335
dont trav. introduits	a)	1.584 (b)	5.171	.	5.460	14.246						
proportion trav. introduits	a)	10,2 %	36 %	.	40,9 %	73,7 %						
<u>YOUgosLAVIE</u>												
Nombre total de travail. immigrés	a)	a)	a)	a)	a)	a)	3.955	6.656	10.035	9.671	7.953	11.270
dont trav. introduits	a)	385 (b)	1.682	2.151	2.702	8.401						
proportion trav. introduits	a)	5,8 %	16,8 %	22,2 %	34,0 %	74,5 %						

a) Non disponibles

b) Communiqués à compter du mois de septembre 1965

1) Le permis de travail pour les travailleurs communautaires est supprimé à partir du mois de novembre 1968 (entrée en vigueur du règlement n° 1612/68).

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population

P. L. A. C. E. M. E. N. T. S.
de travailleurs étrangers au cours de l'année 1969
- Nouvelles entrées de travailleurs permanents et saisonniers réparties par pays d'origine
et par groupes de professions -

Pays d'origine des travailleurs	Agriculteurs, etc.	Mineurs, carriers	Prof. se rapp. à la cons- truction etc.	Travail de leurs bois	Conduct. de lami- neurs, etc.	Outil- leurs, mécani- ciens, etc.	Electri- ciens, etc.	Trav. du textile et de l'habilil	Coupeurs de cuir etc.	Potiers, boulan- gers, etc.	Menuis- sers, veurs, etc.	Cuisi- niers, ser- veurs, etc.	Coif- feurs, etc.	Trav. des trans- ports, etc.	Autres groupes de pro- fessions	TOTAL GENERAL	dont (col. 16)	
																	travail- leurs recrutés	femmes
Belgique	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Allemagne	7	-	2	1	2	1	-	5	-	1	-	7	-	7	47	73	-	35
France	6	-	15	4	48	4	10	21	-	5	16	128	4	20	755	1 037	-	582
Luxembourg	-	-	16	3	32	3	4	16	-	2	8	58	6	29	439	672	-	323
Pays-Bas	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	1	4	-	1
Total CEE	19	-	34	9	62	8	15	46	-	10	25	268	10	53	1 459	2 078	-	1 095
Grèce	-	-	1	-	5	-	3	2	-	-	13	7	-	-	81	112	-	25
Espagne	-	-	4	2	11	3	2	4	-	2	2	32	-	1	361	424	-	275
Portugal	2	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-	7	1	1	232	246	-	224
Turquie	-	-	-	1	3	-	1	1	1	1	-	1	-	-	20	29	-	15
Yougoslavie	20	-	8	11	22	4	7	23	3	6	6	168	1	74	1 595	1 948	-	724
Autres pays	30	13	41	25	140	19	26	105	7	18	19	634	32	82	2 343	3 534	-	2 579
Total pays non membres (1)	52	13	54	40	163	26	39	135	11	27	40	849	34	158	4 632	6 293	-	3 842
TOTAL GENERAL	71	13	88	49	265	34	54	181	11	37	65	1 117	44	251	6 091	8 371	-	4 973

(1) Travailleurs ressortissants de pays non membres ayant reçu un premier permis de travail.

Placements de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail au cours de l'année 1968

ITALIE

Nouvelles entrées de travailleurs permanents et saisonniers et travailleurs étrangers résidant déjà dans le pays réparties par groupes de professions et pays d'origine

Pays d'origine des travailleurs	Nouvelles entrées de travailleurs permanents et saisonniers et travailleurs étrangers résidant déjà dans le pays réparties par groupes de professions et pays d'origine																Total général	dont (col. 16) femmes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15			
	Agricul- teurs, etc.	Mineurs, carriers	Prof. se rapp. à la cons- truction, etc.	Travail- leurs du bois	Conduc- teurs de four- nami- neurs, etc.	Outil- leurs, mécani- ciens, etc.	Électri- ciens, etc.	Travail du textile et de l'habille- ment	Cou- peurs de cuir, etc.	Potiers, etc.	Meu- niers, boulan- gers, etc.	Cuisi- niers, serveurs, etc.	Coiffeurs, etc.	Travail des trans- ports, etc.	Autres groupes de pro- fes- sions			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
Belgique	2	—	2	—	2	2	1	5	—	—	2	11	—	2	57	86	34	
Allemagne	6	6	22	3	37	9	8	11	3	4	19	122	9	12	838	1 109	580	
France	7	7	17	7	50	5	9	20	1	3	14	58	25	71	532	826	372	
Luxembourg	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	3	1	
Pays-Bas	3	—	—	2	3	1	—	—	—	1	1	120	5	11	175	322	159	
Total C.E.E.	18	13	41	12	92	18	18	36	4	8	36	312	39	96	1 603	2 346	1 146	
Grèce	—	—	4	—	10	2	2	6	—	—	26	9	1	3	72	133	34	
Espagne	1	—	—	—	11	—	2	1	—	2	—	29	2	1	240	291	203	
Portugal	1	—	2	—	1	—	—	—	—	—	1	7	—	—	157	169	154	
Turquie	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	2	—	—	14	18	7	
Autr. pays non membr.	41	5	39	40	116	20	25	84	5	19	31	652	29	145	3 197	4 448	2 721	
Tot. pays non membr.	43	5	45	40	139	22	29	92	5	21	58	699	32	149	3 680	5 059	3 119	
Total général	61	18	86	52	231	40	47	128	9	29	94	1 011	71	245	5 283	7 405	4 265	

LUXEMBOURG

Comparaison entre les estimations des besoins en main-d'oeuvre faites au début de l'année 1969 pour l'année civile 1969 et les placements de travailleurs effectivement réalisés en 1969 (1)

- 6 premiers mois et l'ensemble de l'année 1969 -

Activités et professions	Placements effectués au cours de l'année 1969		Prévisions faites au début de l'année 1969
	6 premiers mois	12 mois	
Agriculture et viticulture	87	118	110
Production et transformation des métaux	325	525	200
Industries manufacturières en général	388	713	300
Bâtiment et génie civil	1 439	2 206	1 320
Industrie hôtelière et services	545	1 003	870
Autres activités	487	839	730
Total	3 271	5 404	3 530
dont) frontaliers		1 371	
) saisonniers		-	
) femmes		860	

(1) Y compris les travailleurs frontaliers et saisonniers; non compris les travailleurs résidant déjà dans le pays et les occupations à durée restreinte.

Offres d'emploi enregistrées en compensation communautaire

Année	Offres adressées aux Etats membres	Offres non satisfaites en fin d'année
1969	6 935	555
1968	(4 915)	(130)

de travailleurs étrangers au cours de l'année 1969 (1)

- Répartition par pays d'origine des travailleurs et par groupes de professions -

Pays d'origine des travailleurs	Répartition par groupes de professions															Total		dont (col.16)	
	Employés et techniciens	Agents commerciaux et représentants, forestiers, vendeurs	Trav. agric., viticoles et forestiers	Trav. des mines et des carrières	Trav. des métaux en général	Trav. de la céramique et des agglomérés	Trav. de la chimie et du caoutchouc	Trav. de la laine, du textile et du vêtement	Trav. du bois en général	Trav. de l'électricité et de l'électronique fixe	Trav. de Conducteurs d'engins et de machines fixes	Travailleurs du bâtiment et du génie civil	Trav. de l'ind. hôtelière et des services	Autres travailleurs	Total	Frontaliers	Saisonniers	Femmes	
Belgique	151	5	10	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Allemagne	41	6	25	1	50	1	82	32	160	2	11	13	91	105	40	840	646	-	299
France	86	7	5	2	159	32	17	60	11	8	20	20	102	326	99	494	193	-	128
Italie	19	-	1	1	86	4	9	10	27	17	10	14	473	161	110	963	459	-	376
Pays-Bas	14	-	3	-	2	-	4	1	-	2	1	2	1	19	6	55	2	-	206
Total CEE	311	18	44	14	440	38	163	109	200	46	77	67	723	697	347	3 294	1 357	-	1 034
Espagne	2	-	3	2	19	-	1	2	2	11	3	6	379	81	29	540	4	-	66
Portugal	1	-	71	-	41	-	-	2	5	35	5	13	981	159	31	1 344	8	-	151
Grèce	2	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	3	3	1	11	-	-	2
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays et apatrides	80	2	-	-	24	4	3	1	2	1	2	7	11	63	15	215	2	-	73
Total des pays non membres (3)	85	2	74	2	85	4	5	5	9	47	10	26	1 374	306	76	2 110	14	-	292
TOTAL GENERAL	396	20	118	16	525	42	168	114	209	93	87	93	2 097	1 003	423	5 404	1 371	-	1 326

(1) Travailleurs étrangers nouvellement entrés, frontaliers et saisonniers compris; non compris les occupations à durée restreinte et les travailleurs étrangers sur place.

(2) Données recueillies auprès des caisses de sécurité sociale.

(3) Travailleurs ressortissants de pays non membres ayant reçu un premier permis de travail.

P L A C E M E N T S

LUXEMBOURG

de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail au cours de l'année 1968 (1)

- Répartition par pays d'origine des travailleurs et par groupes de professions -

Pays d'origine des travailleurs	Répartition par groupes de professions															Total		dont (col. 16)	
	Employés et techniciens	Agents commerciaux, représentants, forestiers, vendeurs	Trav. agricoles, viticoles et forestiers	Trav. des mines et carrières	Trav. des métaux et général	Trav. de la céramique et des matériaux agglomérés	Trav. de la chimie et du caoutchouc	Trav. de l'habillement, des boissons et du tabac	Trav. du textile et du vêtement	Trav. du bois en général	Trav. de l'électricité et de l'électronique	Conducteurs d'engins et de machines fixes	Travailleurs du bâtiment et du génie civil	Trav. de l'industrie hôtelière et des services	Autres travailleurs	Total	Frontaliers	Saisonniers	Femmes
Belgique	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Allemagne	52	8	16	11	139	-	-	6	108	-	13	15	97	135	219	819	588	-	257
France	21	5	80	2	71	2	8	45	2	5	5	7	62	254	134	703	307	-	203
Italie	32	4	4	1	64	6	5	96	15	10	10	15	109	599	114	1 084	403	-	453
Pays-Bas	15	-	7	1	49	5	3	5	27	14	6	10	700	156	115	1 113	75	-	181
Total CEE	10	3	9	-	4	-	4	-	-	3	1	4	2	22	23	85	1	-	25
Espagne	130	20	116	15	327	13	20	152	152	32	35	51	970	1 166	605	3 804	1 374	-	1 119
Portugal	-	-	8	3	10	1	1	-	5	10	-	1	173	66	19	297	3	-	61
Grèce	-	-	43	2	20	-	4	1	6	14	-	2	343	93	20	548	3	-	90
Turquie	-	-	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	4	8	-	-	1
Autres pays et apatrides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total pays non membres	-	-	54	5	48	1	6	4	12	24	-	4	525	217	98	998	12	-	216
TOTAL GENERAL	130	20	170	20	375	14	26	156	164	56	35	55	1 495	1 383	703	4 802	1 386	-	1 335

(1) Travailleurs étrangers nouvellement entrés, frontaliers et saisonniers compris; non compris les occupations à durée restreinte et les travailleurs étrangers sur place.

Comparaison entre les estimations des besoins en main-d'oeuvre faites au début de l'année 1969 pour l'année civile 1969 et les placements de travailleurs effectivement réalisés en 1969

- 6 premiers mois et l'ensemble de l'année 1969 -

Groupes de professions	Placements effectués au cours de l'année 1969		Prévisions faites pour 1969
	6 premiers mois	12 mois	
Construction	421	662	1 000
Extraction	158	267	100
Métaux	5 784	9 668	5 000
Textile et habillement	1 871	3 005	1 000
Autres professions)	5 277	14 873	4 500
Manoeuvres)			12 400
TOTAL	13 511	28 475	24 000

Offres d'emploi enregistrées en compensation communautaire

1968				1969			
1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
386	504	804	1 688	1 868	2 858	3 629	2 858

Solde des offres d'emploi non satisfaites en fin de trimestre enregistrées en compensation communautaire

1968				1969			
1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
979	785	986	1 819	2 007	2 979	3 579	3 209

de travailleurs étrangers au cours de l'année 1969
 - Travailleurs permanents et saisonniers venant de l'étranger ayant pris un premier emploi répartis par pays d'origine et par groupes de professions -

Pays d'origine des travailleurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	TOTAL GENERAL	dont (col.16) travail- leurs recrutés
	Agricul- teurs, etc.	Mineurs, carriers	Prof. se rapp. à la cons- truction etc.	Travail- leurs du bois	Conduc- teurs de fours, lam- neurs, etc.	Outil- leurs, méca- niens, etc.	Electri- ciens, etc.	Trav. du textile et de l'habil- lement	Cou- peurs de cuir etc.	Potiers, etc.	Mou- liers, boulan- gers, etc.	Cuisi- niers, ser- veurs, etc.	Coif- feurs etc. Person. du net- toyage	Trav. des trans- ports, etc.	Autres groupes de pro- fessions		
Belgique
Allemagne
France
Italie
Luxembourg
Total CEE (1)	80	130	150	40	1 500 a)	603	140	300	250	400	60	130	1 288	4 968	105
Grèce	-	1	5	15	139	46	49	39	58	19	4	9	71	455	-
Espagne	6	4	154	8	1934	354	486	157	995	75	11	46	394	4624	4 369
Portugal	-	1	22	-	179	10	4	2	31	25	1	37	243	555	-
Turquie	10	4	109	354	2176	853	439	578	714	24	21	40	427	5749	4 022
Maroc et Tunisie	107	56	104	142	471	256	73	254	801	54	28	67	299	2712	401
Autres pays	125	71	118	41	3269	886	110	56	646	894	53	202	2941	9412	2631
Total pays non membres (2)	248	137	512	560	8168 (a)	2405	1161	1086	3245	1091	118	401	4375	23 507	8 792
TOTAL GENERAL	328	267	662	600	9 668 (a)	3 005	1 301	1 286	3 495	1 491	178	531	5 663	28 475	8 897

(1) Données fournies par le Central Bureau voor de Statistiek; estimations établies par le Bureau européen de Coordination pour ce qui concerne la répartition du chiffre "Total CEE" et du chiffre "TOTAL GENERAL" par groupes de professions.

(2) Travailleurs ressortissants de pays non membres ayant reçu un premier permis de travail.

(a) Y compris les outilleurs, mécaniciens, etc., électriciens, etc.

Placements de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail au cours de l'année 1968

PAYS-BAS

Nouvelles entrées de travailleurs permanents et saisonniers et travailleurs étrangers résidant déjà aux Pays-Bas réparties par groupes de professions et pays d'origine

Pays d'origine des travailleurs	dont (col. 16)																	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Agriculteurs, etc.																		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Allemagne	20	116	176	17	463	347	185	43	10	15	25	130	19	45	998	2 609 (199)	—	392 (21)
France	38	19	17	3	96	64	65	3	2	3	3	40	—	3	275	631 (51)	—	78 (5)
Italie	22	2	61	16	181	107	19	202	21	10	64	152	10	12	546	1 425 (577)	—	198 (42)
Total pays membres	80	137	254	36	740	518	269	248	33	28	92	322	29	60	1 819	4 665 (827)	—	668 (68)
Grèce	—	2	31	6	22	18	28	19	7	2	7	18	2	3	111	276 (104)	—	74 (7)
Espagne	1	4	74	19	158	168	63	179	57	13	400	80	13	13	1 027	2 273 (1 132)	—	697 (126)
Portugal	4	4	3	3	46	33	23	9	1	3	2	37	2	5	221	396 (75)	—	180 (3)
Turquie	25	6	406	258	202	181	24	455	143	90	285	27	10	44	1 591 (2 551)	3 747 (2 507)	—	257 (52)
Maroc et Tunisie	50	27	239	102	51	97	4	121	10	6	400	52	1	20	1 327 (1 942)	2 507 (1 942)	—	14 (2)
Autres pays	161	83	91	36	498	604	132	261	17	7	42	561	29	95	2 375 (566)	5 992 (566)	—	1 472 (119)
Total pays non membres	241	126	844	424	977	1 101	274	1 044	235	125	1 136	775	57	180	7 652	15 191 (6 310)	—	2 694 (309)
Total général	321	263	1 098	460	1 717	1 619	543	1 292	268	153	1 228	1 097	86	240	9 471	19 856 (7 137)	—	3 362 (377)

L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU
MARCHE DU TRAVAIL EN 1970

ESTIMATIONS DES DISPONIBILITES DE MAIN-D'OEUVRE
DE LA COMMUNAUTE

ET

DES BESOINS DES ETATS MEMBRES EN MAIN-D'OEUVRE NON NATIONALE

(Art. 19 § 1 alinéa 4 du Règlement n° 1612/68)

ESTIMATION GLOBALE DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE

EN 1970 (1)

PAYS D'ACCUEIL	Accroissement des effectifs de travailleurs étrangers (prévisions) Immigration nette	Placements à effectuer (prévisions) -Immigration brute-	Travailleurs italiens éventuellement disponibles(2)
	1	2	3
Belgique	7 000	10 000 (b)	
Allemagne	424 000 (a)	600.000 (c)	
France	..	124.000 à 132.000 (d)	
		125.000 (e)	
Luxembourg	1 000	5.700	
Pays-Bas		28.000	
Total	..	892 000 à 900 000	80.000
dont saisonniers		125.000	

(1) Voir réserves au sujet des estimations, pages 2 et 34 du rapport.

(2) Estimations du Gouvernement italien pour l'ensemble de la Communauté.

(a) Moyenne annuelle.

(b) Estimation du Bureau Européen de Coordination, la Belgique n'ayant fourni qu'une estimation des mouvements de main-d'oeuvre non-communautaire.

(c) Estimation du Bureau Européen de Coordination.

(d) Travailleurs permanents.

(e) Travailleurs saisonniers.

ITALIE

ESTIMATION DES DISPONIBILITES ITALIENNES DE MAIN-D'OEUVRE POUR EMPLOI DANS UN AUTRE ETAT MEMBRE EN 1970.

Groupes de professions	Ouvriers qualifiés et spécialisés	Manoeuvres spécialisés (1)	Main-d'oeuvre banale	Total
1. Métiers de l'agriculture	800	1 300	-	2 100
2. Métiers de la production et transformation des métaux	2 500	3 100	-	5 600
3. Métiers de la construction	6 500	8 650	-	15 150
4. Autres métiers de l'industrie et métiers des transports	4 000	5 800	-	9 800
5. Métiers du commerce	360	360	-	720
6. Métiers des services	280	150	-	430
7. Main-d'oeuvre banale	-	-	46 200	46 200
TOTAL GENERAL	14 440	19 360	46 200	80 000

(1) Manoeuvres qui ont déjà travaillé, soit dans la construction, soit dans les industries de transformation des métaux etc..

Evolution de la population et de l'emploi
(moyenne annuelle)

	1967 (a)		1968 (a)		1969 (b)		1970 (b)	
	1.000	% année préc.						
Population totale (1)	9.605,6	+ 0,52	9.631,9	+ 0,27	9.668,0	+ 0,37	9.712,6	+ 0,45
hommes	4.708,2	+ 0,44	4.717,8	+ 0,20	4.733,0	+ 0,32	4.753,6	+ 0,42
femmes	4.897,4	+ 0,59	4.914,1	+ 0,34	4.935,0	+ 0,43	4.959,0	+ 0,49
Accroissement de la population (1)	49,3		26,3		36,1		44,0	
hommes	20,8		9,6		15,2		20,0	
femmes	28,5		16,7		20,9		24,0	
Population active (2)	3.812,8	+ 0,21	3.826,4	+ 0,36	3.869,0	+ 0,90	3.896,0	+ 0,70
hommes	2.630,0	- 0,21	2.627,6	- 0,11	2.654,0	+ 1,-	2.671,0	+ 0,64
femmes	1.182,8	+ 1,15	1.198,8	+ 1,35	1.215,0	+ 1,35	1.225,0	+ 0,82
Population active salariée (2)	2.914,6	+ 0,33	2.933,4	+ 0,64	2.987,0	+ 1,83	3.028,0	+ 1,37
hommes	2.019,2	- 0,21	2.021,3	+ 0,10	2.056,0	+ 1,72	2.082,0	+ 1,26
femmes	895,4	+ 1,56	912,1	+ 1,86	931,0	+ 2,07	946,0	+ 1,61
Chômage (2)	92,1	+37,05	110,1	+19,54	88,2	-19,90	76,0	-13,84
hommes	64,0	+30,6	75,1	+17,34	56,7	-24,50	48,0	-15,35
femmes	28,1	+54,4	35,-	+24,56	31,5	-10,0	28,0	-11,12
dont chômeurs (2)								
complets indemnis.	78,0	+46,34	95,3	+22,18	76,4	-19,84	63,0	-17,54
occupés par les pouvoirs publics	7,5	- 2,67	7,7	+ 2,66	7,2	- 6,50	7,0	+ 2,80
inscrits volontairement	6,6	+ 6,45	7,1	+ 7,58	4,6	-35,22	6,0	+30,44

(1) Au 31 décembre de chaque année

(a) Estimations

(2) Au 30 juin de chaque année

(b) Prévisions

Source : Ministère de l'Emploi et du Travail

BELGIQUEBesoins prévisibles en main-d'oeuvre étrangère pour l'année 1970

(Uniquement main-d'oeuvre non-communautaire)

Secteur industriel	Professions	Besoins	
		Professions	Total
Bâtiment et Bois	Maçons	100	
	Charpentiers,) Ebenistes)	100	
	Main-d'oeuvre spécialisée	100	
	Coffreurs- boiseurs	100	
	Aide-maçons	100	500
Métal	Soudeurs,) Oxycoupeurs)	500	
	Ajusteurs- outilleurs	100	
	Ajusteurs- monteurs	250	
	Main-d'oeuvre spécialisée	150	1 000
Services	Conducteurs tram- ways et camions	200	
	Hôtellerie	100	
	Soins personnels, Domestiques)	1 000	1 300
Autres secteurs ((chimie, textile, alimentation etc.):			700
			3 500

Remarque:

Les chiffres qui précèdent ne sont que des estimations approximatives. Les besoins de main-d'oeuvre étrangère sont en effet fonction des disponibilités de la main-d'oeuvre nationale (y compris les travailleurs étrangers) tant qualitatives que quantitatives, de la conjuncture économique nationale et internationale ainsi que des résultats de la rééducation professionnelle.

Evolution de la population et de l'emploi
(moyenne annuelle)

	1968		1969		1970 (1)	
	en milliers	Variation en % par rap. à 1967	en milliers	Variation en % par rap. à 1968	en milliers	Variation en % par rap. à 1969
Population totale	60.184	+ 0,5	60.924	+ 1,2	.	.
Pop. active (2)	26.665	- 0,3	27 001	+ 1,3	27 351	+ 1,3
Chômeurs	323	- 30,0	179	- 44,6	149	- 16,8
Emploi	26.342	+ 0,2	26 822	+ 1,8	27 202	+ 1,4
Travailleurs indépendants et aides familiaux	5.012	- 2,0	4.902	- 2,28	4.802	- 2,0
Salariés	21.330	+ 0,7	21 920	+ 2,8	22 400	+ 2,2
dont trav.étrang.	1.019	+ 0,5	1.366	+ 34,1	1 790	+ 31,0
Agriculture et sylviculture	304	- 6,7
Industries manufacturières	11.623	+ 1,2
Commerce et transports	3.728	- 0,2
Services	5.675	+ 0,7
Durée hebd.travail (3)		- 0,1

(1) Estimations.

(2) Total de la population active (militaires y compris).

(3) Moyenne de la durée hebdomadaire du travail de l'ensemble des travailleurs occupés (y compris les heures supplémentaires, etc.). D'une part, la rubrique " Durée du travail " tient compte des jours chômés pour intempéries dans la construction, ce qui n'est pas le cas pour la rubrique " Chômage ".

Source : Bundesministerium für Arbeit und Sozialordnung.

FRANCE

Evolution de la population et de l'emploi
(moyenne en milliers)

	1967	1968	1969
Population totale	49 723	50 082 (1)	50 345 (3)
Population active civile (2)	19 909	19 860	20 324
Chômeurs	365	431	357
Emploi	19 544	19 429	19 967
Travailleurs indépendants	4 869	4 761	4 662
Salariés	14 675	14 668	15 305
dont travailleurs étrangers	...	1 158 (a)	..

(1) 30 juin

(2) Militaires non compris

(3) 1 juillet - estimation-

(a) Source: INSEE- voir page 11 de
ce document

Source: Office Statistique des Communautés Européennes

BESOINS PREVISIBLES EN MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE POUR L'ANNEE 1970
(par principales branches d'activité)

Branches d'activité	Travailleurs permanents	Travailleurs saisonniers
Agriculture et forestage	16 000 17 000	125 000
Production et transformation des métaux	18 000 25 000	
Bâtiment et travaux publics	50 000	
Autres activités	40 000	
Total	124 000 à 132 000	125 000

LUXEMBOURG

Evolution de la population et de l'emploi
(Estimation en milliers)

Population et emploi	1967	1968	1969	1970
Population totale :	335,2	336,5	338,5	340,0
Population active globale : (1) (militaires et chômeurs compris)	138,4	138,8	140,4	141,4
Chômeurs (personnes à la recherche d'un emploi)	insig- nifiant	insig- nifiant	insig- nifiant	insig- nifiant
Population active occupée (1) (militaires compris)	138,4	138,8	140,4	141,4
Population salariée occupée (1) (militaires non compris)	102,6	103,5	105,7	107,2
Travailleurs salariés en chômage	insig- nifiant	insig- nifiant	insig- nifiant	insig- nifiant

(1) y compris les travailleurs frontaliers venant de l'étranger;
non compris les travailleurs frontaliers résidant dans le pays;
non compris les apprentis.

Source : Service central de la Statistique et des
Etudes économiques (STATEC)

Estimations relatives aux besoins additionnels et aux
nouveaux embauchages de travailleurs étrangers en 1970

Activités et professions	Besoins additionnels	Entrées à prévoir
Agriculture et viticulture :	- h + - f	125 h + 25 f
Production et transfor- mation des métaux :	100 h + - f	200 h + - f
Industrie manufacturière en général :	50 h + 50 f	500 h + 200 f
Bâtiment et génie civil :	600 h + - f	2.700 h + - f
Industrie hôtelière et services :	- h + - f	250 h + 800 f
Autres activités :	100 h + 100 f	700 h + 200 f
Total	850 h + 150 f	4.475 h + 1.225 f

Remarque: En raison du volume numériquement faible de la main-d'oeuvre en cause et de l'instabilité d'un pourcentage toujours élevé de la main-d'oeuvre étrangère occupée au Grand-Duché, en raison encore de la structure de l'économie luxembourgeoise, de ses dimensions réduites et de sa dépendance des marchés extérieurs, il est extrêmement difficile d'établir des prévisions de l'emploi quelque peu valables à plus longue échéance. Aussi les données qui précèdent ne peuvent-elles être considérées que comme projections dressées dans une situation donnée et à revoir couramment de l'année.

Evolution de la population et de l'emploi (1)
(en milliers)

	1966	1967 (2)	1968 (2)	1969 (2)	1970 (2)
Population totale (3)	12 456	12 598	12 730	12 798	12 896
Population active (4)	4 582	4 605	4 628	4 662	4 697
) salariés	3 767	3 800	3 837	3 885 (a)	3 923 (a)
) indépendants et aides familiaux	770	719	710	715	724
) chômeurs	45	86	81	62	50

(1) Moyenne de la situation au milieu de l'année.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Pour la définition voir publication de l'O.C.D.E. "Statistiques de la population active 1956 - 1966", page 5

(4) En milliers d'hommes-années.

(a) Ces chiffres sont établis sur base des critères utilisés par le Ministerie van Sociale Zaken en Volksgezondheid.

Besoins prévisibles en main-d'oeuvre étrangère pour l'année 1970

Métiers de	Besoins (estimations)
Construction	1 000
Extraction (mines)	1 000
Métaux	7 000
Textile et habillement	1 000
Autres professions	5 000
Manoeuvres	13 000
Total	28 000

